

( N<sup>o</sup> 101. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 3 MARS 1871.

SITUATION

DE

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

RAPPORT TRIENNAL

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

ANNÉES 1867, 1868 ET 1869.



BRUXELLES,

FR. GOBBAERTS, IMPRIMEUR DU ROI, SUCCESEUR D'EMM. DEVROYE,

40, RUE DE LOUVAIN.

1871

(11)

( N° 101. )

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 3 MARS 1871

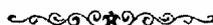
---

---

## SITUATION

DE

# L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.



RAPPORT TRIENNAL

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.



ANNÉES 1867, 1868 ET 1869.



**BRUXELLES,**

FR. GOBBAERTS, IMPRIMEUR DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE,

40, RUE DE LOUVAIN

1871

---



---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

Rapport présenté par M. le Ministre de l'Intérieur sur l'enseignement agricole pendant les années 1867, 1868 et 1869. . . . .	4
---	---

### ANNEXES.

#### ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

N <sup>o</sup> 1. Rapport de l'inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux sur la situation de l'école, pendant les années 1867 à 1869 . . . . .	44
2. État du personnel. . . . .	54
3. Relevé des dépenses de 1867 à 1869 . . . . .	55

#### INSTITUT AGRICOLE.

4. Rapport de l'inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux sur la situation de l'institut, pendant les années 1867 à 1870. . . . .	56
5. État du personnel . . . . .	55
6. Relevé des dépenses de 1867 à 1869 . . . . .	54
7. Relevé des recettes et des dépenses du fonds des tiers, pendant les années 1867 à 1869 . . . . .	55
8. Rapport de M. Lejeune, directeur de l'institut, comprenant l'exposé de l'enseignement, l'organisation de l'établissement et sa situation, pour la période de 1867 à 1870 . . . . .	56

#### ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VILVORDE.

9. Rapport de l'inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux sur la situation de l'école, pendant les années 1867 à 1870. . . . .	86
10. Rapport de la commission de surveillance sur la situation de l'école en 1870. . . . .	107
11. Relevé des dépenses de 1867 à 1869 . . . . .	109

#### ÉCOLE D'HORTICULTURE DE GENDBRUGGE.

12. Rapport de l'inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, sur la situation de l'école, pendant les années 1867 à 1870 . . . . .	110
13. Relevé des dépenses de 1867 à 1870. . . . .	127

#### CONFÉRENCES.

14. Résumé des conférences agricoles et horticoles qui ont eu lieu de 1867 à 1869. . . . .	128
--	-----

---

# RAPPORT

PRÉSENTÉ

PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

(ANNÉES 1867, 1868 ET 1869.)

---

MESSIEURS,

En exécution de l'art. 10 de la loi du 18 juillet 1860, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport sur la situation de l'enseignement agricole pendant les années 1867, 1868 et 1869.

Il résulte de l'ensemble des faits constatés pendant cette période triennale, que les résultats obtenus dans les diverses institutions créées en vertu de la loi précitée, répondent au but que la Législature a eu en vue en les fondant.

Si l'agriculture a fait de notables progrès dans ces derniers temps, c'est surtout à l'application plus générale et mieux entendue des connaissances scientifiques qu'elle le doit.

L'enseignement agricole, organisé comme il l'est dans les pays où son action est le mieux appréciée, n'a pas peu contribué à ces progrès, et il n'est pas douteux qu'en Belgique surtout, son influence n'ait aidé puissamment et ne doive aider encore dans l'avenir à développer la bonne culture et la richesse agricole. Il ne faut toutefois pas se le dissimuler; par cela même que la pratique des procédés culturaux était mieux faite dans notre pays qu'ailleurs, la nécessité de l'instruction y était en général moins bien sentie; le morcellement des propriétés aidant, la clientèle des écoles y devait être plus restreinte que dans d'autres contrées, où ces conditions ne se présentent pas au même degré. Cet état de choses tend visiblement à se modifier: les populations rurales se familiarisent de plus en plus avec les notions de la science, à mesure qu'elles apprécient mieux l'action favorable que, dans l'application, elles exercent sur la prospérité de leur industrie.

Aussi les voit-on affluer en grand nombre aux conférences et aux cours qui ont été ouverts dans les différentes provinces pour y répandre les connaissances nécessaires à l'exploitation intelligente des branches les plus importantes de l'agriculture.

Les écoles subissent de leur côté l'influence de ce retour : si elles ne sont pas encore aussi fréquentées qu'on pourrait le désirer, on voit cependant le nombre de leurs élèves s'accroître et, signe non moins favorable, le chiffre de ceux qui parcourent avec succès le cercle complet des études agricoles grandit d'année en année. Il n'est pas douteux que ce mouvement ne s'accroisse de plus en plus et qu'il n'ait, dans un avenir prochain, l'influence la plus heureuse sur notre agriculture et la population qui s'adonne à cette grande industrie.

Les documents qui sont annexés au présent rapport justifient ces appréciations en donnant sur les institutions qui ont pour but de propager l'instruction agricole tous les renseignements nécessaires pour se rendre compte de leur situation.

§ 1<sup>er</sup>. — ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉTAT A CUREGHEM.

(Annexes nos 1, 2 et 3.)

Le nombre des jeunes gens qui se présentent pour fréquenter les cours de l'école de médecine vétérinaire de l'État a été en augmentant pendant ces dernières années. Comme l'institution ne peut recevoir qu'un nombre déterminé d'internes, l'administration s'est vue obligée d'admettre plus d'élèves externes.

Voici le relevé des élèves qui ont fréquenté l'école de 1867 à 1869 :

1867-1868.	. . .	78	dont 66	internes	et 12	externes.
1868-1869.	. . .	73	— 54	—	19	—
1869-1870.	. . .	78	— 63	—	13	—

Les cours de l'année 1870-1871 sont suivis par 78 élèves dont 59 internes et 19 externes.

Les examens établis par la loi du 10 juin 1850 ont donné les résultats suivants :

CANDIDATURE VÉTÉRINAIRE.

1868.	—	Inscrits 49,	admis 49,	dont 1	avec grande distinction,	5	avec distinction	et 15	d'une manière satisfaisante.
1869.	—	" 15,	" 14,	dont 5	avec distinction	et 9	d'une manière satisfaisante.		
1870.	—	" 16,	" 15,	dont 2	avec grande distinction,	2	avec distinction	et 9	d'une manière satisfaisante.

MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

1868.	—	Inscrits 14,	admis 11,	dont 2	avec distinction	et 9	d'une manière satisfaisante.		
1869.	—	" 16,	" 15,	dont 1	avec grande distinction,	1	avec distinction	et 11	d'une manière satisfaisante.
1870.	—	" 16,	" 16,	dont 2	avec grande distinction,	1	avec distinction	et 13	d'une manière satisfaisante.

Un arrêté royal, en date du 5 octobre 1863, avait divisé en deux épreuves chacun des examens de la candidature et de la médecine vétérinaire. Cinq

années d'expérience ayant démontré que ce régime n'était pas favorable aux progrès des études, un arrêté royal du 15 novembre 1869 a rétabli les examens sur l'ancien pied.

Quelques modifications ont été introduites dans l'organisation de l'école : un arrêté royal du 21 mars 1870 a autorisé l'admission aux cours de l'établissement, d'auditeurs qui, désirant se livrer à l'étude de certaines branches spéciales de l'enseignement, ne sont pas tenus de remplir les conditions auxquelles est subordonnée l'admission des élèves réguliers. Il leur est imposé une rétribution annuelle de 50 francs pour chacun des cours qu'ils sont autorisés à suivre.

Le même arrêté a porté de 500 à 600 francs, le prix de la pension des élèves internes, et de 150 à 200 francs la rétribution des élèves externes.

Sous les dates des 22 et 25 mars 1870, des arrêtés ministériels ont apporté quelques changements peu importants aux règlements de l'école.

Des mesures ont été prises, entre autres, pour rendre plus sévères les conditions prescrites pour l'admission des élèves.

Les annexes n<sup>os</sup> 2 et 3 indiquent la composition annuelle du personnel ainsi que les dépenses de l'école pour la dernière période triennale.

Voici le résumé de ces dépenses :

1867, personnel . . . . .	fr. 66,826 23	
— matériel . . . . .	69,782 95	
	<hr/>	136,609 16
1868, personnel . . . . .	68,890 77	
— matériel . . . . .	78,492 18	
	<hr/>	147,382 95
1869, personnel . . . . .	69,000 »	
— matériel . . . . .	69,786 92	
	<hr/>	138,786 92

Les recettes perçues au profit du Trésor public se sont élevées :

En 1867, à . . . . .	38,786 52
En 1868, à . . . . .	39,746 15
En 1869, à . . . . .	36,475 58

Le relevé ci-après fait voir l'importance de la clinique de l'école :

	1867-1868	1868-1869	1869-1870
Animaux amenés à la consultation gratuite . . . . .	5,745	6,851	6,511
» traités dans les hôpitaux . . . . .	425	465	505
» traités à l'extérieur . . . . .	55	41	75
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Totaux . . . . .	6,225	7,355	6,889

Il résulte des rapports de la commission de surveillance et de l'inspecteur général de l'agriculture, que la marche de l'école de médecine vétérinaire de l'État est très-satisfaisante sous tous les points de vue.

## § II. — INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT, A GEMBLOUX.

(Annexes nos 4 à 8.)

L'institut agricole dont l'organisation est maintenant complète, produit tous les résultats en vue desquels le législateur l'a fondé. La régularité de la marche imprimée aux divers services ne laisse rien à désirer. — L'exploitation agricole qui y est annexée dans l'intérêt de l'enseignement pratique, est dans la meilleure situation.

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les cours, s'est élevé :

A 59, en 1867-1868.

A 57, en 1868-1869.

A 70, en 1869-1870.

Total. 186, dont 68 belges et 118 étrangers.

Depuis l'ouverture de l'institut jusqu'à la fin de l'année scolaire 1869-1870, cet établissement a reçu 258 élèves, dont 98 belges et 140 étrangers.

La population moyenne de l'institut a été de 49 élèves environ par année.

Parmi les 98 élèves belges qui ont fréquenté l'institut depuis sa fondation, 84 en sont sortis soit avec le diplôme d'ingénieur agricole, soit après y avoir fait des études plus ou moins complètes.

Les examens de sortie ont eu lieu régulièrement à la fin de chaque année scolaire.

En 1868, 15 récipiendaires se sont présentés devant le jury, trois ont reçu le diplôme d'ingénieur agricole.

En 1869, sur 8 récipiendaires, 6 ont reçu un diplôme.

En 1870, les 9 récipiendaires qui se sont présentés ont également été proclamés ingénieurs agricoles.

Sur les 50 élèves diplômés pendant la période triennale, il y avait 14 Belges et 16 étrangers.

Le nombre des diplômes d'ingénieur agricole délivrés jusqu'à ce jour est de 54, dont 26 ont été remis à des Belges et 28 à des étrangers.

Les collections et le matériel de l'enseignement augmentent et s'améliorent chaque année, en raison des ressources que l'on peut y consacrer.

Les dépenses générales de l'institut se sont élevées (voir Annexes nos 5 et 6) :

Pendant l'année 1867, pour le personnel, à . . fr.	42,500 00	
» pour le matériel . . . .	40,851 25	
	<hr/>	83,351 25
Pendant l'année 1868, pour le personnel. . . .	41,508 32	
» pour le matériel . . . .	41,694 81	
	<hr/>	83,203 13
Pendant l'année 1869, pour le personnel . . . .	47,250 »	
» pour le matériel . . . .	37,731 28	
	<hr/>	84,981 28

Le budget détaillé des dépenses, pour l'année 1870 a été arrêté à la somme de . . . . . fr.	48,200	»	pour le personnel.
	30,220	80	pour le matériel.
	<hr/>		
Total. . . . fr.	78,420	80.	

L'exploitation agricole annexée à l'institut de l'État comprend pour les années 1867 à 1870, une superficie totale de 64 hectares, 73 ares et 42 centiares. Cette étendue s'est accrue à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1871, de cinq hectares de prairies.

Un rapport très-développé, rédigé par le directeur de l'institut, donne tous les détails sur les opérations culturales de la ferme, pendant les années 1867 à 1870. (*Voir Annexe n° 8.*)

D'après les bilans arrêtés le 30 avril de chaque année, le bénéfice réalisé s'est élevé :

Pour l'année 1867-1868, à . . . . . fr.	11,671	94
— 1868-1869 . . . . .	3	86
— 1869-1870 . . . . .	8,191	29
<hr/>		
L'avoir de l'exploitation est porté, au dernier bilan, à la somme de . . . . . fr.	85,216	05
Le capital primitif mis à la disposition du directeur était de . . . . .	57,256	06
<hr/>		
Le bénéfice réalisé est donc de . . . . . fr.	25,979	97

non compris un amortissement de fr. 7,462-82, qui a été opéré, par les bénéfices de l'année 1868, sur les engrais en terre,

Ce résultat doit être considéré comme très-satisfaisant, et témoigne de la bonne direction imprimée aux travaux de l'exploitation.

Le produit de la pension des élèves, constitué en fonds de tiers, conformément à la loi de comptabilité, s'est élevé, pour l'année 1867, à fr. 27,615-85; pour l'année 1868, à fr. 31,441-75, et, pour l'année 1869, à fr. 32,001-30. — Déduction faite des frais d'entretien des élèves, il est resté un reliquat de fr. 9,073-99 pour l'année 1867, de fr. 10,520-05 pour l'année 1868, et de fr. 12,900-38 pour l'année 1869.

Cet excédant a été réparti, en vertu de l'arrêté organique, à titre de minerval, entre les professeurs et les répétiteurs. (*Voir annexe n° 7.*)

Le rapport de l'inspecteur général de l'agriculture (*voir annexe n° 4*) donne les renseignements les plus complets sur la marche de l'institut et démontre le bon état de tous les services de cet établissement.

Divers membres de la commission de surveillance ayant donné leur démission pour des motifs personnels, un arrêté royal du 30 janvier 1871 a pourvu à la réorganisation de ce collège et porté à sept le nombre de ses membres.

## § III. — ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VILVORDE.

( Annexes nos 9, 10 et 11. )

Cet établissement est dans un état prospère; il aide puissamment à répandre dans le pays les meilleures notions de l'arboriculture fruitière.

Les renseignements contenus dans les rapports de l'inspecteur général de l'agriculture et de la commission de surveillance (*voir* annexes nos 9 et 10) démontrent que, par suite de la direction intelligente imprimée à cette école, des améliorations notables ont été introduites dans l'enseignement.

Les cours ont été suivis, en 1867-1868 et en 1868-1869, par 23 élèves, et, en 1869-1870, par 26 élèves.

En 1868, il n'y a pas eu d'examen de sortie; en 1869, sept élèves se sont présentés pour recevoir le certificat de capacité; tous ont satisfait à l'examen, un élève l'a passé avec grande distinction et trois avec distinction.

En 1870, six élèves se sont présentés devant le jury; tous ont reçu le certificat de capacité, un après avoir passé l'examen avec grande distinction et deux avec distinction.

Les dépenses générales de l'école se sont élevées :

En 1867. Pour le personnel, à . . . . . fr.	7,850 »	
Pour le matériel. . . . .	11,900 »	
	<hr/>	19,750 »
En 1868. Pour le personnel, à . . . . .	9,504 15	
Pour le matériel. . . . .	13,500 »	
	<hr/>	25,004 15
En 1869. Pour le personnel, à . . . . .	9,750 »	
Pour le matériel. . . . .	13,700 »	
	<hr/>	23.450 »

(*Voir* annexe n° 11.)

## § IV. — ÉCOLE D'HORTICULTURE DE GENDBRUGGE.

( Annexes nos 12 et 13. )

Le nombre des élèves qui ont fréquenté les cours de l'école de Gendbrugge a été de 14 en 1867 et en 1868, de 7 en 1869 et de 13 en 1870.

Une partie de ces derniers n'avait pas été admis régulièrement en conformité du règlement.

En 1867, deux élèves ont subi l'examen de sortie, l'un avec distinction et l'autre d'une manière satisfaisante; tous deux ont reçu le certificat de capacité.

En 1868, huit élèves se sont présentés devant le jury, tous ont reçu le certificat de capacité, deux ont subi l'examen avec grande distinction et trois avec distinction.

En 1869, il n'y a pas eu d'examen de sortie.

En 1870, un seul élève s'est présenté devant le jury, il a passé l'examen avec distinction.

Les dépenses de cet établissement se sont élevées :

En 1867, pour le personnel . . . . . fr.	8,900 »	
— pour le matériel . . . . .	4,800 »	
		13,700 »
En 1868, pour le personnel . . . . .	8,900 »	
— pour le matériel . . . . .	3,800 »	
		12,700 »
En 1869, pour le personnel . . . . .	10,200 45	
— pour le matériel . . . . .	3,400 »	
		13,600 45
En 1870, pour le personnel . . . . .	9,853 33	
— pour le matériel . . . . .	4,600 »	
		14,453 33

(Voir Annexe n° 13.)

Le rapport de l'inspecteur général de l'agriculture (voir annexe n° 12) constate que l'administration de l'école de Gendbrugge laisse à désirer sous beaucoup de rapports. Les règlements sont imparfaitement exécutés, les instructions ne sont pas suivies pour la plupart des services.

Mon Département ayant fait sans succès des instances pressantes pour obtenir plus de régularité dans la marche de l'établissement, les cours ont dû être suspendus momentanément, jusqu'à ce que l'institution ait reçu une organisation nouvelle.

#### § V. — CONFÉRENCES AGRICOLES ET HORTICOLES.

Les conférences de toute espèce, organisées en vertu de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, n'ont fait que croître en importance pendant ces dernières années.

Ce genre d'enseignement, qui s'est vulgarisé dans le pays, obtient beaucoup de succès et aide à répandre dans les campagnes le goût de l'instruction agricole.

Des tableaux résumant les faits relatifs aux conférences pour les années 1867, 1868 et 1869 ont été successivement publiés dans le Bulletin du conseil supérieur d'agriculture. (Voir t. XXI, XXII et XXIII.)

Il résulte de ces tableaux qu'il a été donné :

En 1867. . .	879 conférences dans 112 localités, suivies par 18,687 auditeurs.
1868. . .	877 — 113 — 18,109 —
1869. . .	856 — 162 — 52,047 —

L'annexe n° 14 résume les chiffres qui concernent ces trois années, par catégorie de conférences.

On y voit que pour les trois années ainsi réunies, il y a eu 2,612 conférences données dans 389 localités et suivies par 68,843 auditeurs.

Les jurys nommés en vertu de l'arrêté ministériel du 13 mars 1865, auprès

des écoles de Vilvorde et de Gendbrugge, ont soumis à l'examen prescrit les personnes qui, ayant suivi les conférences publiques sur l'arboriculture fruitière, désiraient faire constater leurs connaissances et obtenir un certificat de capacité.

Il a été délivré :

En 1867.	. 34	certificats, dont 6 de 1 <sup>re</sup> classe.
En 1868.	. 46	— 5 —
En 1869.	. 47	— 4 —
En 1870.	. 47	— 5 —

Depuis l'institution de ces examens, il a été délivré 634 certificats de capacité de cette espèce.

Les auditeurs des conférences publiques sur la maréchalerie, instituées par les soins du Gouvernement, sont également admis à faire constater leurs connaissances devant un jury nommé auprès de l'école de médecine vétérinaire de

En 1867,	76	maréchaux ferrants se sont présentés, 49 ont reçu un certificat.
En 1868,	71	— — 46 —
En 1869,	86	— — 46 —
En 1870,	107	— — 56 —

Depuis l'institution de ces conférences, 661 maréchaux ferrants ont reçu le certificat de capacité.

#### § VI. — DÉPENSES GÉNÉRALES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET HORTICOLE.

Le crédit alloué annuellement au budget du Département de l'Intérieur a été réparti comme il suit, pour chacune des années 1867, 1868 et 1869.

	1867		1868		1869	
	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.
Institut agricole de l'État . . . . .	42,500 »	40,881 28	41,508 52	41,694 81	47,280 »	37,751 28
École d'horticulture de Vilvorde.	7,850 »	11,900 »	9,504 15	13,500 »	9,730 »	13,700 »
Id. de Gendbrugge.	8,900 »	4,800 »	8,900 »	3,800 »	10,200 43	3,400 »
École forestière de Bouillon (a) . .	»	3,000 »	»	3,100 »	»	»
Frais des jurys d'examen et des commissions de surveillance . .	»	1,854 40	»	1,989 10	»	1,793 50
Conférences . . . . .	»	7,088 13	»	7,467 »	»	11,370 28
Traitements de disponibilité . . .	»	900 »	»	1,250 »	»	»
Dépenses diverses . . . . .	»	589 20	»	»	1,000 »	2,998 01
	59,280 »	70,750 »	59,912 47	72,800 91	68,200 43	70,993 07
	150,000 »		132,988 38		150,193 52	

(a) Cette école a été supprimée à partir de 1869.

Tels sont les faits que le Gouvernement avait le devoir de communiquer à la Législature.

Ils démontrent, ce semble, que l'enseignement agricole fait de notables progrès, en confirmant l'utilité qu'il y a de continuer à développer les institutions créées par la loi du 18 juillet 1860, dans l'intérêt de l'industrie la plus importante du pays.

*Le Ministre de l'Intérieur,*  
KERVYN DE LETTENHOVE.

(10)

# ANNEXES.

---

ANNEXE N° 1.

---

## ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉTAT.

*Rapport de M. Leclerc, inspecteur de l'agriculture et des chemins vicinaux, sur la situation de l'école de médecine vétérinaire, pendant les années scolaires 1867-1868, 1868-1869 et 1869-1870.*

---

### I. ORGANISATION.

Pendant la période triennale qui vient de s'écouler, deux modifications ont été introduites dans l'organisation de l'école de médecine vétérinaire.

Un arrêté royal du 21 mars 1870 a majoré la rétribution annuelle à payer par les élèves de cet établissement, de 100 francs pour les internes et de 50 francs pour les externes; elle est maintenant fixée à 600 francs pour les premiers et à 200 francs pour les seconds.

Le même arrêté autorise le Ministre de l'Intérieur à admettre aux cours de ladite école des auditeurs qui, désireux de se livrer à l'étude de certaines branches spéciales de l'enseignement, ne seront pas tenus de remplir les conditions auxquelles est subordonnée l'admission des élèves régaliars. La rétribution annuelle pour les élèves de cette catégorie, qui sont qualifiés *d'auditeurs libres*, est fixée à 50 francs pour chacun des cours qu'ils suivent.

D'un autre côté, le Département de l'Intérieur s'est décidé, sur la proposition du directeur de l'école, à reviser le règlement ministériel du 30 septembre 1860 et le règlement de discipline intérieure de la même date, afin de les mettre en harmonie avec la situation créée par des modifications antérieures ou d'y introduire quelques améliorations dont l'expérience avait fait reconnaître l'utilité. Les règlements qui ont remplacé ceux-là portent respectivement les dates des 22 et 23 mars 1870.

J'indiquerai dans le cours de ce rapport, les modifications qu'ont subies les dispositions réglementaires relatives aux divers points que j'aurai à traiter.

Je me bornerai à noter ici :

1° Que les congés accordés aux élèves en dehors du temps des vacances par

L'art. 29 de l'ancien règlement de discipline intérieure, sont étendus, par l'art. 65 du règlement du 22 mars 1870, aux six jours qui précèdent le 1<sup>er</sup> janvier ;

2<sup>o</sup> Que d'après l'art. 40 du nouveau règlement, remplaçant les art. 44 à 45 de l'ancien, les sorties des dimanches et des jours fériés, qui n'avaient lieu qu'après le dîner, commencent maintenant à partir de onze heures et qu'elles sont allongées d'une demi-heure, la rentrée se faisant à dix heures pendant les mois de juin et de juillet et à neuf heures pendant le reste de l'année ;

3<sup>o</sup> Que l'on a rapporté la disposition de l'art. 20 de l'ancien règlement de discipline intérieure, d'après laquelle les élèves sortant de l'infirmerie le samedi ou la veille d'un jour de congé, ne pouvaient profiter de la sortie du lendemain sans une autorisation expresse du directeur ;

4<sup>o</sup> Que les art. 56 à 58 de l'ancien règlement, relatifs aux formalités à observer pour l'introduction dans l'école de personnes étrangères à l'établissement, ont été supprimés ;

5<sup>o</sup> Que la répartition des travaux de médecine opératoire entre les diverses séries d'élèves qui y prennent part a été modifiée, ainsi que cela résulte de la comparaison de l'art. 66 du nouveau règlement avec l'article 96 de l'ancien ;

6<sup>o</sup> Que les art. 100 à 109 réglant les détails des opérations chirurgicales à exécuter par les élèves, ainsi que les précautions qu'ils doivent prendre, sont supprimés ;

7<sup>o</sup> Que le soin d'inscrire sur les feuilles de visite des animaux malades les prescriptions faites pour le service de la clinique incombe aujourd'hui aux élèves de la 4<sup>e</sup> section, en vertu de l'art. 75 du nouveau règlement, tandis que ce travail se faisait autrefois par le répétiteur de clinique ;

8<sup>o</sup> Que l'art. 89 prescrit de placer auprès de chaque animal traité dans les hôpitaux de l'école une planchette sur laquelle est inscrite, indépendamment de la ration journalière, la maladie dont il est atteint.

## II. ENSEIGNEMENT.

L'enseignement donné à l'école vétérinaire comprend toutes les matières énumérées à l'art. 2 de la loi organique du 18 juillet 1860.

Les programmes des différents cours ont fait l'objet d'une nouvelle révision par le conseil de perfectionnement dans la séance qu'il a tenue le 13 juillet 1868. Ce conseil, adoptant les propositions qui lui étaient soumises par le directeur de l'école, a décidé notamment qu'il y avait lieu de rétablir dans l'enseignement les notions élémentaires de minéralogie, de géologie et d'agriculture, qui en avaient été retranchées précédemment et qui paraissent, sinon indispensables, au moins fort utiles pour les vétérinaires.

Cette résolution a été approuvée par arrêté ministériel du 24 septembre 1868.

Dans la subdivision des diverses branches de l'enseignement entre les quatre années d'étude, telle qu'elle a été établie en dernier lieu par l'arrêté ministériel du 23 octobre 1869, on s'est écarté des dispositions de l'arrêté du 30 septembre 1865 qui a été abrogé, pour en revenir à peu près à celles du règlement primitif du 30 septembre 1860.

Toutefois la physique et la chimie, qui se donnent en deux années, font maintenant, sur la proposition du conseil de perfectionnement approuvée par arrêté ministériel du 25 octobre 1869, l'objet d'un enseignement alternatif aux deux sections inférieures.

Les notions de zoologie ont été maintenues dans la seconde section.

On donne à la troisième ce qui concerne l'extérieur des animaux domestiques pour la zootechnie, et le cours complet de pathologie et de thérapeutique spéciales, dont une partie se trouvait autrefois en dernière année. La portion de la zootechnie qui comprend l'hygiène et l'éducation des animaux domestiques, ainsi que les exercices pratiques, sont réservés pour la quatrième section.

Des améliorations importantes, dues à l'intelligente initiative du directeur actuel, ont été apportées dans certaines parties de l'enseignement. Précédemment, le cours de clinique consistait uniquement en explications données aux élèves pendant l'exploration des animaux malades reçus dans les hôpitaux ou présentés à la consultation gratuite et les opérations que leur état réclamait. À partir du second semestre de l'année scolaire 1867-1868, deux leçons de clinique ont été portées au tableau de l'emploi du temps et se font régulièrement à l'amphithéâtre, comme cela se pratique généralement dans les hôpitaux à l'usage de la médecine humaine.

Les médecins vétérinaires sont parfois appelés à remplir les importantes fonctions d'inspecteur d'abattoirs, de boucheries et de charcuteries dans les villes et même dans les localités rurales où ils s'établissent. Il importe donc qu'ils soient préparés à cette mission à l'aide de démonstrations faites par un homme compétent. Cette partie de l'enseignement pratique, complètement négligée autrefois, a été organisée, sur la demande de M. Thiernesse, par décision ministérielle du 12 décembre 1868, et confiée, avec l'autorisation de M. le bourgmestre de Bruxelles, à un médecin vétérinaire de grand mérite, M. Van Hersten, inspecteur en chef de l'abattoir de cette ville. Cet enseignement, qui est venu combler une véritable lacune et qui donne les résultats les plus satisfaisants, prend une partie du semestre d'hiver et la plus grande partie du semestre d'été. Il coûte à l'État une somme de 500 francs, qui est payée à M. Van Hersten à titre d'indemnité.

Je crois devoir ajouter ici que l'abattoir de Bruxelles n'est pas seulement un utile auxiliaire pour l'école de médecine vétérinaire, en permettant d'initier les élèves de celle-ci à la connaissance pratique des viandes; il fournit encore au professeur de médecine opératoire de précieuses occasions d'exercer ceux de la quatrième section à la castration des vaches; aux professeurs de clinique et d'anatomie pathologique de nombreux objets de démonstrations, qui servent en même temps à l'accroissement des collections; au professeur d'anatomie normale diverses pièces indispensables pour ses leçons, et au professeur de zootechnie le moyen de faire des démonstrations pratiques sur les bœufs, les moutons et les porcs qui y sont exposés chaque semaine au marché de jeudi.

Le directeur actuel de l'école, qui apprécie comme il convient l'importance de ces dernières démonstrations, s'est constamment efforcé de les rendre aussi multipliées et aussi complètes que possible. Depuis bientôt trois ans, elles ont été faites, non-seulement au marché de l'abattoir de Bruxelles, mais en outre dans la ferme de l'institut de Gembloux et dans celle de M. Verheyden, bourgmestre

de Dilbeck, dans les établissements agricoles et industriels de M. Paul Claes de Lembeeq et de M. Dumont de Chassart, à la caserne des Annonciades, à Bruxelles, et aux remarquables foires de Malines et de Gand. Au retour de leurs excursions, les élèves sont tenus de rendre compte de leurs observations et des démonstrations faites par leur professeur, dans un rapport qui est rédigé par l'un d'eux et transmis au directeur. C'est là une innovation fort heureuse, car elle est de nature à rendre les exercices pratiques de zootechnie beaucoup plus profitables et à mieux en fixer les circonstances dans l'esprit des élèves.

Le cours d'équitation continue à n'être donné que quand il y a dans les deux sections supérieures des élèves qui veulent en supporter les frais. L'administration n'a pas jugé à propos d'accueillir la proposition qui a été faite par le conseil de perfectionnement, dans sa séance du 13 juillet 1868, en instituant définitivement ledit cours pour ces deux sections, à raison de 60 leçons annuelles pour chacune, non plus que celle qui a été présentée par le directeur le 20 juin 1868 et qui tendait à obtenir 60 leçons régulières d'équitation pour les élèves de la dernière année d'étude.

Ce cours a été fréquenté par 7 élèves en 1868-1869; il n'y a pas eu d'inscriptions l'année suivante.

### III PERSONNEL.

Le personnel attaché à l'école de médecine vétérinaire comprend les fonctionnaires chargés de l'administration, les membres du corps enseignant et les gens de service.

*Personnel administratif.* A la suite de la retraite de M. Delwart, qui a été admis à l'éméritat, sur sa demande, par arrêté royal du 20 décembre 1867, la direction de l'établissement a été confiée, par un arrêté du 25 du même mois, à M. le professeur Thiernesse.

J'ai eu l'honneur d'être désigné pour procéder à son installation, qui a eu lieu solennellement le 4 janvier 1868, dans une réunion à laquelle assistaient l'ancien directeur, le personnel de l'école au complet, ainsi que les élèves.

M. Thiernesse a conservé la chaire d'anatomie descriptive et comparée qu'il occupait précédemment; il reçoit de ces deux chefs le *maximum* de traitement fixé par l'arrêté du 21 avril 1864, c'est-à-dire une somme de 6,600 francs.

L'emploi de régisseur comptable continue à être rempli, avec tout le zèle et toute la ponctualité désirables, par M. Waikiers, à qui l'art. 32 du nouveau règlement enjoint de seconder le directeur dans ses fonctions administratives.

Les livres de comptabilité sont toujours régulièrement tenus. Le régisseur est assisté dans sa tâche par M. Vandeputte, attaché à la direction en qualité de commis aux écritures. La position de ces deux employés a été améliorée; le premier reçoit actuellement 3,500 francs, et le second, 1,800 francs d'appointements.

M. l'abbé Taymans a donné sa démission d'aumônier de l'école, S. E. Monseigneur l'archevêque de Malines a désigné pour le remplacer M. l'abbé Mommaerts, qui a été admis à donner l'enseignement religieux par arrêté royal du

24 mars 1868. Il a conservé le même traitement de 1,800 francs qui était alloué à son prédécesseur.

L'ancien surveillant maître d'études, M. Dulière, admis à faire valoir ses droits à la pension, le 20 octobre 1867, a été remplacé d'abord, à la même date, par un médecin vétérinaire. M. Edouard Van Vyve, auquel un arrêté royal du 27 novembre 1868 a conféré en outre les fonctions de répétiteur. Ce fonctionnaire ayant quitté l'école pour des raisons de santé, a été remplacé, le 26 mars 1870, dans le double emploi qu'il occupait, par M. Dessart, médecin vétérinaire du Gouvernement à Genappe.

D'après l'art. 34 du nouveau règlement ministériel du 22 mars 1870, le maître d'études n'est plus qualifié comme autrefois de surveillant; il doit posséder le diplôme de médecin vétérinaire et il est chargé des fonctions de bibliothécaire. Le titulaire actuel remplit aussi l'emploi d'aide-préparateur à la pharmacie. Son traitement a été porté de 1,800 à 2,000 francs.

Un arrêté ministériel du 14 avril 1870, en acceptant la démission du sieur Nopin, surveillant garde-magasin, l'a admis à faire valoir ses droits à la pension; il a été remplacé le 15 avril par un ancien instituteur, le sieur Joseph d'Aoust, d'Isnes, auquel il est accordé un traitement de 1,200 francs, outre le logement et la nourriture.

Le directeur de l'école a proposé de mettre à profit les aptitudes et l'instruction de ce nouvel employé pour exercer les élèves de la première section à appliquer correctement les règles de la grammaire française, dont ils ont généralement une connaissance assez complète lorsqu'ils se présentent à l'école, sans être à même de les mettre en pratique, faute d'y avoir été suffisamment exercés dans les établissements qu'ils ont fréquentés antérieurement. Ce projet a reçu l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur, qui a bien voulu autoriser sa mise à exécution à partir de l'année scolaire 1870-1871.

M. le docteur Jacobs reste chargé des soins médicaux, l'indemnité annuelle qu'il reçoit de ce chef a été élevée à 600 francs.

Son service, tel qu'il est actuellement réglé par l'art. 38 de l'arrêté du 22 mars 1870, consiste à se présenter à l'école deux fois par semaine, aux jours et heures à convenir avec le directeur, et plus souvent lorsque les circonstances l'exigent, pour visiter les élèves et les gens de service.

Le directeur se montre très-satisfait de tous les membres du personnel administratif.

*Personnel enseignant.* Le personnel enseignant de l'école de médecine vétérinaire a perdu en moins d'une année deux de ses membres les plus distingués, MM. Jean-Baptiste et Emile Husson, qui s'étaient créés, par leur intelligence et leur travail, une position distinguée dans le monde scientifique.

Le premier, qui avait été chargé, depuis le décès de M. Verheyen, des cours importants de physiologie, de pathologie générale et d'anatomie pathologique, a succombé, le 23 février 1868, à une maladie contre laquelle il avait énergiquement lutté pendant plusieurs années.

Le second, qui avait atteint seulement sa trentième année, a été rapidement enlevé par une affection à laquelle le chagrin que lui avait causé la mort de son frère n'a pas été étranger. Il est décédé à Aubange, au sein de sa famille, le

5 novembre 1868. Il avait été attaché à l'école en qualité de répétiteur de physique et de chimie par arrêté du 31 décembre 1861 et nommé professeur extraordinaire pour la pathologie médicale le 30 janvier 1868.

Voici les autres modifications qui ont eu lieu depuis trois ans dans le personnel enseignant.

Les répétiteurs Gilles et Derache, qui avaient été nommés professeurs extraordinaires par arrêté royal du 7 mars 1867, ont été promus au grade de professeur extraordinaire le 9 juin 1870.

Les répétiteurs Wehenkel et de Give, Alphonse, sont devenus professeurs extraordinaires, le premier depuis le 28 février 1868 et le second depuis le 2 décembre 1869. Celui-ci avait été chargé, par décision ministérielle du 10 décembre 1868, de donner provisoirement les cours de pathologie chirurgicale et de médecine opératoire, tout en continuant à remplir les fonctions de répétiteur.

Les médecins vétérinaires Ursmar-Joseph Laho, Victor Lorge et Edouard Van Vyve, ont été respectivement nommés, par arrêtés du 30 janvier, du 30 mars et du 27 novembre 1868, répétiteurs pour les cours de physique et de chimie, de clinique et d'anatomie.

Des raisons de santé ont déterminé le dernier à abandonner la carrière de l'enseignement pour entrer dans l'armée, en qualité de vétérinaire de 3<sup>e</sup> classe. Il a été remplacé, le 26 mars 1870, par M. J.-B. Dessart, qui remplissait à Genappe les fonctions de médecin-vétérinaire du Gouvernement.

Par suite de la retraite de M. Delwart, du décès de MM. J.-B. et Émile Husson, et des autres changements qui ont eu lieu dans le personnel enseignant, plusieurs modifications ont été apportées dans la répartition des divers cours entre les huit professeurs que possède l'école, en y comprenant le directeur.

J'ai renseigné dans le tableau ci-après les attributions des différents professeurs et répétiteurs, le temps que chacun d'eux consacre à sa mission et les traitements dont ils jouissent actuellement.

NOMS DES PROFESSEURS et répétiteurs.	ATTRIBUTIONS.	NOMBRES D'HEURES de BESOGNE PAR SEMAINE.		TRAITEMENTS.
		Semestre d'hiver	Semestre d'été	
		Heures.	Heures.	
Thiernesse . . .	Directeur. Anatomie descriptive et comparée des animaux domestiques.	4½	3	6,600
Melsens. . . . .	Physique et chimie. . . . .	4½	4½	6,000
Gillo . . . . .	Botanique et pharmacologie . . . . .	10½	10½	4,500
Derache. . . . .	Zoologie; physiologie; anatomie générale . . . . .	4½	4½	4,500
Wehenkel. . . . .	Anatomie pathologique; pathologie générale et spéciale des maladies internes.	4½	4½	4,000
Gérard . . . . .	Thérapeutique générale; matière médicale; zootechnie; police sanitaire; médecine légale.	9	6	5,500
De Give. . . . .	Pathologie chirurgicale; médecine opératoire théorique et pratique; anatomie des régions; obstétrique et maréchalerie.	44	7½	3,500
Defays . . . . .	Clinique. . . . .	12	12	6,000
Laho . . . . .	Répétiteur de physique, de chimie et de physiologie.	4½	5	2,000
Lorge. . . . .	Répétiteur d'anatomie . . . . .	28	8	2,000
Dessart . . . . .	Maître-d'étude; bibliothécaire; aide-préparateur de pharmacie; répétiteur de clinique.	3½	5	2,500

Le sieur De Give a obtenu, le 27 août 1868, une indemnité de 1,000 francs pour faire en Allemagne, en Suisse, en France et dans les Pays-Bas un voyage scientifique dont il a rendu compte dans un remarquable rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, le 31 octobre suivant.

Le traitement attribué ci-dessus au répétiteur Dessart comprend une indemnité de 500 francs qui lui est allouée à titre de maître d'étude, de bibliothécaire et d'aide préparateur pour la pharmacie.

Les membres du corps enseignant sont tous à la hauteur de leur mission; ils s'acquittent en général de leurs fonctions avec beaucoup d'assiduité.

Pendant l'année scolaire 1868-1869, M. le directeur Thiernesse a été tenu éloigné de ses fonctions, par une maladie grave, du 20 mai au 1<sup>er</sup> juillet. Il a été remplacé dans sa mission administrative par M. le régisseur Walkiers, délégué à cette fin, et dans sa chaire d'anatomie comparée, par M. le répétiteur de Give.

En vertu d'une disposition nouvelle, qui forme le second paragraphe de l'art. 16 du règlement du 22 mars 1870, les professeurs sont maintenant chargés de diriger et de surveiller le travail des répétiteurs qui leur sont adjoints, et d'assister, quand ils le jugent utile, aux études relatives à leurs cours.

D'autre part, la disposition de l'art. 24, qui permet aux professeurs d'utiliser, sous le contrôle du directeur, les locaux et le matériel affectés à leurs cours en vue de leurs travaux particuliers, a été étendue aux répétiteurs par ledit règlement.

*Gens de service.* Aux termes de l'art. 52 du nouveau règlement d'ordre intérieur, du 23 mars 1870, le personnel pour le service intérieur de l'école vétérinaire est composé de trois garçons de laboratoire, un jardinier, un maréchal, un concierge, trois palefreniers et trois domestiques.

Le jardinier, qui a pris la place d'un garçon de laboratoire pour la botanique, remplit en même temps l'emploi de garçon de pharmacie. D'après l'art. 4, il veille à son tour à la garde de l'école, et, d'après l'art. 59, il doit intervenir, de même que le concierge, dans le service général de l'établissement.

Les trois domestiques sont devenus nécessaires par suite de la suppression des art. 42 à 46 et d'une partie de l'art. 70 de l'ancien règlement, d'après lesquels l'entrepreneur des vivres était chargé, moyennant une indemnité annuelle à déterminer par le Ministre de l'Intérieur, de faire tous les travaux manuels de propreté et autres à exécuter à l'école et de fournir le personnel, les ustensiles et les matières nécessaires à ces travaux, ainsi que le personnel nécessaire au service des repas.

On a supprimé aussi, d'une part, l'art. 49 qui astreignait les membres célibataires du personnel de service à loger dans l'établissement et permettait d'y donner, avec l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, un logement à ceux qui étaient mariés ou chargés de famille, d'autre part, l'art. 50 qui était une conséquence du précédent.

Les places de garçon de laboratoire sont actuellement confiées : pour le cours d'anatomie, au sieur Bertholet, qui a été nommé à cet emploi par arrêté ministériel du 22 mai 1868 ; pour la physique et la chimie, au sieur Sieters, qui a obtenu, par arrêté ministériel du 50 décembre 1869, le titre d'aide-préparateur de chimie ; pour la pharmacie, au sieur Jean-Joseph Servais, qui tient en même temps l'emploi de jardinier et qui a été appelé, le 14 mai 1870, à remplacer le sieur Elias, décédé le 7 du même mois.

L'emploi de maréchal continue à être tenu par le sieur Jean Hernalsteen, celui de concierge, par le sieur Constant, celui de palefrenier en chef, par le sieur Etien, celui de palefrenier par les sieurs Champaut et Elaut.

Les hommes de service sont les sieurs Copinne, Balistry, Struyvers et Mazure. Ce dernier sert en même temps de menuisier.

Le maréchal touche 1,450 francs d'appointements ; les sieurs Etien et Sieters 1,200 francs chacun ; les sieurs Bertholet, Servais, Constant, Copinne, Mazure, Champon et Elaut, chacun 1,050 francs (arrêté du 22 mai 1868), et les sieurs Balistry et Struyvers, chacun 80 francs par mois.

Les gens de service s'acquittent des devoirs de leur charge à la satisfaction du directeur.

#### IV. ÉLÈVES.

*Population de l'école.* L'école de médecine vétérinaire a été fréquentée par 78 élèves pendant l'année scolaire 1867-1868, par 73 pendant l'année scolaire 1868-1869 et par 79 durant celle qui vient de finir.

Le tableau ci-après fait connaître la répartition des élèves entre les diverses sections, ainsi que leur subdivision en internes et externes, entre Belges et étrangers.

ANNÉES SCOLAIRES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION.				NOMBRE		NOMBRE	
		1 <sup>re</sup> SECTION.	2 <sup>e</sup> SECTION.	3 <sup>e</sup> SECTION.	4 <sup>e</sup> SECTION.	d'internes.	d'externes.	de Belges.	d'étrangers.
1867-1868	78	30	18	17	13	66	12	75	3
1868-1869	73	21	15	21	16	65	10	71	2
1869-1870	79	28	16	21	14	59	20	78	1

Les élèves belges pour ces trois années scolaires se divisent de la manière suivante entre les diverses provinces qui les ont fournis.

PROVINCES.	NOMBRE D'ÉLÈVES POUR			Observations.
	1867-1868	1868-1869	1869-1870	
Brabant . . . . .	12	12	15	
Flandre occidentale. . . . .	12	12	12	
Flandre orientale. . . . .	5	6	6	
Hainaut . . . . .	20	15	16	
Liège . . . . .	15	16	19	
Limbourg . . . . .	6	6	6	
Namur. . . . .	5	4	4	
TOTAUX. . . . .	75	71	78	

Les provinces d'Anvers et de Luxembourg sont les seules qui n'ont point envoyé d'élèves pendant cette période.

D'après l'art. 16 du nouveau règlement du 25 mars 1870, les élèves externes ne sont pas tenus de fréquenter les salles d'études.

*Application.* On peut juger du degré d'application des élèves par les notes d'étude résultant des interrogations que les professeurs font aux leçons et qui, d'après l'art. 14 du nouveau règlement, doivent se répéter au moins une fois chaque semaine, par les répétitions et par les compositions semestrielles. Quoique les cotes attribuées de ces différents chefs aux élèves n'entrent plus, comme autrefois, en ligne de compte avec les examens généraux pour régler le passage de la 1<sup>re</sup> à la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> section, le directeur actuel a cru devoir les consigner régulièrement dans un registre, pour se conformer strictement à l'obligation qui lui est imposée par l'art. 3 du règlement. Je signale ce fait avec d'autant plus de satisfaction que j'avais constaté, lors de ma précédente inspection, non-seulement qu'il n'y avait plus de registre concernant l'instruction

des élèves, mais en outre que les notes d'étude n'étaient plus même transmises régulièrement au directeur.

Les renseignements relatifs aux trois dernières années scolaires peuvent être considérées comme satisfaisants, la plupart des élèves ayant eu la moyenne des points dans les exercices oraux et par écrit auxquels ils ont été soumis.

Ceux qui ne l'obtiennent point encourent un nombre de consignes qui est fixé, conformément à l'art. 21 du nouveau règlement du 23 mars 1870, d'après celui des points qui manquent pour atteindre la moyenne, en sorte que l'on peut apprécier aussi l'application des élèves à l'aide des punitions qui leur ont été infligées par suite de cette circonstance.

Voici, sous ce rapport, les renseignements relatifs aux trois dernières années scolaires.

En 1867-1868, sur 66 internes, vingt élèves seulement ont été consignés pour défaut de moyenne, savoir : 13 une fois, 2 deux fois, 4 trois fois et 1 quatre fois.

En 1868-1869, le nombre d'internes étant de 63, il y a eu 18 élèves punis du même chef, dont 6 une fois, 2 deux fois, 5 trois fois, 1 quatre fois et 1 six fois.

Enfin pour 1869-1870, on constate, sur 59 internes, 23 élèves punis, dont 6 une fois, 7 deux fois, 5 trois fois, 1 quatre fois, 1 cinq fois, 1 six fois et 2 sept fois.

Les résultats des examens pour la candidature et la médecine vétérinaire, dont je rendrai compte plus loin, établissent d'ailleurs que la marche des études et les progrès des élèves sont aussi satisfaisants qu'on peut le désirer.

L'art. 16 du nouveau règlement du 22 mars 1870 détermine les bases d'après lesquelles les interrogations faites aux leçons doivent être cotées, et l'art. 18 impose aux professeurs l'obligation de commenter les compositions semestrielles, quant à la forme et quant au fond, en présence de tous les élèves de leur cours.

*Chefs de section.* Les élèves qui, en raison de leur application et de leur bonne conduite, ont obtenu le titre de chef de section institué par l'art. 58 du règlement, sont :

Pour l'année scolaire 1867-1868,

Les sieurs Victor-Joseph Burton, de Sovet,  
François Lefebvre, de Rocour,  
Antoine-Joseph Mathieu, d'Opheylissen,  
Adelin Vandermies, de Rebecq-Rognon.

Pour l'année scolaire 1868-1869,

Les sieurs Eugène-Joseph Gomand, de Geet-Betz,  
Jacques-François Reul, de Moulant,  
François Lefebvre, de Rocour,  
Pierre-Jean Slaghinuylders, de Beyghem.

Pour l'année scolaire 1869-1870,

Les sieurs Victor-Edouard Roman, de Segelsem,  
Balthazar-Arnold Germeau, de Houppertingen,  
Jacques-François Reul, de Moulard,  
Jean-Hubert Maris, de Hasselt.

En vertu de l'art. 62 du règlement, ces élèves ont obtenu sur le prix de la pension une remise qui s'est élevée à 200 francs pour le chef de la première section et à 300 francs pour les autres.

*Bourses d'étude.* D'après l'art. 48 de l'arrêté organique du 28 septembre 1860, des bourses dont le total ne peut dépasser 3,000 francs sont affectées à l'école de médecine vétérinaire, en faveur des élèves studieux qui ne sont pas en mesure de payer le prix intégral de la pension.

Ces bourses ont été accordées à concurrence de 2,300 francs en 1867-1868 (arrêté du 30 juin 1868), de 2,025 francs en 1868-1869 (arrêté du 24 avril 1869) et de 1,925 francs pour 1869-1870 (arrêté du 13 mai 1870).

Quatorze élèves y ont participé pendant la première année, treize pendant la seconde et douze pendant la troisième. Chacun d'eux a reçu au *minimum* 125 francs et au *maximum* 200 francs.

*Discipline.* Aux termes de l'art. 73 du nouveau règlement du 22 mars 1870, les punitions disciplinaires qui peuvent être infligées aux élèves ne sont plus qu'au nombre de quatre ; on en a fait disparaître l'isolement avec faculté de suivre les cours et l'isolement sans accès aux cours, qui présentaient l'un et l'autre des inconvénients sérieux.

Une disposition supplémentaire introduite dans ce règlement, et formant l'art. 74, stipule que l'enquête qui doit précéder le renvoi d'un élève est faite par un conseil de discipline composé du directeur, des deux plus anciens professeurs et du régisseur, et qu'un procès-verbal détaillé de chaque séance du conseil, signé par tous les membres, est consigné dans un registre à ce destiné.

Pour satisfaire aux prescriptions de l'art. 3, on inscrit régulièrement les punitions qui sont infligées aux élèves. Les renseignements fournis par le livre de discipline dénotent une situation fâcheuse, qui s'est améliorée la dernière année, mais qui pourrait être beaucoup plus satisfaisante encore.

Elle est résumée dans le tableau suivant, où je n'ai pas tenu compte des punitions qui ont été infligées pour défaut d'application et dont il a été question précédemment.

ANNÉES SCOLAIRES.	Nombre d'internes.	Nombre d'élèves punis.	NOMBRE DES ÉLÈVES PUNIS																
			4 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois.	6 fois.	7 fois.	8 fois.	9 fois.	10 fois.	11 fois.	12 fois.	13 fois.	14 fois.	15 fois.	16 fois.	23 fois.
1867-1868	66	66	13	7	11	6	8	5	6	5	4	2	»	1	»	»	»	»	»
1868-1869	65	61	12	15	4	6	4	2	5	4	1	4	1	»	»	5	1	2	1
1869-1870	59	50	26	8	4	1	2	»	»	2	2	1	1	1	»	1	1	»	»

Pendant l'année scolaire 1867-1868, il y a eu 32 demi-consignes et 250 consignes pleines.

Pendant l'année scolaire 1868-1869, des désordres et des actes d'insubordination très-graves ont eu lieu à l'école, parce que le directeur, en vue de préserver les élèves contre l'épidémie typhoïde qui régnait à Bruxelles, avait cru devoir refuser de prolonger jusqu'à onze heures et demie du soir la sortie accordée le 14 février 1869, à l'occasion du carnaval. Un avertissement sévère fut d'abord donné aux élèves, au nom de M. le Ministre de l'Intérieur, en présence de tout le personnel enseignant et administratif; malgré cela, ils continuèrent durant plusieurs jours à se livrer pendant la récréation, entre l'heure du souper et celle du coucher, à des scènes regrettables qui mirent le directeur dans la triste nécessité de provoquer, le 19 février, le renvoi provisoire de 41 élèves. Cette mesure sévère eut une salutaire influence sur l'esprit des perturbateurs, qui ne tardèrent pas à faire amende honorable; l'un d'eux fit immédiatement sa soumission; plusieurs autres revinrent le 21, et les derniers rentrèrent le 27 février.

Pendant l'année 1869-1870, il y a eu 26 demi-consignes et 159 consignes entières.

Ces renseignements montrent que la situation au point de vue de la discipline, a quelque tendance à s'améliorer, mais qu'il est nécessaire de continuer à réprimer énergiquement toutes les infractions au règlement d'ordre intérieur.

Le directeur de l'école a pris la résolution de faire afficher pendant une journée, sous le péristyle du grand bâtiment, les punitions infligées aux élèves et les motifs qui y ont donné lieu. Cette mesure me paraît de nature à amener de bons résultats.

L'art. 5 de l'ancien règlement de discipline intérieure, d'après lequel les élèves ne pouvaient fréquenter que les lieux publics indiqués par le directeur, a été rapporté.

L'art. 8 du nouveau règlement de discipline, remplaçant l'art. 90 de l'ancien, dispose que toute dégradation ou détérioration est réparée aux frais de qui de droit et que, si l'auteur ou les auteurs restent inconnus, elle est réparée aux frais de tous les élèves qui fréquentent le local dans lequel elle est constatée.

L'art. 24 range dans le cas de renvoi le fait d'avoir franchi les clôtures d'enceinte de l'établissement.

*Régime alimentaire.* Le régime alimentaire est, comme par le passé, parfaitement convenable sous tous les rapports; M. Jérôme Van Lint, qui a l'entreprise du pensionnat, ne mérite que des éloges.

En vertu de l'art. 31 du nouveau règlement, modifiant l'art. 40 de l'ancien, il est maintenant défendu à l'entrepreneur des vivres de fournir aux élèves des boissons quelconques sans l'autorisation du directeur ou de son délégué.

*Etat sanitaire.* L'état sanitaire est généralement bon à l'école de médecine vétérinaire. Il est vrai que deux des élèves de cet établissement sont morts pendant l'année scolaire 1867-1868, et qu'un troisième est décédé le 1<sup>er</sup> juin 1869, mais ils ont succombé à des affections qu'ils avaient contractées avant leur arrivée à Cureghem.

Pendant que l'épidémie typhoïde ravageait la capitale et plongeait tant de

familles dans le deuil, aucun cas de cette maladie ne s'est produit à l'école. Un seul élève en a été atteint, mais c'était pendant les vacances de Pâques. Il est mort dans sa famille, à Jemappe.

J'ai fait connaître, au chapitre du personnel, la manière dont le service médical est organisé maintenant.

*Uniforme et trousseau.* L'art 30 de l'ancien règlement de discipline intérieure astreignait les élèves de l'école de médecine vétérinaire, à porter une tenue uniforme, aussi bien dans l'intérieur de l'établissement que pendant les sorties. Sur l'initiative prise par le directeur, au mois de janvier 1868 et de l'avis de la commission de surveillance, un arrêté ministériel du 17 juillet 1869 a mis fin à cet état de choses.

En conséquence, les art 7, 30, 32, 33 et 34 de ce règlement ont été supprimés.

L'art. 25 du nouveau règlement a fait disparaître du trousseau les cols ou cravates noirs et spécifie les objets dont les élèves externes doivent se munir ; ce sont : un tablier en cuir pour la forge, deux tabliers à bavette et deux paires de manches en toile pour les dissections et les opérations chirurgicales.

## V. EXAMENS.

*Examens d'admission.* Ainsi que je l'ai dit dans mon précédent rapport, la commission de surveillance de l'école vétérinaire avait demandé, dans le courant de l'année 1866, que des garanties plus complètes de capacité fussent exigées des jeunes gens qui se présentent pour entrer dans cet établissement ; elle pensait qu'il y avait lieu de n'admettre que ceux qui obtiennent la moitié du nombre des points correspondant à un travail parfait sur chacune des branches essentielles prises isolément, ce qui rendrait l'examen plus difficile que quand on exige seulement, comme on l'avait fait jusque-là, la moyenne sur l'ensemble des matières.

Le Département de l'Intérieur, qui n'avait pas d'abord accueilli favorablement cette proposition, a fini par prendre un terme moyen entre le système antérieurement suivi et celui que proposait la commission. Un arrêté ministériel du 23 décembre 1867 a divisé les matières sur lesquelles roule l'examen d'admission en trois groupes, qui comprennent : le premier, la langue française ; le second, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie ; le troisième, l'histoire et la géographie, en stipulant que les récipiendaires devaient obtenir au moins la moitié des points attribués à chacun des deux premiers groupes, le tiers des points fixés pour le troisième, et réunir 635 points sur 1,400 dans l'ensemble de l'examen.

Les dispositions réglementaires relatives à cette épreuve ont d'ailleurs été modifiées de nouveau, développées et complétées par un arrêté ministériel du 18 novembre 1869.

On a ajouté au premier groupe la mention de la langue flamande. Il est tenu compte aux récipiendaires du degré d'instruction qu'ils possèdent dans cette langue. Les points qu'ils obtiennent de ce chef sont combinés avec ceux qui leur ont été accordés dans l'examen sur la langue française, de manière à réduire la moyenne à la base uniforme de 500 points.

Le programme des matières formant le deuxième groupe a été rendu plus explicite et plus clair, au moyen de développements proposés par l'un des membres du jury, M. le professeur Salkin, à l'occasion d'une controverse soulevée officiellement par M. le professeur Maxweiler, de l'athénée de Bruges, sur l'interprétation à donner à quelques parties du programme.

Un nombre différent de points a été affecté à chaque matière, suivant son importance; la moitié des points est attribuée à l'épreuve orale, et l'autre moitié à l'épreuve écrite, sauf en ce qui concerne la langue française, pour laquelle la première a 200 et la seconde 300 points.

Les récipiendaires doivent, pour être admis, obtenir au moins la moitié des points attribués à chacun des groupes.

Ces dispositions nouvelles et quelques autres ayant trait à la marche à suivre dans l'examen d'admission, aux formalités à remplir par les jeunes gens qui sont dispensés de subir cet examen, font actuellement l'objet des art. 39 à 48 inclus du règlement du 22 mars 1870.

Les examens d'admission pour les trois dernières années scolaires ont eu lieu respectivement du 23 juillet au 7 août 1867, du 13 au 22 juillet 1868 et du 12 au 27 juillet 1869, devant un jury composé de MM. Lebrun, Salkin et Van Stalle.

En 1867, vingt-quatre récipiendaires se sont présentés, sur lesquels quatorze ont été admis en qualité d'internes, par arrêté ministériel du 30 septembre 1867.

En outre, un élève qui était en possession d'un diplôme de gradué en lettres, est entré sans devoir subir l'examen.

L'un des internes étant devenu externe au mois de décembre, on a pu recevoir à sa place le sieur Taccoen, Pierre-Jean, de Wulverghem, qui occupait le quinzième rang dans le classement.

Huit récipiendaires ont été admis en qualité d'externes, mais l'un d'eux n'en a pas profité.

En 1868, sur trente-deux récipiendaires, il y en a eu neuf seulement qui ont satisfait aux conditions requises.

Ils ont été admis en qualité d'internes, par arrêté ministériel du 21 septembre 1868, en même temps que deux élèves qui avaient le diplôme de gradués en lettres, mais ces deux derniers ont renoncé plus tard à jouir de cette faveur.

En 1869, il y a eu quarante-huit récipiendaires, parmi lesquels l'arrêté ministériel du 9 septembre en a admis vingt-cinq en qualité d'internes.

Deux de ces jeunes gens ont renoncé à entrer à l'école; il en a été de même d'un candidat en sciences, qui avait été admis, sans examen, à suivre les cours de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> section.

*Examens généraux.* Les examens généraux ont pour objet de faire apprécier si les élèves de la 1<sup>re</sup> et de la 5<sup>e</sup> section possèdent les connaissances nécessaires pour être admis aux cours supérieurs. Pendant les années scolaires 1867-1868 et 1868-1869, ils ont eu lieu sous l'empire des arrêtés du 30 septembre et du 5 octobre 1863, aux termes desquels ce passage était réglé par le résultat de la première épreuve de candidat vétérinaire, pour les élèves de la division inférieure et par celui de la première épreuve de médecin vétérinaire, pour ceux de la 5<sup>e</sup> section.

Des arrêtés royaux du 23 octobre et du 15 novembre 1869, pris sur la propo-

sition du conseil de perfectionnement, ont modifié cet état de choses, en supprimant la subdivision en deux épreuves des examens pour le grade de candidat et de médecin vétérinaire, et en rétablissant les examens généraux proprement dits pour les élèves de la 1<sup>re</sup> et de la 3<sup>e</sup> section.

Les dispositions de ces arrêtés forment les art. 51 à 57 inclus du nouveau règlement du 22 mars 1870, qui diffèrent sous plusieurs rapports des articles correspondants du règlement primitif.

L'art. 52 énumère les matières sur lesquelles porteront dorénavant les examens dont il s'agit, classe ces matières en groupes pour la 3<sup>e</sup> section, fixe le coefficient d'importance à attribuer à chacune d'elles et règle quelques points de détail.

L'art. 53 réduit à trois heures pour la 1<sup>re</sup> section et à quatre heures pour la 3<sup>e</sup> la durée de l'épreuve écrite, qui était respectivement autrefois de quatre heures et demie et de six heures.

Enfin, le classement des élèves est fait maintenant d'après le résultat des examens généraux seuls, sans qu'il soit nécessaire, comme le prescrivait l'art. 53 de l'ancien règlement, de combiner ces résultats avec ceux des interrogations et des compositions de l'année.

En exécution de l'art. 52 du nouveau règlement, deux commissions ont été constituées pour procéder aux examens généraux. Elles se composent respectivement de MM. Thiernes, Melsens, Gille, professeurs, Laho et Lorge, répétiteurs, pour la 1<sup>re</sup> section, et de MM. Defays, Gérard, Wekenhel, Degive, professeurs, et Dessart, répétiteur, pour la 3<sup>e</sup> division.

A la fin de l'année scolaire 1867-1868, 23 élèves de la section inférieure et les 17 élèves composant la 3<sup>e</sup>, et un ancien élève français qui avait cessé de suivre les cours, se sont respectivement fait inscrire pour subir la première épreuve de la candidature et de la médecine vétérinaire.

Parmi les premiers, 4 se sont retirés, 6 ont échoué et 13 ont été admis à passer à la division suivante; parmi les seconds, 16 ont fait preuve des connaissances requises et 2 seulement ont dû être ajournés.

Pour l'année scolaire 1868-1869, 16 élèves de la division inférieure et 17 de la 3<sup>e</sup> se sont présentés devant les jurys chargés de les examiner. Il y en a eu 13 reçus dans les premiers et 12 dans les seconds, 2 de ceux-ci s'étant retirés et 3 ayant été ajournés.

Quant aux examens généraux qui ont eu lieu du 29 juillet au 5 août 1870, en conformité des art. 51 et suivants du nouveau règlement, en voici le résultat :

Un élève de la 1<sup>re</sup> section ayant été rappelé sous les drapeaux, il en restait 27 à examiner : 23 d'entre eux ont subi avec succès les diverses épreuves, et 4 seulement doivent doubler.

Dans la 3<sup>e</sup> division, qui comptait 21 élèves, il y en a 2 qui avaient été autorisés à suivre en même temps les cours de la 4<sup>e</sup> section et qui ont obtenu du jury d'examen, dans la session du mois d'août, le diplôme de médecin vétérinaire, trois (dont deux qui sont retenus à l'armée et l'autre qui se trouve chez ses parents) qui ne pourront subir que plus tard l'examen de passage et un qui n'a pas jugé à propos de se présenter. Sur les 15 élèves restant, il y en a 12 qui ont réussi à passer à la 4<sup>e</sup> section et 3 qui ont échoué. L'un de ceux-ci doit doubler; les deux autres, de même que l'élève qui ne s'est point présenté,

tombent sous l'application de l'art. 2 de l'arrêté organique, d'après lequel aucun élève ne peut suivre plus de deux fois les mêmes cours, ni fréquenter l'école pendant plus de six ans ; ils doivent, en conséquence, être renvoyés de l'établissement.

Les deux commissions d'examen se sont réunies de nouveau, le 10 octobre 1870, pour soumettre aux épreuves de passage deux élèves qui n'avaient pu s'y présenter par suite de circonstances de force majeure et quatre élèves qui, après avoir échoué dans la session ordinaire, avaient été autorisés par disposition ministérielle à se représenter avec les précédents. Sur ces six récipiendaires, il y en a deux seulement qui ont réussi.

*Examens pour le grade de candidat vétérinaire.* A la fin des trois dernières années scolaires, ces examens ont continué à se faire conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 octobre 1865, qui les divise en deux épreuves distinctes, à subir respectivement par les élèves de la 1<sup>e</sup> et de la 2<sup>e</sup> section. Cet arrêté ayant été rapporté et remplacé par celui du 15 novembre 1869, les examens dont il s'agit auront lieu à partir de l'année scolaire prochaine, d'après les prescriptions de ce dernier arrêté.

Il y a eu pour la candidature, 19 récipiendaires en 1868, au nombre desquels se trouvait un élève qui avait quitté momentanément l'école ; 15 en 1869, parmi lesquels se trouvait un élève qui s'était fait inscrire pour subir deux épreuves à la fois, et 16 en 1870.

Tous ceux de la première série ont fait preuve des connaissances requises ; le sieur Lefebvre, de Rocour, a obtenu la grande distinction ; les sieurs Vanderstracten, de Dickelvenne ; Brunard, de Gouy-lez-Piéton ; Delsaut, de Cuesmes ; Mans, d'Oreye et Maris, de Hasselt, ont obtenu la distinction.

Dans la seconde série, l'un a été ajourné et les quatorze autres ont été admis, dont cinq avec distinction.

Ces derniers sont les sieurs Reul, de Moulant ; Decroly, de Gibecq ; Burton, de Sovet ; Hansoulle, de Sart, et Desmet, de Lichtervelde.

Dans la troisième série, il n'y a eu que trois récipiendaires ajournés ; neuf ont subi l'examen d'une manière satisfaisante ; deux, les sieurs Germeau, de Houpertingen, et Cammaert, de Saint-Pierre-Capelle, avec grande distinction, et deux, les sieurs Gomand, de Geet-Betz, et Monoyer, de Houdeng-Aimeries, avec distinction.

*Examens pour le grade de médecin vétérinaire.* Ces examens ont eu lieu, comme les précédents, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 5 octobre 1865. Ils se feront d'après celles de l'arrêté du 15 novembre 1869, à partir de l'année scolaire prochaine.

Le jury a eu à examiner, en 1868, 14 récipiendaires, dont 12 appartenant à la 4<sup>e</sup> section, 1 à la 5<sup>e</sup> et 1 qui avait cessé de suivre les cours ; en 1869, 15 et en 1870, 16 récipiendaires.

Dans la première session, 5 ont été ajournés et 11 ont reçu le diplôme de médecin vétérinaire, dont 2 avec distinction.

Dans la seconde session, 5 ont été ajournés, un a passé avec grande distinction, et un avec distinction ; onze ont subi l'examen d'une manière satisfaisante.

Dans la troisième session, tous les récipiendaires ont réussi ; deux ont obtenu la grande distinction et un a passé avec distinction. Il y avait parmi eux, deux élèves vétérans de la 5<sup>e</sup> section, qui ont subi l'examen en une fois, conformément à l'arrêté du 15 novembre 1869.

Voici la liste des quarante élèves qui ont reçu le diplôme de médecin-vétérinaire, pendant les trois dernières années :

**Avec grande distinction :**

Les sieurs Lefebvre, François-Charles, de Rocour ;  
 Maris, Jean-Hubert, de Hasselt ;  
 Mathieu, Antoine-Joseph, d'Ophelyssem.

**Avec distinction :**

Les sieurs Fison, Antoine-Florent, de Flobecq ;  
 Michez, Omer, de Neufvilles ;  
 Vanderbies, Adelin, de Rebecq-Rognon ;  
 Vanderstraelen, Jean-Baptiste, de Dickelvenne.

**Avec satisfaction :**

Les sieurs Allard, Jean-Baptiste, de Renaix ;  
 André, Urbain-Augustin, de Fleurus ;  
 Bacus, Ferdinand-Joseph, de Namur ;  
 Baerts, Jean-Constant, de Saint-Trond ;  
 Bricoult, Nérée-Eusèbe, de Ghislenghien ;  
 Bruyninckx, Alphonse-Achille, de Diest ;  
 Cailliau, Alphonse-Marie, de Bruges ;  
 Crousse, Isidore, de Chapelle-lez-Herlaimont ;  
 De Bary, Jules-Joseph, de Haltinnes ;  
 De Bay, Lucien, de Chièvres ;  
 De la Croix, Florent-Théodore, de Tirlemont ;  
 De Laute, Jules-François, de Mettet ;  
 De Nil, Jean-Frédéric, d'Appels ;  
 Dewez, Jules-Arthur, de Huy ;  
 Dothée, Émile-Jean, de Slusse ;  
 Faucon, Gustave-Isidore, de Rœulx ;  
 Hoeman, François-Désiré, de Merchtem ;  
 Hulin, Augustin, de Carnières ;  
 Lenaerts, Charles-Lambert, de Melekwezer ;  
 Mans, François-Joseph, d'Oreye ;  
 Minette, François, de Liège ;  
 Rasquinet, Alfred, de Jupille ;  
 Salembier, Louis, de Hérinnes ;  
 Schlagmulders, Pierre-Jean, de Beyghem ;  
 Serexhe, Hubert-Dieudonné, d'Aubel ;  
 Targues, André, de Baixas (Pyrénées) ;  
 Thys, Marie-Joseph-Lucien, de Dalhem ;

Les sieurs Vanderschueren, Virgile-Charles-Louis, de Ninove ;  
 Van Eesbeck, Pierre-Jean, de Waerbecke ;  
 Van Nuffel, Léopold, d'Ath ,  
 Van Severen, Henri, de Denterghem ;  
 Verscheure, Théophile, de Zuyenkerke ;  
 Vileyn, Emile-Camille, de Merckem ;

Aucune bourse de voyage n'a été allouée pendant les trois dernières années scolaires.

#### VI. LOCAUX ET MATÉRIEL.

Les locaux de l'école de médecine vétérinaire ont reçu dans ces derniers temps de nombreuses et importantes améliorations, dues à l'initiative du nouveau directeur.

Un laboratoire de physiologie, dont la nécessité se faisait sentir depuis plusieurs années, a été établi.

Des deux côtés de la forge on a construit des annexes, dont l'une renferme un auditoire pour les leçons de médecine opératoire et une forge suffisamment spacieuse pour le maréchal-ferrant de l'école ; l'autre, une salle pour les autopsies et un lazaret, qui étaient grandement nécessaires, surtout pour les démonstrations relatives aux études cliniques.

Les écuries destinées à recevoir les chevaux malades ont été mieux ventilées et mises en communication entre elles et avec le manège où ont lieu les consultations, les opérations chirurgicales et la promenade des animaux malades ou convalescents en cas de mauvais temps.

Le sol de ce manège, qui était depuis longtemps imprégné de matières excrémentielles et qui exhalait des miasmes d'une odeur repoussante, a été complètement renouvelé et proprement pavé ; on y a établi un égout pour l'écoulement des eaux de lavage et d'autres liquides.

Les loges du chenil ont été multipliées et mieux appropriées sous tous les rapports ; on y a placé deux grands poêles calorifères qui permettent d'y entretenir une température convenable durant l'hiver.

Les maisons d'habitation qui étaient occupées autrefois par les gens de service de l'école, et qui avaient dû être évacuées depuis plusieurs années, pour cause d'insalubrité ont été démolies dans le courant de l'année 1868.

Une grande citerne a été construite pour recueillir les produits des latrines, qui s'écoulaient précédemment dans la Senne ; ces matières, désinfectées par l'addition d'un sel de fer, sont utilisées ensuite comme engrais et fournissent une fumure aussi riche qu'abondante.

Des paratonnerres ont été placés par le Département des Travaux Publics, sur les grands bâtiments de l'école, dans lesquels se trouvent des collections de grande valeur.

Des appropriations et réparations diverses ont été exécutées successivement au laboratoire de chimie, au cabinet de physique et aux pièces qui dépendent de ces locaux.

Les murs de la salle d'études et ceux des dortoirs, qui étaient autrefois blanchis

à la chaux, sont maintenant recouverts d'une peinture à l'huile, ce qui permet de les entretenir dans un parfait état de propreté, en leur donnant de temps à autre un simple lavage à l'éponge.

Le jardin botanique se trouvait précédemment dans une mauvaise situation à l'entrée de l'école, dans le voisinage immédiat de la demeure du concierge, d'une habitation occupée par le surveillant et sa famille et de la salle de récréation des élèves; son étendue était, d'ailleurs, insuffisante; on l'a transporté sur un autre terrain qui convient mieux, aussi bien dans l'intérêt de l'ordre et de la discipline, qui pouvaient avoir à souffrir de l'ancien état de choses, que dans l'intérêt du jardin botanique même qui pourra recevoir plus de développement d'air et de lumière.

L'ancien emplacement, convenablement clôturé, sert maintenant de jardin pour les deux employés dont j'ai fait mention ci-dessus, en sorte que les membres de leurs familles n'ont plus besoin, comme par le passé, de traverser toute l'école pour aller faire la culture ou la récolte des légumes.

Le nouveau jardin botanique est garni d'un grand nombre de bancs qui sont très-utiles aux élèves. On a également placé dans le square de la grande cour, qui sert en été pour les études libres et les récréations, un certain nombre de bancs d'une forme plus élégante.

Les collections d'anatomie normale et pathologique qui, avec celles d'histoire naturelle, de maréchalerie et de chirurgie, sont confiées à la garde du répétiteur d'anatomie, M. Lorge, en vertu de l'art. 44 du nouveau règlement de discipline intérieure, ont reçu un accroissement considérable, qui est dû en partie au zèle et à l'activité de ce fonctionnaire et de M. de Give, et en partie à l'obligeance de MM. Michex, de Neufvilles, André, de Fleurus, Van Hertsen, inspecteur de l'abattoir de Bruxelles; Lavigne, d'Assesse, Röll, directeur de l'Institut vétérinaire de Vienne; Denil, maréchal-vétérinaire à Appels; Contamine, de Peruwelz, Dejardin, de Huy, Deneubourg, de Saint-Gilles, Fadeux et Hugues, médecins vétérinaires de l'armée; Bourgaux, d'Eghezée, Vanderelst, de Chièvres, Foelen, de Saint-Trond, Hoeman, de Merehtem, Castermant, d'Ecaussines-d'Eng-hien, Claes, de Bilsen, Mathieu, de Jodoigne, Braham, de Battice, Devleeschouwer, de Londerzeel, Godefroid, de Spy, Salmon, de Hamme, Ottevaere, de Deynze, Bouillot, de Couvin, Copette, d'Ixelles et Polus, de Looz.

Le classement des pièces, leur entretien, la rédaction des catalogues, les registres des entrées et des sorties ne laissent rien à désirer.

Le dernier paragraphe de l'art. 14 de l'ancien règlement n'ayant pas été reproduit dans le nouveau, les professeurs n'ont plus à s'occuper de la surveillance du matériel relatif à leurs cours, lorsqu'un répétiteur est attaché à ceux-ci.

Les collections de chimie et de physique sont confiées, par l'art. 48 du règlement du 23 mars 1870, au répétiteur de ces cours, qui doit se conformer à toutes les dispositions relatives aux autres collections. Elles sont également tenues d'une manière satisfaisante.

La commission de surveillance, dans un rapport daté du 20 mai dernier, a proposé d'établir à l'école de médecine vétérinaire une bibliothèque d'œuvres littéraires à l'usage des élèves. Le directeur de l'établissement considère aussi cette

innovation comme fort utile, mais il n'a pas été possible de la réaliser jusqu'à cette heure, à cause de la dépense assez élevée qu'elle occasionnerait et de l'exiguïté des ressources dont l'école dispose.

#### VII. DÉPENSES.

Les dépenses nécessitées par les différents services de l'école de médecine vétérinaire se sont élevées à fr. 156,609-16 en 1867, à fr. 147,382-95 en 1868 et à fr. 138,786-92, en 1869.

Le budget pour l'exercice 1870 a été arrêté à la somme de fr. 138,500, qui se décompose comme suit :

Personnel administratif et commission de surveillance . . . . .	fr. 17,000
Personnel enseignant . . . . .	40,500
Gens de service . . . . .	11,200
Frais d'instruction : . . . . .	21,050
Matériel . . . . .	6,250
Entretien des élèves . . . . .	51,900
Jurys d'examen . . . . .	6,000
Frais divers . . . . .	4,600
	Total . . . . . fr. 138,500

Le produit de la pension payée annuellement par les élèves, qui est versé directement au Trésor, vient en déduction de la dépense renseignée ci-dessus ; il s'est élevé à fr. 38,786-52 en 1867, à fr. 39,746-15 en 1868 et à fr. 36,473-58 en 1869.

#### VIII. RENSEIGNEMENTS DIVERS

*Clinique.* La clinique de l'école de médecine vétérinaire comprend les consultations gratuites qui se donnent tous les jours de 8 à 10 heures du matin à l'établissement, les animaux qui y sont mis en pension moyennant paiement, le traitement à domicile qui se fait sous la direction du répétiteur et les sujets qui sont achetés, soit pour servir à des expériences, soit pour permettre de suivre des affections rares.

Le tableau ci-après donne des renseignements sur l'espèce et le nombre des animaux qui ont servi à l'instruction pratique des élèves pendant les trois années scolaires.

ESPÈCES D'ANIMAUX.	NOMBRE EN 1867-1868.				NOMBRE EN 1868-1869.				NOMBRE EN 1869-1870.			
	Consultations gratuites.	Clinique in- terne.	Clinique ex- terne.	TOTAL.	Consultations gratuites.	Clinique in- terne.	Clinique ex- terne.	TOTAL.	Consultations gratuites.	Clinique in- terne.	Clinique ex- terne.	TOTAL.
Chevaux . . . .	3,763	177	20	3,960	4,658	208	44	4,878	3,963	242	8	4,210
Anes . . . . .	2	"	"	2	"	"	"	"	"	"	"	"
Bêtes bovines .	3	17	32	52	7	16	23	46	10	5	64	79
Chèvres . . . .	7	1	"	8	16	2	2	20	17	5	6	28
Chiens . . . . .	1,423	224	2	1,649	1,785	225	"	2,010	1,707	230	"	1,937
Chats . . . . .	334	5	"	339	278	9	"	287	423	10	"	433
Moutons . . . .	7	1	"	8	3	3	"	6	"	"	"	"
Porcs . . . . .	11	"	1	12	"	"	2	2	9	"	"	9
Lapins . . . . .	3	"	"	3	6	"	"	6	"	"	"	"
Oiseaux . . . .	192	"	"	192	100	"	"	100	182	11	"	193
<b>TOTAUX . . . .</b>	<b>6,745</b>	<b>425</b>	<b>55</b>	<b>6,225</b>	<b>6,861</b>	<b>463</b>	<b>41</b>	<b>7,355</b>	<b>6,311</b>	<b>503</b>	<b>75</b>	<b>6,889</b>

Les nombres relatifs aux consultations gratuites doivent être considérés comme des minima, car il arrive presque chaque jour que l'on a à examiner avant ou après l'heure de la clinique plusieurs animaux qui ne sont pas ordinairement renseignés. Pendant la dernière année scolaire, M. le professeur Defays a fait avec des élèves de la 4<sup>e</sup> section, 22 visites à l'abattoir de Bruxelles, pour constater certaines maladies et examiner les lésions morbides que l'inspecteur de cet établissement a bien voulu mettre à sa disposition.

Des animaux de diverses espèces, au nombre de 19 pour la première année scolaire, de 22 pour la seconde et de 65 pour la troisième ont, en outre, été mis en expérience.

D'un autre côté, l'école a acheté, pendant ces trois années, pour servir au cours de médecine opératoire et d'anatomie : 224 chevaux, 7 bêtes bovines, 18 ânes, 7 porcs, 3 canards, 3 poules et 3 coqs.

Les expériences faites pendant les trois dernières années à l'école de médecine vétérinaire ont eu principalement pour objet des recherches relatives à l'action du phosphore, du chlorure de Barium, du chloral et des liquides en voie de fermentation alcoolique sur l'économie animale, à la contracture des mâchoires chez les asphyxiés par submersion, à la gale, aux fistules gastriques, aux affections cutanées, au vaccin, à la phthisie tuberculeuse des bêtes bovines, à la pleuropneumonie épizootique, à la castration des chiens, à la rage, à la cataracte et à la fourbure chronique du cheval.

Je dois mentionner aussi celles qui ont été instituées en 1868 par le directeur, de concert avec M. le professeur de Defays, en vue de vérifier le diagnostic porté au sujet d'une maladie survenue dans une étable de Wilryck un an après l'extinction de la peste bovine dans notre pays et qui se rattachait à cette dernière affection.

*Cours de maréchalerie.* Pendant les trois dernières années scolaires, un cours public de maréchalerie a continué à être donné à l'école de médecine vétérinaire, en langue française, par M. le professeur Defays, et, en langue flamande, par M. le répétiteur Van Vyve, actuellement vétérinaire de troisième classe dans l'armée belge.

Ce cours comprend en totalité dix conférences, qui ont eu lieu du mois de mars au mois de mai, les dimanches à 11 heures du matin; il continue à attirer un grand nombre d'auditeurs de divers points du pays. Voici le nombre des personnes qui l'ont suivi pendant la période que comprend le présent rapport.

ANNÉES.	NOMBRE D'AUDITEURS.		
	COURS FRANÇAIS	COURS FLAMAND.	TOTAL.
1868	40	55	95
1869	57	55	90
1870	45	45	88

Deux autres cours de maréchalerie ont été également institués par le Gouvernement : l'un se donne à Namur, depuis 1868, par M. le vétérinaire Guyot, et l'autre à Péruwelz, depuis 1869, par M. le vétérinaire Contamine.

A la suite des conférences dont il vient d'être question, les maréchaux ferrants qui y ont assisté et qui désirent obtenir un certificat de capacité sont admis à un examen réglé par l'arrêté ministériel du 16 avril 1863.

Le jury institué pour procéder à cette formalité a eu à examiner :

En 1868, 71 récipiendaires, sur lesquels 46 ont reçu le certificat d'aptitude;  
 En 1869, 86 — — — 46 —  
 En 1870, 107 — — — 56 —

Les 148 maréchaux ferrants qui ont obtenu pendant ces trois années un certificat se répartissent comme suit :

Province d'Anvers . . . . .	5
— de Brabant . . . . .	30
— de Flandre occidentale . . . . .	6
— de Flandre orientale . . . . .	26
— de Hainaut . . . . .	51
— de Liège . . . . .	41
— de Limbourg . . . . .	1
— de Namur . . . . .	27
Appartenant à l'armée. . . . .	9
Français . . . . .	2

Sur ce nombre il y en a 28 qui avaient suivi les conférences de Namur et 16 celles de Peruwelz.

Bruxelles, le 20 octobre 1870.

*L'Inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux,*

J. LECLERC.



ANNEXE N° 2.

---

ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE L'ÉTAT.

---

*État du personnel en 1870.*

NOMS.	FONCTIONS.	TRAITEMENTS fixés par l'arrêté organique.		TRAITEMENTS alloués.	Observations.
		MINIMUM.	MAXIMUM.		
Thiernesse . . . . .	Directeur . . . . .	5,500	6,600	6,600	
Melsens . . . . .	Professeur ordinaire. . . . .	4,500	6,000	6,000	
Defays. . . . .	— — . . . . .	4,500	6,000	6,000	
Gérard. . . . .	— — . . . . .	4,500	6,000	5,500	
Gillo. . . . .	— — . . . . .	4,500	6,000	4,500	
Derache . . . . .	— — . . . . .	4,500	6,000	4,500	
Wehenkel . . . . .	— extraordinaire. . . . .	3,500	4,500	4,000	
Degive. . . . .	— — . . . . .	3,500	4,500	3,500	
Loge . . . . .	Répétiteur . . . . .	2,000	3,000	2,000	
Laho. . . . .	— . . . . .	2,000	3,000	2,000	
Dessart. . . . .	— . . . . .	2,000	3,000	2,000	
— . . . . .	Maître d'études et bibliothécaire	»	»	500	Indemnité annuelle.
Vanhertsen. . . . .	Médecin vétérinaire chargé du cours de boucherie.	»	»	500	—
Walckiers . . . . .	Régisseur . . . . .	2,500	3,500	3,300	
Mommaerts. . . . .	Aumônier . . . . .	»	»	4,800	
Jacobs. . . . .	Médecin . . . . .	»	»	600	
Vandenput . . . . .	Commis aux écritures . . . . .	1,200	1,800	1,800	
Daoust. . . . .	Surveillant. . . . .	1,200	1,500	1,200	
Un aide préparateur des cours de chimie et de physique.		»	»	1,200	
Un maréchal ferrant . . . . .		»	»	1,450	
Un chef palefrenier . . . . .		»	»	1,200	
Trois palefreniers. . . . .		950	1,050	2,400	
Cinq hommes de service. . . . .		950	1,050	5,250	
TOTAL . . . . .				67,500	

## ANNEXE N° 3.

## Relevé des dépenses de l'école de médecine vétérinaire de l'État, pendant les années 1867 à 1869.

CHAPITRES.	ARTICLES.	LIBELLÉ DES ARTICLES.	1867	1868	1869	Observations.
		<b>PERSONNEL.</b>				
I	1	Personnel administratif et commission de surveillance.	9,960 »	12,984 86	17,240 »	
	2	Personnel enseignant . . . . .	46,151 58	40,285 45	39,140 »	
	3	— gens de service . . . . .	10,715 05	15,620 76	12,650 »	
		<b>TOTAL POUR LE PERSONNEL.</b>	<b>66,826 63</b>	<b>68,890 77</b>	<b>69,000 »</b>	
		<b>MATÉRIEL.</b>				
	1	Cours de chimie. . . . .	2,270 42	2,381 38	4,912 37	
	2	— botanique . . . . .	86 29	169 41	192 60	
	3	— physiologie . . . . .	»	473 31	231 75	
	4	— clinique externe. . . . .	457 45	175 »	420 60	
II	5	— anatomie. . . . .	3,579 93	2,680 09	3,199 70	
	6	— pharmacie . . . . .	422 42	471 08	42 05	
	7	— chirurgie. . . . .	1,326 40	1,041 84	2,003 72	
	8	— maréchalerie . . . . .	853 66	950 55	674 57	
	9	— clinique interne. . . . .	13,620 49	15,121 59	14,390 01	
	1	Bibliothèque. . . . .	786 75	1,156 12	1,267 20	
	2	Collections . . . . .	329 54	428 61	688 90	
III	3	Mobilier et matériel . . . . .	869 24	1,816 98	2,342 81	
	4	Bâtimens et constructions . . . . .	1,185 35	1,848 02	1,599 45	
	5	Chauffage et éclairage . . . . .	2,861 72	4,908 07	3,111 03	
	4	Nourriture des élèves . . . . .	29,701 94	31,647 37	27,292 42	
	2	Lingerie . . . . .	781 30	422 21	1,129 18	
IV	3	Frais des élèves malades . . . . .	70 10	175 90	173 16	
	4	Service . . . . .	1,625 »	315 »	»	
	5	Bourses . . . . .	2,100 »	2,300 »	2,025 »	
	1	Nourriture des animaux de l'école.	»	»	»	
	2	Assurances et contributions . . . . .	434 75	434 75	9 20	
V	3	Frais de bureau. . . . .	478 07	875 84	1,042 07	
	4	Magasin . . . . .	428 82	557 66	275 20	
	5	Dépenses imprévues . . . . .	1,244 47	2,729 38	1,381 50	
		Jury d'examen . . . . .	5,169 45	6,039 02	4,683 »	
		<b>TOTAL POUR LE MATÉRIEL .</b>	<b>69,782 93</b>	<b>78,492 48</b> (a)	<b>69,786 92</b>	

(a) L'école a obtenu un crédit supplémentaire de fr. 8.695-24 pour l'exercice 1868.

## ANNEXE N° 4.

## INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT.

*Rapport de M. Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux sur la situation de l'institut agricole de Gembloux pendant les années scolaires 1867-1868, 1868-1869, 1869-1870.*

## I. ORGANISATION.

Peu de changements ont été apportés, pendant la dernière période triennale, dans les dispositions organiques et réglementaires relatives à l'institut agricole de Gembloux.

Les *maxima* fixés pour les traitements du personnel par l'art. 8 de l'arrêté du 30 août 1860 ont été augmentés de 500 francs et portés à 5,500 francs pour le directeur, à 5,000 francs pour le sous-directeur, à 4,500 francs pour les professeurs et à 2,500 francs pour les répétiteurs.

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 1869, le second paragraphe de l'art. 20 du même arrêté a été remplacé, en vue de satisfaire au désir que la cour des comptes avait exprimé, par une disposition ainsi conçue : « L'époque et le mode de paiement de la rétribution des élèves de l'institut sont déterminés par le Ministre de l'Intérieur. »

Les internes continuent à solder le prix de la pension, qui est de 700 francs, par trimestre et par anticipation ; quant aux externes, ils sont astreints à payer par moitié, le 16 mars et le 15 octobre, un minerval de 300 francs.

Un arrêté royal du 25 mai 1868, modifiant l'art. 22, a décidé que quand les parts de minerval fixées conformément à l'arrêté ministériel du 14 avril 1865 pour le directeur, le sous-directeur et les professeurs s'élèvent à 550 francs, les répétiteurs participent à l'excédant dans la proportion déterminée par le Ministre de l'Intérieur, sans que la somme attribuée à chacun d'eux puisse dépasser 500 francs.

Enfin, par dérogation à l'art. 15 du règlement ministériel du 4 septembre 1860, les professeurs ont été autorisés à ne fournir que tous les trois ans les programmes détaillés de leurs cours et à se borner à indiquer annuellement, dans l'intervalle, les modifications qu'ils jugent convenable d'y introduire.

## II. ENSEIGNEMENT.

L'enseignement théorique et pratique qui est donné aux élèves de l'institut comprend toutes les matières dont il est fait mention à l'art. 2 de l'arrêté organique du 30 août 1860.

Leur subdivision entre les trois années d'études est restée exactement ce qu'elle était à l'époque de mon dernier rapport.

Le tableau que j'ai donné dans celui-ci pour la distribution du travail des élèves pendant la période du 15 mars au 15 août, qui constitue le semestre d'été, continue également à être suivi, sauf qu'il y a maintenant pour la première section une répétition de chimie; pour la seconde, une leçon de génie rural en plus, prise sur le temps qui était consacré à l'étude de cette branche et une heure et demie d'étude en plus donnée au cours d'agriculture; pour la troisième, douze heures au lieu de neuf heures et demie pour les applications d'économie rurale, le surplus ayant été obtenu par la suppression des leçons de technologie, qui ont été reportées au semestre d'hiver.

Pendant ce dernier semestre, l'emploi du temps est réglé comme suit :

DIVISION.	NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES CONSACRÉES PAR SEMAINE AUX DIVERSES BRANCHES								
		Agriculture.	Histoire naturelle.	Génie rural.	Zootéchnie.	Physique.	Chimie.	Technologie.	Comptabilité, droit rural.	Économie rurale.
Inférieure. . . . .	Leçons. . . . .	3	4½	4½	1½	1½	1½	»	»	»
	Répétitions. . . . .	3	1½	1½	1½	1½	1½	»	»	»
	Études. . . . .	3	4½	6	3	1½	6	»	»	»
	Applications. . . . .	5	»	10½	»	»	2½	»	»	»
Moyenne . . . . .	Leçons. . . . .	3	3	3	3	»	3	»	1½	»
	Répétitions. . . . .	3	1½	1½	1½	»	1½	»	»	»
	Études. . . . .	4½	6	6	3	»	6	»	3	»
	Applications. . . . .	7½	»	2½	2½	»	2½	»	»	»
Supérieure. . . . .	Leçons. . . . .	3	»	1½	3	»	»	1½	1½	3
	Répétitions. . . . .	»	»	1½	1½	»	»	»	»	1½
	Études. . . . .	3	»	6	6	»	»	3	3	9
	Applications. . . . .	»	»	2½	2½	»	»	2½	»	12

Dans les applications du génie rural, pour la première section, on consacre huit heures au dessin, et dans celles d'économie rurale, pour la troisième, il y a dix heures et demie employées aux divers services de la ferme.

Les programmes détaillés des cours donnés à l'institut agricole ont été imprimés en 1868 dans le bulletin spécial publié par cet établissement.

Les conférences que prévoit l'art. 12 du règlement ministériel du 4 septem-

bre 1860, et qui ont été organisées pour la première fois pendant l'année scolaire 1866-1867, se sont continuées régulièrement depuis cette époque, et elles donnent, comme il était facile de le prévoir, les résultats les plus satisfaisants : elles constituent, en effet, un excellent exercice pour les élèves, qui s'habituent ainsi à coordonner les diverses matières qui leur sont enseignées, à exposer leurs idées avec clarté et à parler en public.

Il y a eu 18 conférences pendant l'année scolaire 1867-1868, 11 en 1868-1869 et 9 en 1869-1870.

Voici les noms des élèves qui les ont faites et l'indication des sujets qu'ils ont respectivement traités.

, Année scolaire 1867-1868 :

MM. Adan, Physiologie végétale.

Arambary, De l'air atmosphérique considéré au point de vue agricole et physiologique.

Demarrez, Culture du lin.

Desa, Théorie des assolements.

Leurs, Analyse du rapport de M. Tisserand sur l'agriculture du Danemark.

— Rôle du bétail en agriculture.

Maillet, Rôle des machines en agriculture.

— Revue de l'exposition agricole organisée à Bruxelles en 1868.

Mathieux, De la consanguinité.

Mijarès, De l'ozone.

— Étude sur plusieurs substances de l'ordre des carbonidiens.

E. Namèche, Moyens d'amélioration des races d'animaux domestiques.

Naveau, Fabrication du sucre.

Parisel, Durée d'action des engrais.

— Caractères des vaches laitières.

Vogelvanger, Utilité de la chimie dans les arts et dans l'industrie.

Verdrychowski, Culture de la betterave.

— Fabrication du noir animal.

Année scolaire 1868-1869 :

Alvarez, les Engrais.

Castaneda, Rien ne se perd, rien ne se crée dans la nature.

De Caritat, Rapports entre le soleil, la terre, la lune et leurs satellites.

De Gika, l'Agriculture roumaine.

Le Canda, Alimentation végétale.

— le Calorique.

Martin, les Races bovines de la Suisse.

E. Namèche, Des fumiers de ferme.

Naveau, Culture de la betterave.

Roche, les Vers à soie.

— Fabrication du vin.

## Année scolaire 1869-1870 :

- MM. Arnando, l'Azote et la végétation.  
 Castaneda, la Vie et la surface du globe.  
 Depampelonne, l'Ortie.  
 E. Namèche, Choix des reproducteurs.  
 Marro, Physiologie végétale.  
 Raymackers, Du drainage.  
 Vannetelle, Insectes nuisibles.  
 Vidrasco, l'Air atmosphérique.  
 Vinkenbosch, Culture de la pomme de terre.

Le sous-directeur de l'institut assiste assidûment à ces conférences, qui sont organisées sous les auspices du Cercle agricole constitué entre les élèves. Ce fonctionnaire assure qu'elles sont préparées avec beaucoup de soin et données, pour la plupart, d'une manière vraiment remarquable, ce qui est la meilleure preuve que les élèves apprécient parfaitement les avantages qu'ils peuvent en retirer.

## III PERSONNEL.

Le personnel de l'institut comprend les fonctionnaires chargés de l'administration, les membres du corps enseignant et les gens de service.

*Personnel administratif.* Le personnel administratif se compose d'un directeur, d'un sous-directeur, d'un comptable, qui sont en même temps chargés d'une partie de l'enseignement, d'un économiste et de deux surveillants.

Ces divers emplois sont occupés par les mêmes titulaires que précédemment.

Les traitements qui y sont attachés ont été portés, à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1869, à 5,500 francs pour le directeur, à 5,000 francs pour le sous-directeur, à 4,000 francs pour le comptable, à 2,200 francs pour l'économiste, par arrêté du 9 avril 1869 ; à 1,800 francs pour le surveillant Minette, et à 1,500 francs pour le surveillant Schlag, par arrêté du 30 décembre 1868.

Les membres du personnel administratif s'acquittent tous avec zèle de leurs fonctions. Le directeur et le sous-directeur ont particulièrement droit à des éloges pour le dévouement et l'intelligence qu'ils apportent dans leurs missions.

*Personnel enseignant.* Quelques changements ont eu lieu, durant la dernière période triennale, dans la composition du personnel enseignant.

M. Dewilde, qui occupait avec la plus grande distinction la chaire des sciences physiques et chimiques, a quitté l'institut au mois de février 1868, à la suite de sa nomination de professeur de chimie générale à l'école militaire de Bruxelles. Il a été remplacé immédiatement par son répétiteur, M. L. Chevron, auquel un arrêté du 19 février 1868 a donné provisoirement pour successeur M. J. Pyro, ingénieur honoraire des mines, sorti de l'école de Liège.

Ces deux fonctionnaires, après avoir fourni toutes les preuves de capacité désirables, ont été confirmés dans leur emploi respectif par arrêté royal du 7 septembre 1868.

Indépendamment des répétitions de physique et de chimie, le sieur Pyro est

chargé de faire celles du génie rural et de diriger les élèves dans les applications relatives à cette dernière branche. Son traitement, qui avait été fixé à 1,500 francs dans le principe, a été élevé à 1,800 francs, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Des augmentations de traitement ont été accordées, à partir de la même époque, par arrêtés du 30 décembre 1868 et du 9 avril 1869, aux professeurs Tommelein, Leyder et Malaise, qui reçoivent actuellement, le premier 4,500 francs, et les deux autres 4,000 francs; aux répétiteurs Michel et Warsage, qui touchent 2,500 francs chacun, et au jardinier démonstrateur, J.-B. Bauwin, qui a 1,300 francs d'appointements.

Depuis 1868, les répétiteurs ont touché annuellement une somme de 500 francs chacun, pour la part de minerval que leur attribue éventuellement l'arrêté du 23 mai de ladite année.

Par application de l'art. 74 du règlement du 4 septembre 1860, le directeur, le sous-directeur, les répétiteurs Pyro et Warsage, l'économiste, les surveillants et le jardinier démonstrateur sont logés dans l'établissement.

Les membres du personnel enseignant s'acquittent de leurs fonctions avec beaucoup d'aptitude et de zèle.

Il conviendrait, dans l'intérêt des études, de donner suite à la proposition déjà plusieurs fois reproduite par le directeur de l'institut, d'attacher à cet établissement un quatrième répétiteur, qui me paraît indispensable pour pouvoir donner aux exercices pratiques de génie rural les soins et le développement qu'ils exigent.

Le dessin, l'arpentage, le nivellement, les jaugeages, la rédaction des projets de drainage, d'irrigations et de constructions rurales, devaient faire l'objet d'exercices nombreux, d'autant plus que le diplôme d'ingénieur agricole que les élèves reçoivent à leur sortie de l'institut, est de nature à faire supposer qu'ils possèdent des connaissances complètes et approfondies sur toutes ces matières. Malheureusement, le répétiteur de génie rural qui, comme je l'ai dit plus haut, doit s'occuper en même temps de la physique, de la chimie, de la technologie, et assister le professeur pour les manipulations et la préparation des expériences nécessaires aux leçons, se trouve dans l'impossibilité absolue de consacrer un temps suffisant aux applications dont je viens de parler.

Si le Gouvernement se décidait à nommer un quatrième répétiteur pour le génie rural, il pourrait d'ailleurs être chargé en même temps des fonctions de conservateur du musée d'instruments aratoires, qui existe à l'institut, non-seulement pour veiller au classement et à l'entretien des machines, mais surtout pour fournir des explications et des renseignements aux cultivateurs qui visitent ce musée et faire fonctionner sous leurs yeux les appareils nouveaux dont il importe de propager l'emploi. Il pourrait encore être chargé de diriger les élèves de la division supérieure, dans les applications du cours d'économie rurale, ce qui permettrait de donner à celles-ci plus d'extension et de soulager le directeur, qui est fort absorbé par les soins multiples et incessants que réclame l'exploitation agricole (1).

---

(1) Par disposition ministérielle du 11 novembre 1870, un quatrième répétiteur a été attaché à l'institut.

*Gens de service.* Le personnel des gens de service comprend : un garçon de laboratoire, le sieur Jean Motten, auquel un arrêté du 31 décembre 1866 a donné le titre d'aide-préparateur, avec 1,200 francs d'appointements ; deux domestiques, les sieurs Colin et Buydens, qui sont payés à raison de 900 francs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1869 ; un concierge, le sieur Jean-François Cailleux qui, après avoir tenu provisoirement cet emploi à partir du mois de février 1869, a reçu sa nomination définitive le 21 décembre suivant ; enfin, un cuisinier, dont le salaire est prélevé sur le prix de la pension des élèves internes. (Fonds des tiers.)

Le directeur a dû renvoyer, au mois de juillet 1869, un troisième domestique qui n'a pas été régulièrement remplacé jusqu'à cette heure.

Depuis l'annexion à l'institut des locaux qui étaient précédemment occupés par le haras de l'État, un second concierge est devenu nécessaire ; on a pris pour cet emploi un ancien palefrenier, le sieur Laurent, que l'on paye à la journée.

Les gens de service s'acquittent de leur besogne à la satisfaction du directeur.

#### IV. ÉLÈVES.

*Population de l'école.* La population de l'institut de Gembloux se compose d'élèves internes, d'élèves externes faisant un cours complet d'études et qui sont astreints aux mêmes obligations que les internes pour tout ce qui concerne l'instruction, et d'élèves libres, qui suivent seulement certains cours.

L'établissement a été fréquenté par 59 élèves pendant l'année scolaire 1867-1868, par 57 élèves en 1868-1869 et par 70 élèves en 1869-1870.

J'ai indiqué dans le tableau ci-après comment se subdivisent les élèves de ces trois années scolaires, soit par section, soit en internes, externes ou élèves libres, soit en Belges et en étrangers.

ANNÉES SCOLAIRES.	NOMBRE D'ÉLÈVES.	NOMBRE D'ÉLÈVES PAR SECTION.			NOMBRE D'ÉLÈVES			NOMBRE D'ÉLÈVES	
		1 <sup>re</sup> SECTION	2 <sup>e</sup> SECTION.	3 <sup>e</sup> SECTION.	internes.	externes.	libres.	belges.	étrangers.
1867-1868	59	31	13	15	43	11	5	26	33
1868-1869	57	34	15	8	40	8	9	19	38
1869-1870	70	26	25	19	31	19	20	23	47

Le nombre des étrangers qui sont entrés à l'école pendant ces trois dernières années est en totalité de 80, dont 15 venant de France, 15 de l'île de Cuba, 10 du Brésil, 7 de la Pologne, 5 de l'Autriche, 5 de l'Italie, 4 des Principautés danubiennes, 5 de l'Espagne, 3 des États de l'Allemagne, 2 du grand duché de Luxembourg, 2 de la Russie et 2 de la Colombie ; les Pays-Bas, la Turquie, les îles Ioniennes, la Suisse et le Chili ont fourni respectivement un élève.

Depuis l'ouverture de l'institut, qui a eu lieu le 8 janvier 1861, jusqu'à la fin de l'année scolaire 1869-1870, cet établissement a reçu en totalité 238 élèves, sur lesquels il y a eu 98 belges et 140 étrangers. Le nombre moyen d'admissions a donc été de  $25 \frac{8}{10}$  élèves par exercice.

D'un autre côté, en réunissant les contingents des diverses années scolaires depuis 1862-1863, époque où il y a eu des élèves dans les trois sections et où l'établissement s'est trouvé dans des conditions normales, on arrive à un total de 595 élèves pour huit années, ce qui donne une population moyenne de  $49 \frac{1}{8}$  élèves par année.

Ces chiffres établissent que l'institut rend de très-sérieux services et plaident éloquemment en faveur de l'utilité de l'enseignement agricole.

Parmi les élèves qui figurent dans le tableau ci-dessus, il y en a 52 qui ont passé à Gembloux une année au plus et 3 qui n'y sont restés que deux ans.

Les élèves allemands et français qui s'y trouvaient cette année ont été forcés de rentrer dans leur pays par suite de la guerre.

Sur les 98 élèves belges, que l'institut a reçus jusqu'à présent, 84 en sont sortis, soit avec le diplôme d'ingénieur agricole, soit après y avoir fait des études plus ou moins complètes. Deux de ces derniers sont décédés ; parmi les autres, il y en a 20 qui sont actuellement cultivateurs propriétaires ou locataires, 23 qui, tout en appartenant à cette catégorie, s'occupent en même temps d'industries agricoles pour leur compte ou en qualité de directeurs, 7 qui sont régisseurs ou administrateurs de propriétés rurales, 5 qui exercent des professions diverses se rattachant à l'agriculture, 10 qui sont fils de propriétaires et 13 qui occupent des positions inconnues ou n'ayant pas de rapport avec l'agriculture.

*Application.* On peut juger de l'application des élèves de l'institut agricole par le résultat des interrogations que les professeurs font au commencement de chaque leçon et par celui des répétitions et des compositions trimestrielles. Les cotes que les élèves réguliers obtiennent de ces différents chefs sont consignées sur des feuilles volantes. Le dépouillement que j'en ai fait m'a permis de reconnaître que la marche des études est généralement assez satisfaisante.

Les résultats des examens de passage et de sortie, dont je rendrai compte plus loin, permettent aussi d'ailleurs d'apprécier le degré d'application des élèves.

*Chefs de section.* Les élèves qui, en raison de leur zèle et de leur bonne conduite, ont mérité d'être choisis comme chefs de sections sont :

Pour l'année scolaire 1867-1868, les sieurs Henri Leclercq, de Bruxelles, Jules Vogelvanger, de Hulst, et Edouard Demarrez, de Caneghem.

Pour l'année scolaire 1868-1869, les sieurs Louis Naveau, de Hollogne-sur-Geer, J. Castaneda, de Cuba, et Alexandre Licour, de Lavoir.

Pour l'année scolaire 1869-1870, les sieurs E. Nicodème, de Tirlemont, Alex. Licour, de Lavoir, et Pierre Vial, de Saint-Etienne.

*Bourses d'étude et de voyage.* Aux termes de l'art. 23 de l'arrêté du 30 août 1860, des bourses, dont le total ne doit pas dépasser la somme de 2,000 francs, peuvent être accordées aux élèves de l'institut qui, n'étant pas en

état de payer le prix intégral de la pension, se rendent dignes de cette faveur par leur conduite et leurs progrès.

Pour l'année scolaire 1867-1868, un arrêté ministériel du 8 février 1868 a conféré quatre bourses de 400 francs chacune. Trois bourses de même importance ont été accordées par arrêté du 30 janvier 1869. En 1869-1870, une somme de 1,600 francs a été répartie, par arrêté du 27 avril, entre cinq élèves.

Quelques élèves ont obtenu, en outre, des subsides sur les fonds provinciaux. Le Brabant a donné en 1868 trois bourses s'élevant ensemble à 650 francs, et en 1870 une bourse de 450 francs; la province de Namur a voté une bourse de 150 francs en 1869 et en 1870, la province de Liège a également alloué des subsides pour l'enseignement agricole, mais je n'en connais pas l'importance.

Les bourses de voyage instituées par l'art. 24 de l'arrêté royal du 30 août 1860, pour permettre aux élèves qui se sont distingués à l'institut de compléter leurs études par des excursions à l'étranger, ont été accordées aux sieurs Edouard Demarrez, de Caneghem (Flandre occidentale), Emile Parisel, de Saint-Josseten-Noode, et Henri Leclercq, de Bruxelles, qui avaient subi de brillants examens de sortie, les deux premiers à la fin de l'année scolaire 1867-1868 et le dernier au mois d'août 1870.

*Discipline.* Toutes les circonstances qui se rapportent à la discipline sont régulièrement inscrites dans un registre spécial, comme le prescrit l'art. 4 du règlement du 4 septembre 1860.

Je les ai résumées dans le tableau ci-après.

Voici, d'abord, des renseignements sur le nombre des élèves qui ont été punis et sur celui des consignes qu'ils ont encourues :

ANNÉES SCOLAIRES.	NOMBRE D'ÉLÈVES PUNIS																											
	1 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois.	6 fois.	7 fois.	8 fois.	9 fois.	10 fois.	11 fois.	12 fois.	13 fois.	14 fois.	15 fois.	16 fois.	17 fois.	18 fois.	19 fois.	20 fois.	21 fois.	22 fois.	23 fois.	24 fois.	25 fois.	26 fois.	27 fois.	
1867-1868	6	6	6	2	»	»	1	3	»	1	4	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
1868-1869	5	4	4	3	2	1	2	3	2	1	1	1	»	»	3	2	1	»	»	»	1	»	»	1	1	»	»	»
1869-1870	6	3	2	1	»	»	1	»	2	»	»	»	3	2	2	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»

Pour l'année scolaire 1867-1868, onze élèves seulement ont dû être punis avec sévérité, savoir : deux pour désordre et paresse, deux pour rupture de consigne, un pour être sorti sans autorisation, un pour abus de permission, quatre pour ivresse, et un qui a encouru une réprimande publique, avec menace de se voir appliquer les peines les plus fortes comminées par le règlement, pour propos inconvenants et manque de respect envers un professeur.

Dans le cours de l'année scolaire 1868-1869, deux élèves ont été avertis ou censurés publiquement, quatre ont été exclus momentanément de certains cours et trois ont été consignés indéfiniment ou jusqu'à nouvel ordre, pour avoir

manqué plus ou moins gravement de respect envers des membres du personnel enseignant ou administratif ; deux ont encouru la censure et la consigne indéfinie pour insubordination ; un a été consigné jusqu'à nouvel ordre, pour avoir abusé d'une permission en découchant et renvoyé ensuite pendant huit jours pour rupture de consigne ; un a été consigné jusqu'à nouvel ordre pour ivresse.

Pendant l'année scolaire 1869-1870, les plus fortes punitions ont atteint un élève qui a découché, un second qui s'est rendu coupable de désordres graves au cours d'histoire naturelle, un troisième qui a manqué de respect au titulaire de ce cours, un quatrième qui a commis la même faute, qui est rentré tardivement après une sortie et qui s'est enivré.

Indépendamment de ces punitions et en dehors de celles que j'ai renseignées aux tableaux ci-dessus pour ladite année scolaire, il a fallu consigner en bloc tous les élèves de la première et de la seconde section pour avoir troublé l'ordre pendant la leçon de M. Malaise, et prendre de nouveau la même mesure à l'égard de ceux de la deuxième division, qui étaient sortis de l'école sans autorisation.

Les autres punitions ont été infligées pour des fautes relativement légères.

Aucune mesure disciplinaire importante n'a dû être prise à l'égard des externes.

*Régime matériel.* Le régime matériel auquel les élèves de l'institut sont soumis me paraît convenable à tous égards.

Les différents locaux qui sont affectés à leur usage se trouvent constamment dans le plus grand état de propreté.

Ceux des internes qui se distinguent par leur bonne conduite sont logés dans des chambres séparées.

L'ordinaire des repas est réglé pour une semaine entre le directeur, l'économiste et les chefs de section, d'après les bases indiquées à l'art. 27 du règlement, et affiché ensuite au réfectoire et dans la cuisine.

J'ai eu l'occasion de constater à plusieurs reprises que, malgré les plaintes auxquelles la nourriture a parfois donné lieu, les aliments que l'on sert aux élèves de l'institut sont de bonne qualité et préparés avec tous les soins désirables.

Le relevé des matières de consommation employées dans le service du pensionnat, pendant les années 1867, 1868 et 1869, accuse une dépense de fr. 11,571-41 pour la première, de fr. 12,954-22 pour la seconde, et de fr. 10,888-42 pour la troisième. En tenant compte du nombre des élèves et de celui des jours de présence, la nourriture a coûté, par tête, fr. 1-44 en 1867, fr. 1-48 en 1868, et fr. 1-55 en 1869 ; mais on ne doit pas perdre de vue que des mesures spéciales ont été prises par le directeur de l'établissement, en vue d'obtenir au meilleur compte possible une partie des substances alimentaires.

Pendant les récréations, les élèves peuvent se livrer à des exercices salutaires, au moyen de divers appareils de gymnastique qui sont établis dans le préau.

*État sanitaire.* L'état sanitaire de l'institut continue d'être excellent. On ne constate parmi les élèves que des maladies saisonnières qui cèdent promptement aux soins médicaux ordinaires. Les frais pour médecins et médicaments se sont élevés à fr. 149-41 en 1867, à fr. 271-05 en 1868, et à fr. 141-90 en 1869.

Leur exigüité, eu égard au nombre des élèves internes, qui a varié de 31 à 43, montre que l'on n'a eu à traiter que des indispositions sans gravité.

## V. EXAMENS.

*Examens d'admission.* L'examen d'admission auquel sont astreintes les personnes qui se présentent pour entrer à l'institut, lorsqu'elles n'ont pas déjà été reçues dans l'une des écoles spéciales de l'État ou qu'elles n'ont pas satisfait aux épreuves exigées par la loi pour l'obtention d'un grade académique, roule, aux termes de l'art. 49 du règlement du 4 septembre 1860, sur l'arithmétique, la géométrie élémentaire et la géographie.

Pendant les premières années, on a jugé à propos d'apporter beaucoup d'indulgence dans l'appréciation des connaissances des récipiendaires, afin de ne point les éloigner des études agricoles, mais, à mesure que l'importance de ces études a été mieux appréciée et que le nombre des jeunes gens qui s'y destinent est devenu plus considérable, on s'est montré un peu plus rigoureux pour l'admission.

L'époque des examens dont il s'agit est fixée, par l'art. 50 du règlement précité, à la seconde quinzaine du mois d'août, mais on a trouvé préférable de les faire immédiatement avant la reprise des cours, c'est-à-dire du 18 au 21 octobre.

Ils ont eu lieu en présence du directeur, devant un jury nommé par arrêté ministériel et qui se composait de MM. les professeurs Fouquet, Tommelein et Damseaux.

Il s'est présenté 21 récipiendaires en 1867, 10 en 1868 et 12 en 1869. Tous ont fait preuve des connaissances requises.

D'autre part, on a admis, en 1867, 8 élèves, en 1868, 11 élèves, et, en 1869, 7 élèves, qui ont produit des certificats d'étude de nature à les dispenser des examens.

Enfin, on a reçu, en qualité d'élèves externes ou libres, 5 jeunes gens en 1867, 8 en 1868, et 16 en 1869.

*Examens généraux.* Les examens généraux institués par l'art. 18 de l'arrêté organique du 30 août 1860 ont eu lieu, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 mai 1864, du 1<sup>er</sup> au 6 août 1868, du 31 juillet au 5 août 1869 et du 20 juillet au 4 août 1870, en présence des membres de la commission de surveillance et de l'inspecteur général de l'agriculture.

L'épreuve théorique roule sur l'histoire naturelle, la physique, la chimie, le génie rural, la zootechnie et l'agriculture pour les deux sections, et en outre sur la comptabilité et le droit rural pour la seconde. L'épreuve pratique comprend les exercices d'arpentage et de nivellement, les manipulations chimiques, le maniement des animaux domestiques et les travaux de culture.

Les résultats fournis par les examens généraux sont combinés avec ceux des interrogations, des répétitions et des compositions de l'année, pour régler le classement définitif des élèves et le passage de l'une à l'autre division.

En 1868, il y a eu 15 récipiendaires pour la première section (7 élèves de

cette division ne s'étant point présentés), et 13 pour la seconde. En outre, un élève, appartenant à la section inférieure, après avoir fait preuve des connaissances nécessaires pour passer à la seconde année, a été autorisé à se présenter à l'examen pour la troisième.

7 récipiendaires de la première série et 7 de la seconde ont été respectivement admis à la division suivante.

En 1869, le nombre des récipiendaires a été de 15 pour la première division, dans laquelle 8 élèves ne se sont pas présentés, et de 14 pour la seconde, un élève ayant été autorisé à subir successivement les deux épreuves.

2 récipiendaires de la division inférieure et 1 élève de la division moyenne se sont retirés pendant l'examen; en outre, 2 élèves de chaque section n'ont pas satisfait aux conditions requises pour le passage.

En 1870, 3 élèves de la division inférieure et 4 de la division moyenne n'ont pas affronté l'examen; en outre, 1 élève de la première avait été rappelé par le service militaire. Il restait 11 récipiendaires pour l'une et 13 pour l'autre.

Dans la division inférieure 3 élèves ont échoué.

Dans la division moyenne 1 élève s'est retiré après l'épreuve écrite, et 5 élèves n'ont pas obtenu la moyenne sur diverses branches.

*Examens de sortie.* Les élèves de l'institut qui avaient terminé leurs études à la fin des années 1868, 1869 et 1870, et qui désiraient obtenir le diplôme d'ingénieur agricole, ont été soumis aux épreuves théorique et pratique déterminées par l'arrêté du 25 mai 1864, devant un jury spécial nommé par le Ministre de l'Intérieur, présidé par l'inspecteur général de l'agriculture et composé de MM. les professeurs Lejeune, Fouquet, Tommelein, Leyder, Damseaux, auxquels il faut ajouter M. Dewilde pour la session de 1868 et M. Chevron pour les deux sessions suivantes.

Les examens de sortie ont eu lieu chaque fois dans la première quinzaine du mois d'août, et ils ont pris de six à sept séances.

Il y a eu 15 récipiendaires en 1868, 8 en 1869 et 9 en 1870. Tous les élèves de la première et de la troisième série, et 6 de la seconde ont fait preuve des connaissances requises; ils ont été, en conséquence, proclamés ingénieurs agricoles.

En 1870, 4 élèves de la division supérieure n'ont pas pu se présenter à l'examen de sortie: 3 d'entre eux avaient dû interrompre leurs études pendant plusieurs mois pour cause de santé et le quatrième avait été rappelé dans sa famille avant la fin de l'année.

Le tableau ci-après fait connaître le résultat des examens de sortie pour les 30 élèves diplômés, le nombre de points correspondant à un travail parfait étant fixé à 120 pour l'épreuve théorique et à 80 pour l'épreuve pratique.

ANNÉES.	NOMS ET PRÉNOMS DES DIPLÔMÉS.	DOMICILES.	NOMBRE DE POINTS OBTENUS.		
			Épreuve théorique. Maximum : 120 p.	Épreuve pratique. Maximum : 80 p.	TOTAL sur 200 points
1868	Demarrez, Édouard . . . . .	Caneghem (Flandre occidentale) .	110	70	180
	Wedrychowski, Eugène . . . . .	Léopol (Gallicie) . . . . .	102.5	72	174.5
	De Adan, Nicodème . . . . .	Remédios (Cuba) . . . . .	93.5	64	157.5
	Parisel, Émile-Henri . . . . .	Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	96	61	157
	Lheureux, Arthur . . . . .	Pâturages (Hainaut) . . . . .	88	67	155
	Franco de San Joao . . . . .	San Luis (Brésil) . . . . .	89	64	153
	De Castro-Palomino, Gabriel . .	Havana (Cuba) . . . . .	83	54	137
	Fontaine, Antoine-Joseph . . . .	Baisy-Thy (Brabant) . . . . .	77.5	55	132.5
	Vassilaki, Constantin . . . . .	Corfou (Iles Ioniennes) . . . . .	80	52	132
	Leurs, Eugène-François . . . . .	Gand . . . . .	69.5	60	129.5
	Dasilveira, Antoine . . . . .	Coxias (Brésil) . . . . .	78	51	129
	Mathioux, Emmanuel . . . . .	Vernais (France) . . . . .	75.5	51	126.5
	Arambary, Manuel . . . . .	Santiago (Cuba) . . . . .	75	51	126
	Jamart, Gustave-Henri . . . . .	Ixelles . . . . .	70	53	123
1869	Maillet, Armand . . . . .	Bruxelles, . . . . .	64.5	45	109.5
	Naveau, Louis . . . . .	Hollogne-sur-Geer . . . . .	69.5	57.5	154
	Lecanda, Auguste . . . . .	Chaves (Espagne) . . . . .	89.5	54	143.5
	Roche, Agénor . . . . .	Saillans (France) . . . . .	72	42.5	114.5
	De Floresco, Théodore . . . . .	Bucharest . . . . .	65.5	42	107.5
	Canstatt, Alexandre . . . . .	Montevideo (Uruguay) . . . . .	66.5	40	106.5
	Martin, Antoine . . . . .	Malagnon (Suisse) . . . . .	64.5	42	106.5
1870	Leclercq, Henri . . . . .	Bruxelles . . . . .	107.5	67	174.5
	Vial, Pierre-Alexandre . . . . .	Saint-Étienne (France) . . . . .	96	62	158
	Van Orlé, Justinien . . . . .	Neerheyfissen (Brabant) . . . . .	86.75	55	141.75
	Namèche, Edmond . . . . .	Blanmont (Brabant) . . . . .	75.5	57	132.5
	Vinckenbosch, Victor . . . . .	Tirlemont . . . . .	78.75	47	125.75
	Apezteguia, Carlos . . . . .	Trinidad (Cuba) . . . . .	75	50	125
	Vogelvanger, Jules . . . . .	Hulst (Zélande) . . . . .	72	48	120
Dumont, Léon . . . . .	Hougaerde (Brabant) . . . . .	71.25	47	118.25	
	De Caritat de Peruzzis, Eugène.	Lanaeken (Limbourg) . . . . .	67.5	43	110.5

Il y a dans cette liste 14 Belges et 16 étrangers.

2 élèves belges se sont particulièrement distingués dans les examens de sortie qui ont eu lieu en 1868; ce sont les sieurs Édouard Demarrez, de Caneghem et Émile Parisel de Saint-Josse-ten-Noode. Ils ont obtenu l'un et l'autre, par application de l'art. 24 de l'arrêté organique du 30 août 1860, des subsides spéciaux

qui leur ont permis de compléter leur instruction agronomique par un séjour à l'étranger.

Dans la session de 1870, le sieur Henri Leclercq, de Bruxelles, a également subi l'examen d'ingénieur agricole d'une manière assez brillante pour obtenir une bourse de voyage.

Les élèves sortis jusqu'à ce jour de l'institut avec le diplôme d'ingénieur agricole sont au nombre de 51, sur lesquels on compte 26 Belges et 25 étrangers. Ils se répartissent sur sept années.

*Des 26 Belges* qui ont été diplômés, il y en a un qui est décédé, un second qui est entré dans l'armée, un troisième qui vient de se rendre à l'étranger, à l'aide d'une bourse de voyage, qu'il a obtenue du Gouvernement, et un quatrième qui est entré à l'école vétérinaire, pour y poursuivre ses études.

Parmi les autres, on trouve actuellement : 4 propriétaires cultivateurs, 3 cultivateurs locataires, 2 régisseurs de propriétés rurales, 8 fabricants de sucre et 2 brasseurs s'occupant en même temps de culture, 1 brasseur distillateur, 1 directeur de sucrerie et 1 chimiste, qui est attaché en qualité d'avisur au Département des Finances.

## VI. LOCAUX ET MATÉRIEL.

Les vastes bâtiments occupés par l'institut agricole sont tenus avec beaucoup d'ordre et de propreté.

Ils ont été améliorés et complétés dans ces derniers temps par l'établissement d'un amphithéâtre pour les démonstrations de zootechnie, que le professeur de ce cours réclamaient avec instance depuis plusieurs années, par l'appropriation de l'ancien cabinet de physique en un laboratoire de manipulations à l'usage des élèves, et par la construction d'un nouveau four à cuire le pain.

En outre, on a établi dans le voisinage du laboratoire, pour la fabrication du gaz d'éclairage, une petite usine qui pourra alimenter une trentaine de becs ; on a comblé de la sorte une lacune que j'avais signalée à plusieurs reprises et qui était surtout très-fâcheuse au point de vue des manipulations et des recherches chimiques, pour lesquelles l'emploi du gaz constitue aujourd'hui une impérieuse nécessité. Les installations sont suffisantes pour alimenter le laboratoire et pour éclairer les principales parties de l'établissement. Le gaz sera obtenu au moyen des appareils brevetés de Hirzel, dans lesquels on peut employer l'huile brute de pétrole ou les résidus de la distillation de cette substance. Ces appareils, qui sont simples et peu coûteux, ont déjà donné dans notre pays de très-bons résultats : le gaz qu'ils fournissent procure une lumière blanche, qui revient seulement à 1 1/2 centime par bec et par heure.

Une notable extension a été donnée à la distribution d'eau qui existait précédemment.

Le jardin botanique, qui était situé au centre du cloître, où il manquait d'air et de lumière, a été transporté sur la vaste terrasse qui se trouve derrière le quartier abbatial et il a reçu un développement en rapport avec son importante destination.

De grandes armoires vitrées, au nombre de cinq, ont été construites pour recevoir des collections.

Le mobilier du dortoir a été augmenté et renouvelé en partie.

Les collections destinées à l'enseignement se sont enrichies d'un nombre considérable d'objets, savoir : 48 appareils divers de physique, parmi lesquels une machine électrique de Holins et un modèle de télégraphe électrique pour deux stations, 16 appareils de chimie, une boussole à lever les plans, 42 verres renfermant des préparations microscopiques, un tellurium, 2 globes et 17 cartes en relief de Schotte de Berlin.

La bibliothèque, qui comprenait 385 numéros à la fin de l'année 1867, en a reçu 128 nouveaux en 1868, 144 en 1869 et 78 en 1870, soit en totalité pour ces trois années 350 numéros, parmi lesquels se trouvent 64 ouvrages de sciences naturelles, 10 de physique, 28 de chimie, 7 de technologie, 66 d'agriculture, 4 de génie rural, 30 de zootechnie, 9 d'économie rurale, 5 de médecine vétérinaire, 1 de comptabilité, 1 de jurisprudence, 24 d'économie politique, 6 de géographie et de voyages, 4 de littérature ou d'enseignement, 78 publications périodiques et 13 ouvrages divers.

Le musée de machines et d'appareils agricoles a eu également sa part dans les acquisitions faites depuis trois ans. On y a ajouté : une moissonneuse de Hornsby, une faucheuse de Wood, avec appareil à aiguiser, une faneuse de Howard, une faux ajustable de Clarke, un appareil d'Amies et Barford pour cuire la nourriture du bétail, un échelier de Lync, un plantoir à betteraves, un rouleau de jardin, un tombereau, un crible rotatif de Ramsomes et Sims, un trieur mécanique de Josse, un hache-paille, un moulin universel de Ramsomes et Sims, un cultivateur de Coleman, un tonneau à purin perfectionné monté sur roues, un coupe-pommes, un concasseur de tourteaux, un égre noir de maïs, une charrue à arracher les pommes de terre de Howard, avec appendice défonceur, une charrue tourne-oreille du système Skelton, une charrue bi-soes de John Gray, une brouette avec ensacheur mobile, une pompe à purin aspirante et foulante, un joug simple et un joug double pour bœufs et une pince à tatouer les moutons.

Ce musée a reçu, d'autre part, divers modèles de moulins et de presses qui, lors de la réorganisation du musée de l'industrie, avaient d'abord été envoyés à l'école forestière de Bouillon, ainsi qu'une charrue, une herse, un rouleau, et un train à deux roues qui se trouvaient précédemment à l'école de médecine vétérinaire.

Lorsqu'on a fait choix de l'ancienne abbaye de Gembloux pour y établir l'institut agricole, le Gouvernement a pris à sa charge les deux tiers des dépenses de construction et d'appropriation, en s'engageant à rembourser sa cote-part au propriétaire, M. Piéton de Namur, en 22 annuités, la première de fr. 4,821-91 et les autres de fr. 6,311-80.

Par suite de la mort de celui-ci et en vue de faciliter le règlement de sa succession, Madame veuve Piéton a demandé et obtenu la liquidation immédiate des sommes dont l'État restait redevable. Les Chambres ont alloué le crédit nécessaire à cet effet, et le 10 avril 1869 un acte passé devant le notaire Anciaux de Namur a libéré complètement l'État de ce qu'il devait en principal

et intérêts du chef des dépenses faites pour l'institut, moyennant la somme de 85,950 francs.

#### VII. EXPLOITATION AGRICOLE.

L'exploitation agricole annexée à l'institut de Gembloux, pour l'instruction pratique des élèves de cet établissement, continue à être dirigée avec une intelligence et un dévouement au-dessus de tout éloge par M. Lejeune, qui possède de rares aptitudes comme agriculteur et qui apporte dans l'accomplissement de sa mission autant de zèle, autant d'esprit d'ordre et d'économie qu'il pourrait en mettre dans la gestion de ses propres intérêts.

Cette exploitation comprenait à la fin de l'année 1867 une étendue de 63 hectares 42 ares 30 centiares, dont 60 hectares 50 ares étaient loués à M<sup>me</sup> veuve Piéton, de Namur, et 2 hectares 92 ares 50 centiares, à divers propriétaires.

Elle s'est accrue en 1868 d'une prairie de 75 ares 22 centiares, qui a été louée aux enfants Staquet, et en 1869 d'une pièce de terre de 55 ares 90 centiares, prise à bail au propriétaire d'une parcelle adjacente qui était déjà exploitée par l'institut.

La superficie totale s'élève donc actuellement à 64 hectares 73 ares 42 centiares.

Par suite d'un arrangement conclu avec M<sup>me</sup> veuve Piéton, l'institut reprendra en outre, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871, pour un terme de onze ans neuf mois, le grand verger de la ferme de l'abbaye de Gembloux, d'une contenance d'environ 5 hectares.

La location immédiate à l'État de cette parcelle de terrain a été obtenue moyennant abandon du droit que le Gouvernement s'était réservé, par l'art. 5 de la convention du 14 août 1860, de reprendre, à partir du mois d'avril 1875 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1882, toutes les terres de ladite ferme au prix de 180 francs l'hectare.

Les cultures de l'institut sont en général très-remarquables. Il peut arriver accidentellement qu'elles laissent à désirer, car il n'est pas possible de les soustraire entièrement aux vicissitudes atmosphériques, ni aux maladies qui attaquent certaines plantes, ni aux insectes nuisibles qui font quelquefois de si grands ravages dans les champs, mais elles sont régulièrement supérieures à celles des propriétés voisines.

Les bâtiments de la ferme sont convenablement tenus dans toutes leurs parties. On y a ajouté récemment quelques nouvelles dépendances, parmi lesquelles je citerai : une seconde bergerie pouvant contenir environ quatre-vingts moutons, un rucher, une grande plate-forme pour meule et une grange à toiture mobile, du système hollandais, qui pourra recevoir vingt-cinq mille gerbes.

Le sieur Bonnet, qui remplissait depuis longtemps les fonctions de chef de culture, a été provisoirement remplacé, au mois d'août de cette année, par un ancien élève diplômé, le sieur Edouard Demarrez, de Caneghem.

L'indemnité attribuée sur le fonds des tiers à l'exploitation agricole de l'institut, pour couvrir les charges spéciales qui leur sont imposées dans l'intérêt de l'ensei-

guement pratique des élèves, s'est élevée à fr. 6,968-75 en 1867, à fr. 7,987-50 en 1868 et à fr. 8,212-50 en 1869.

Les rapports détaillés que le directeur de l'institut présente périodiquement sur la situation de la ferme et les résultats de l'exploitation me dispensent d'en parler longuement. Je me bornerai à donner quelques chiffres résumant les opérations des trois derniers exercices.

Le bilan du 30 avril 1868 constatait, pour l'exercice écoulé, un bénéfice de fr. 11,671-94; mais dans le but de terminer l'amortissement des engrais restant en terre, on n'a reporté comme augmentation de capital que la somme de fr. 4,209-12; le surplus, soit fr. 7,462-82, a été mis à l'actif des comptes ouverts aux engrais.

Pour apprécier le résultat net de la culture de cet exercice, il y a d'ailleurs à tenir compte, d'une part, de la différence entre le prix attribué au froment dans l'inventaire précédent et celui réalisé à la vente, d'autre part, des pertes occasionnées par les cultures expérimentales entreprises uniquement en vue de l'enseignement pratique. Toute rectification faite, le bénéfice est de fr. 11,524-19 et correspond à 16.54 p. % du capital engagé.

L'exercice 1868-1869 est loin de présenter une situation aussi avantageuse, attendu que le bénéfice net se réduit à fr. 3.86. Ce résultat insignifiant doit être attribué à ce que l'année n'a pas été favorable au colza, qui entraine pour une grande part dans les cultures vendables de l'institut, et aussi à ce que les produits de la porcherie n'ont pas été aussi abondants que de coutume.

Pour l'exercice 1869-1870, le compte profits et pertes accuse un bénéfice de fr. 8,491-29, et comme le capital net engagé dans l'exploitation à la date du 1<sup>er</sup> mai 1869 s'élevait à fr. 74,724-74, il en résulte un intérêt de 11.36 p. %. Le capital net au 1<sup>er</sup> mai 1870 s'élève à fr. 83,216-03.

Ces chiffres confirment pleinement ce que j'ai dit plus haut au sujet de l'aptitude, de l'habileté et du dévouement qui président à la direction de la ferme.

La comptabilité en partie double que prescrivent l'art. 7 de la loi du 18 juillet 1860 et l'art. 43 du règlement du 4 septembre suivant, pour l'exploitation agricole et les produits utilisés au profit de l'institut, est toujours tenue avec beaucoup d'ordre et de ponctualité par M. Damscaux, qui continue à mériter des éloges pour les soins intelligents qu'il apporte dans la délicate mission qui lui est confiée.

#### VIII. RENSEIGNEMENTS DIVERS.

Des conférences publiques sur la botanique, l'arboriculture fruitière et la zootechnie ont été organisées à l'institut de Gembloux dans le courant des trois dernières années.

Les conférences de botanique n'ont eu lieu qu'en 1868; elles ont été faites par M. Fouquet, sous-directeur et professeur d'agriculture, et elles ont réuni 160 auditeurs.

Les conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers, qui ont été officiellement instituées par un arrêté ministériel du 19 janvier 1866, se renouvellent chaque année. Elles sont faites en langue française par M. le professeur Fouquet, assisté du jardinier démonstrateur de l'institut, M. J.-B. Bauwin.

Jusqu'en 1868 inclusivement, les auditeurs étaient répartis en deux catégories: les jardiniers de profession, auxquels l'enseignement était donné les dimanches à 11 heures du matin, et les amateurs, qui se réunissaient les jeudis à 2 heures. Chaque série avait dix conférences.

Depuis 1869, les deux cours ont été réunis et l'on ne donne plus que dix conférences en tout, qui ont lieu les dimanches à 5 heures de relevée et qui servent à la fois pour les jardiniers et pour les amateurs.

Ce cours est divisé en deux périodes, qui correspondent à la taille d'hiver et à celle d'été.

Les auditeurs qui l'ont suivi ont été au nombre de 155 en 1868, de 50 en 1869 et de 135 en 1870.

Des conférences publiques et gratuites sur l'éducation et l'hygiène des animaux domestiques ont aussi été instituées à l'institut, par arrêté ministériel du 15 février 1867. Cet arrêté fixait à trois le nombre des conférences de l'espèce que devait faire pendant ladite année M. Leyder, professeur de zootechnie. Elles devaient avoir respectivement pour objet les rapports entre la conformation des animaux et leurs aptitudes, l'étude des caractères que doivent offrir les vaches laitières et l'exposé de la connaissance de l'âge des grands mammifères domestiques. Elles ont été suivies, la première par 140, la seconde par 80 et la troisième par 60 auditeurs.

En 1868, comme en 1869, il n'y a eu qu'une seule conférence de zootechnie; on comptait 50 auditeurs à celle de la première année et 200 auditeurs à celle de la seconde.

Des conférences publiques sur diverses branches des connaissances humaines ayant été récemment organisées à Gembloux, sous la direction de la Ligue de l'enseignement, celles qui se font à l'institut peuvent être réduites dorénavant aux leçons d'arboriculture fruitière.

Bruxelles, le 10 novembre 1870,

*L'Inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux,*

J. LECLERC.



## ANNEXE N° 5.

## INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT.

*État du personnel.*

NOMS.	FONCTIONS.	TRAITEMENTS fixés par l'arrêté organique		TRAITEMENTS alloués.
		MINIMUM.	MAXIMUM.	
Lejeune, Ph. . .	Directeur et professeur d'économie rurale . .	4,500	5,500	5,500
Fouquet, G. . .	Sous-directeur et professeur d'agriculture . .	4,000	5,000	5,000
Damseaux, Ad.	Professeur de comptabilité et agent comptable.	5,500	4,500	4,000
Leyder, J. . . .	— de zootechnie . . . . .	"	"	4,000
Malaise, C. . .	— de sciences naturelles . . . . .	"	"	4,000
Tonimelein, A.	— de génie rural . . . . .	"	"	4,500
Chevron, L. . .	— de sciences physiques et chimiques.	"	"	5,500
Michel, C. . . .	Répétiteur de culture et d'économie rurale . .	1,500	2,500	2,500
Warsage, W. . .	— de zootechnie et d'histoire naturelle.	"	"	2,500
Pyro, J. . . . .	— de sciences physiques et chimiques.	"	"	1,800
Parisel, E. . . .	— de génie rural . . . . .	"	"	1,500
Sauvage, J. . .	Économe, commis aux écritures. . . . .	1,800	2,400	2,200
Minette, L. . .	1 <sup>er</sup> surveillant, bibliothécaire . . . . .	1,200	1,600	1,800
Schlag, J. . . .	2 <sup>e</sup> — commis aux écritures . . . . .	"	"	1,500
Baüwin, J.-B. .	Jardinier démonstrateur . . . . .	1,200	1,500	1,500
Motteu, J. . . .	Aide préparateur de chimie et conservateur des collections.	"	"	1,200
Gens de service et concierge (5 personnes) . . . . .		800	950	2,650
TOTAL . . . . .				49,450

## ANNEXE N° 6.

*Relevé des dépenses de l'institut agricole de l'État, pendant les années 1867 à 1869.*

NATURE DES DÉPENSES.	1867.	1868.	1869.
Personnel administratif et enseignant . . . . .	59,879 17	58,938 52	45,675 02
Gens de service . . . . .	2,620 85	2,550 "	2,524 98
Frais spéciaux des cours . . . . .	6,628 85	7,817 41	16,992 65
Bibliothèque . . . . .	721 55	1,125 55	2,014 95
Bourses des élèves . . . . .	1,200 "	1,600 "	1,200 "
Frais de maladie des élèves . . . . .	149 41	271 05	441 90
Loyer des bâtiments, intérêts et amortissement des constructions et appropriations.	17,561 25	17,045 66	6,000 "
Assurances et contributions . . . . .	1,150 59	1,080 80	1,443 12
Entretien du mobilier et du matériel . . . . .	5,255 86	4,672 87	1,775 54
Entretien des bâtiments . . . . .	1,550 89	1,804 21	1,444 74
Chauffage et éclairage . . . . .	2,589 66	2,169 75	1,410 58
Frais de bureau et d'administration. . . . .	987 88	1,197 21	2,127 59
Lingerie . . . . .	1,225 42	651 52	507 41
Dépenses diverses et imprévues . . . . .	4,054 31	5,280 98	5,172 80
TOTAUX . . . . .	85,551 25	85,205 15	84,981 28

## ANNEXE N° 7.

## INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT.

## FONDS DE TIERS.

*État de situation des recettes et des dépenses pendant les années 1867  
à 1869.*

RECETTES.	1867.	1868.	1869.	Observations.
Pension des élèves internes . . .	21,925 »	25,058 »	24,162 »	
Rétribution des élèves externes . .	5,462 50	5,175 »	7,200 »	
Objets divers . . . . .	776 53	1,228 75	659 50	
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>28,165 85</b>	<b>51,441 75</b>	<b>52,001 50</b>	
<b>DÉPENSES.</b>				
Frais d'entretien des élèves. . . .	11,571 41	12,954 22	10,888 42	
Frais de l'enseignement pratique.	6,968 75	7,987 50	8,212 50	
Minerval des professeurs et des répétiteurs.	9,625 99	10,820 05	12,900 58	
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>28,165 85</b>	<b>51,441 75</b>	<b>52,001 50</b>	

## ANNEXE N° 8.

## INSTITUT AGRICOLE DE L'ÉTAT

*Rapport adressé à M. le Ministre de l'Intérieur pour la période triennale de 1867 à 1870, par PH. LEJEUNE, Directeur de l'Institut.*

## PREMIÈRE PARTIE.

## INSTITUT.

§ I. — A la date du dernier rapport, en 1867, l'Institut agricole de l'État, établi à Gembloux, avait donné l'instruction à 166 jeunes gens, ce qui fait une moyenne d'environ 24 élèves nouveaux par année scolaire.

Ces 166 élèves se répartissaient comme il suit entre les différents pays :

Belgique, 79. — Russie, 23. — Ile de Cuba, 16. — Brésil, 9. — Uruguay (république de l'), 1. — Colombie, 1. — Wurtemberg, 1. — Provinces rhénanes, 5. — Prusse, 2. — Saxe, 1. — Hesse-Cassel, 1. — Turquie, 2. — Moldo-Valachie, 4. — Iles Ioniennes, Corfou, 1. — Hollande, 1. — France, 11. — Espagne, 4. — Norwége, 1. — Suisse, 1. — Gallicie, 1. — Hanovre, 1.

Pendant les trois dernières années, 1868, 1869 et 1870, il est entré 95 élèves nouveaux, soit en moyenne 31 par année, se répartissant comme il suit :

Belgique, 27. — Italie, 11. — France, 10. — Ile de Cuba, 8. — Pologne, 5. — Gallicie-Autriche, 4. — Ile de la Trinité, 3. — Espagne, 3. — Suisse, 2. — Roumanie, 3. — Brésil, 4. — Duché de Posen, 1. — Russie, Podolie, 1. — Finlande, 1. — Hongrie, 1. — Silésie, 1. — Turquie, Macédoine, 1. — Prusse rhénane, 1. — Colombie, 1. — Ile de Java, 1. — Chili, 1. — Hesse-Darmstadt, 1. — Luxembourg, 2.

Il résulte de cet aperçu que depuis 1861, l'Institut a donné l'instruction agricole à 259 élèves, dont 106 Belges ou 41 p. %. On remarquera que des pays qui, comme la France (21 élèves) et l'Allemagne (14 élèves), possèdent de nombreux établissements d'instruction agricole renommés, envoient cependant beaucoup d'élèves à l'Institut de Gembloux et que les gouvernements étrangers, particulièrement ceux d'Italie et du Brésil, y envoient les lauréats de leurs écoles techniques, qu'ils destinent à l'enseignement de l'agriculture.

Voici, par rang de promotions, les nouveaux élèves :

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSION DES PARENTS.	DOMICILES.
<b>Année 1909.</b>			
467	Bergans, Adolphe . . . . .	Régisseur de biens ruraux . . . . .	Eygon-Bilsen (Limbourg).
468	Seny, Edmond. . . . .	Cultivateur, fabricant de sucre . . . . .	Poucet (Liège).
469	Ordonnoz, Jean-Clément . . . . .	Propriétaire . . . . .	Colombie.
470	Dalton, Adolphe . . . . .	Ingénieur . . . . .	Havane (Cuba).
471	Funck, Eugène. . . . .	Propriétaire . . . . .	Luxembourg.
472	Bosch, Louis. . . . .	— . . . . .	Barcelone (Espagne).
473	Agostini, Simon . . . . .	— . . . . .	Trinidad (Antill. anglaises).
474	De Pampellone, Félix . . . . .	— . . . . .	— —
475	De Brito, Octaviano . . . . .	— . . . . .	Brésil.
476	Licour, Alexis. . . . .	— maître de carrières . . . . .	Lavoir (Liège).
477	Risch, Charles-Grégoire. . . . .	— cultivateur . . . . .	Kappelen (Luxembourg).
478	Grain, Désiré . . . . .	— . . . . .	Bony (Aisne-France).
479	Leurquin, Alfred. . . . .	Docteur en médecine, propriétaire.	Avesnes (Liège).
480	Barbe, Jean-Étienne . . . . .	Cultivateur. . . . .	Milmorte (Liège).
481	Pierco, Guillaume-Jules. . . . .	Fabricant de sucre. . . . .	Houtain-l'Évêque (Liège).
482	Raeymaeckers, Abel . . . . .	Propriétaire . . . . .	Overlaer (Brabant).
483	Loretto, Ernest . . . . .	— cultivateur . . . . .	Grandmanil (Namur).
484	Zakrzewski, Jean . . . . .	— . . . . .	Posen (Pologne prussienne).
485	Rodriguez, Narcisse . . . . .	— . . . . .	Cárdenas (Cuba).
486	Ghyka, Grégoire . . . . .	Ex-prince régnant . . . . .	Roumanie.
487	Rodriguez, Hilaire . . . . .	Propriétaire . . . . .	Cárdenas (Cuba).
<b>Année 1909.</b>			
488	Michiels, Alfred . . . . .	Propriétaire . . . . .	Tongres (Limbourg).
489	Dumoulin, Henri. . . . .	— cultivateur . . . . .	Borgoumont (Liège).
490	Janssens, Édouard . . . . .	— industriel . . . . .	Tirlemont (Brabant).
491	Vial, Pierre-Alexandre . . . . .	— — . . . . .	St-Étienne (Loire-France).
492	Von Hisinger, Maurice . . . . .	Officier . . . . .	Tagereich (Finlande).
493	Peyre, Pierre-Étienne. . . . .	Docteur en médecine, propriétaire. . . . .	Labruquière (Tarn-France).
494	Fontaine, Pierre . . . . .	Propriétaire . . . . .	Santiago du Chili.
495	Malinowski, Casimir . . . . .	— . . . . .	Linoed (Pologne).
496	Orus y Vallès, Antoine . . . . .	— . . . . .	Huesca (Espagne).
497	Humbert, Pierre . . . . .	— cultivateur . . . . .	Runange (Moselle-France).
498	Radzki, Michel. . . . .	— . . . . .	Zedona (Podolie-Russie).
499	Lefranc, Jean-Baptiste . . . . .	— . . . . .	Breteuil (Oise-France).

N° D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSION DES PARENTS.	DOMICILES.
200	Morlet, Albert-Joseph. . . . .	Cultivateur. . . . .	Pont-à-Colles (Hainaut).
201	De Blochouse, Robert. . . . .	Propriétaire, ingénieur civil . . . . .	Bruxelles (Brabant).
202	Nicodème, Émile-François. . . . .	— . . . . .	Tirlemont (Brabant).
203	Dupont, Philippé. . . . .	— . . . . .	Hodoigo (Liège).
204	L'Heureux, Hector. . . . .	Brasseur. . . . .	Pâturages (Hainaut).
205	Delvosal, Frédéric-Charles-Joseph. . . . .	Cultivateur. . . . .	Ochain-Joz-Clavier (Liège).
206	Jedrzejewicz, Ladislas . . . . .	Propriétaire . . . . .	Jasionka (Gallicie-Autriche).
207	Jedrzejewicz, Stanislas . . . . .	— . . . . .	— —
208	Wojciechowski, Romuald . . . . .	— . . . . .	Sendziszow —
209	Pires de Sampaio, José . . . . .	— . . . . .	Paramariba (Brésil).
210	Sorzano, Jules-Frédéric . . . . .	Planteur . . . . .	Santiago de Cuba.
211	Kindelan, Jean. . . . .	— . . . . .	—
212	Ricourt, Jean-Baptiste-Ch. . . . .	Propriétaire . . . . .	Chartres (France).
213	Nacken, Otto . . . . .	Cultivateur. . . . .	Gilrath (Prusse).
214	Vannetelle, Paul . . . . .	Propriétaire . . . . .	Réthel (France).
215	Vidrásco, Demetrius . . . . .	— . . . . .	Tekoutch (Roumanie).
216	Marro, Marc. . . . .	Cultivateur. . . . .	Cuni (Piémont-Italie).
217	Arnaudo, Jean. . . . .	— . . . . .	Demonte (Piémont-Italie).
218	Le Suavé, Pierre. . . . .	Propriétaire . . . . .	Lantec (Côtes du Nord-France).
219	Monteira de Silva, Raymond. . . . .	— . . . . .	Balem Para (Brésil).
220	Pflavinage, Évariste-Christ. . . . .	Cultivateur. . . . .	Cambrai (France).
221	Ribeiro, José . . . . .	Propriétaire . . . . .	Maragnon (Brésil).
222	Luniewski, Timothée . . . . .	— . . . . .	Siedlce (Pologne).
223	Chrzanowski, Victor . . . . .	— . . . . .	Varsovie (Pologne).
224	Chrzanowski, Étienne . . . . .	— . . . . .	— —
225	De Markowits, Eugène . . . . .	— . . . . .	Hongrie.
226	Zaleski, Michel. . . . .	— . . . . .	Cracovie (Gallicie-Autriche).
227	Soltan, Vitold . . . . .	— . . . . .	Grodisk (Pologne).
228	Alcover, Juan-François . . . . .	— . . . . .	Villafranca del Panades (Espagne).
229	Ricardi, Michel-Ange . . . . .	Ingénieur . . . . .	Parma (Italie).
230	Gautero, Hyacinthe. . . . .	— . . . . .	Virzuola (Italie).

## Année 1870.

231	Krauss, Gustave . . . . .	Docteur en médecine . . . . .	Darmstadt (Hesse).
232	Briosi, Jean . . . . .	Ingénieur . . . . .	Ferrare (Italie).
233	Houssier, Désité . . . . .	Géomètre . . . . .	Popuelles (Hainaut).
234	Floegel, Ernest. . . . .	Directeur de gymnase . . . . .	Sagan (Silésie).
235	Nagant, Gustave . . . . .	Rentier . . . . .	Liège.

Nos D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	PROFESSION DES PARENTS.	DOMICILES.
236	De Verteuil, Ludovic . . . . .	Propriétaire . . . . .	Trinidad (Antilles anglaises).
237	Corès de Vries, Jean . . . . .	— . . . . .	Java.
238	Vanherberghen, Émile . . . . .	Ingénieur civil . . . . .	Liège.
239	Dellincour, Alfred . . . . .	Propriétaire . . . . .	Charneux (Liège).
240	Bertrand, Joseph . . . . .	Fabricant de sucre . . . . .	Tirlemont (Brabant).
241	Demole, Eugène . . . . .	Propriétaire . . . . .	Genèvb (Suisse).
242	Rochat, Jules . . . . .	— . . . . .	— —
243	Mottin, Alphonse . . . . .	Meunier . . . . .	Ville en Hesbayo (Liège).
244	Dewilde, Robert . . . . .	Fabricant de sucre . . . . .	Budingen (Brabant).
245	Fossó, Augusto . . . . .	Cultivateur . . . . .	Cortil (Brabant).
246	Castillo, Emilio . . . . .	Négociant . . . . .	Havane (Cuba).
247	Apezteguia, Guillaume . . . . .	Propriétaire . . . . .	Trinidad (Cuba).
248	Apezteguia, Jules . . . . .	— . . . . .	— —
249	Baruffaldi, Thomas . . . . .	Professeur . . . . .	Ferrare (Italie).
250	Barberi, Guillaume . . . . .	Mécanicien . . . . .	Rimini (Italie).
251	Lauza, Emilio . . . . .	Major . . . . .	Cagliari (Italie).
252	Celli, Pierre . . . . .	Propriétaire . . . . .	Pesaro (Italie).
253	Muzzi, Angelo . . . . .	Avocat . . . . .	Vasto (Italie).
254	Pariano, Constantin-Dém. . . . .	Propriétaire . . . . .	Bucharest (Valachie).
255	Abbott, Edmond . . . . .	— négociant . . . . .	Satouique (Turquie).
256	Colson, Jean-Baptiste . . . . .	Docteur en médecine . . . . .	Noyon (Aisne-France).
257	Facchi, Jean-Antoine . . . . .	Docteur, ingénieur . . . . .	Brescia (Italie).
258	Baude, Frédéric . . . . .	Conseiller à la Cour d'appel . . . . .	Bruxelles (Brabant).
259	Fasseaux, Abel . . . . .	Propriétaire . . . . .	Binche (Hainaut).

Pendant l'année 1867-1868, l'institut comptait . . . . .	59 élèves présents.
— 1868-1869, — . . . . .	57 —
— 1869-1870, — . . . . .	72 —

La guerre qui a éclaté à nos frontières en juillet, peu de temps avant l'ouverture des cours, a empêché beaucoup d'étrangers d'entrer à l'institut, en octobre 1870, et tous les élèves appartenant à la France et à l'Allemagne sont entrés dans les armées belligérantes (8 élèves).

On peut dire que presque tous les étudiants appartenaient à l'agriculture avant d'entrer à l'institut et qu'ils trouveront naturellement à employer leurs connaissances sans avoir à rechercher des fonctions salariées.

§ 2. — L'enseignement n'a subi aucune modification pendant le triennat et le tableau de l'emploi du temps est resté le même qu'en 1867.

3. — Quelques mutations se sont produites dans le personnel enseignant.

M. P. Dewilde, professeur de sciences physiques et chimiques, a été appelé, par arrêté royal du 19 février 1868, à professer la chimie à l'école militaire de Bruxelles.

Il a été remplacé, le 1<sup>er</sup> mars 1868, par M. L. Chevron, ingénieur honoraire des mines et des arts et manufactures, et répétiteur des sciences physiques et chimiques à l'institut agricole de l'État (arrêté du 7 septembre 1868).

M. J. Pyro, ingénieur honoraire des mines et des arts et manufactures, a remplacé M. Chevron, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1868, et il a été nommé répétiteur des sciences physiques et chimiques par arrêté royal du 7 septembre 1868.

M. E. Parisel, ingénieur agricole, a été appelé aux fonctions de répétiteur (arrêté du 11 novembre 1870), et on lui a confié les répétitions de génie rural.

Par suite de cette nouvelle nomination, les répétitions de chimie et de constructions agricoles ont été augmentées de cinq séances par semaine.

§ 4 *Examens de sortie. — Diplôme.* — On sait que ce n'est qu'en 1864, au mois d'août, après l'arrêté royal du 25 mai de la même année, que les premiers diplômes ont été délivrés. Le diplôme donne droit au titre d'*Ingénieur agricole*. En 1867, le nombre des ingénieurs sortis de l'institut s'élevait à 21. Au mois d'août 1870, le nombre en a été porté à 51. Voici la liste des ingénieurs diplômés depuis 1867.

*Liste des ingénieurs agricoles sortis de l'institut de Gembloux pendant les années 1868 à 1870.*

**1868.**

22. Jamart (Gustave-Henri), d'Ixelles, Brabant.
23. Mailliet (Armand), de Bruxelles, Brabant.
24. Parisel (Emile-Henri-Joseph), de Saint-Josse-ten-Noode, Brabant.
25. Leurs (Eugène-François), de Gand, Flandre orientale.
26. Demarrez (Edouard), de Caneghem, Flandre occidentale.
27. L'heureux (Arthur), de Pâturages, Hainaut.
28. Fontaine (Antoine), de Baisy-Thy, Brabant.
29. De Castro Palomino (Gabriel), de Havane, Cuba.
30. De Adan (Nicomédès-Porfirios), de San-Juan de Los Remedios, Cuba.
31. Wedrychowski (Eugène), de Leopold, Gallicie.
32. Vassilaki (Constantin), de Corfou, îles Ioniennes.
33. Arambary (Manuel), de Santiago de Cuba.
34. Mathioux (Emmanuel), de Vernais (Cher), France.
35. De Sà, (Franco-Joà-Duarte-Peiroto), de San-Luis, de Maranhão, Brésil.
36. Da Silveira (Rodriguez-Antoine), de Coxias-Maranhão, Brésil.

**1869.**

37. Naveau (Louis), de Hollogne-sur-Geer, Liège.
38. Canstatt (Alexandre), de Montevideo, Uruguay.
39. De Torribio-Lecanda-Chaves (Auguste), de Palencia, Espagne.

40. Roche (Agénor), de Saillans (Drôme), France.  
 41. Martin (Antoine), de Genève, Suisse.  
 42. De Floresco (G.-Théodore), de Bucharest, Roumanie.

**1870.**

43. Namèche (Edmond), de Blanmont, Brabant.  
 44. Vinckenbosch (Victor-Joseph-Alphonse), de Tirlemont, Brabant.  
 45. Dumont (Léon), de Hougaerde, Brabant  
 46. Van Orlé (Justinien), de Neerheylissem, Brabant.  
 47. Vial (Pierre), de Saint-Étienne (Loire), France.  
 48. Apezteguia (Carlos), de Trinidad de Cuba.  
 49. Leclercq (Henri-Joseph-Ferdinand), d'Ixelles, Brabant.  
 50. De Caritat de Peruzzis (Louis-Eugène), de Lanaeken, Limbourg.  
 51. Vogelvanger (Jules), de Hulst (Zélande), Hollande.

Si l'on fait abstraction des élèves entrés pendant les années 1869 et 1870 (71 élèves), qui n'ont pas encore achevé leurs études, on trouve 51 diplômés pour 187 élèves ou 27 p. %. C'est une proportion qui n'a encore été atteinte dans aucun institut d'agriculture, où beaucoup de jeunes gens ne vont pas faire des études complètes pour obtenir un diplôme, mais pour acquérir des connaissances sur une ou plusieurs branches de l'enseignement, telles que la chimie agricole, la comptabilité, la culture, la zootechnie et la pratique agricole; aussi dans les académies agricoles de l'Allemagne, la commission académique décerne après examen, non pas un diplôme sur l'ensemble des matières du programme, mais bien un certificat spécial attestant les connaissances du récipiendaire sur les cours qu'il a suivis et pour lesquels il a demandé l'examen.

§ 5. *Bourses de voyage.* — Après les examens de 1868, les ingénieurs agricoles Demarrez (Edouard), de Caneghem, et Parisel (Émile), de Saint-Josse-ten-Noode, qui avaient obtenu leur diplôme avec la plus grande distinction et qui se trouvaient dans les conditions de l'art. 20 de l'arrêté royal du 7 mars 1865, ont obtenu chacun pendant deux ans, une bourse annuelle de 4,000 francs, pour voyager en Allemagne, où ils ont fréquenté les stations chimiques et les académies agricoles en 1868-1869.

Après les examens de 1870, M. Leclercq (Henri-Joseph-Ferdinand), d'Ixelles, ayant obtenu le diplôme d'ingénieur dans les mêmes conditions, a obtenu la bourse de voyage.

§ 6. *Bourses d'études.* — Il peut être alloué annuellement pour 2,000 francs de bourses et demi-bourses à des élèves peu favorisés de la fortune, qui ont donné des preuves d'application et d'instruction aux examens

Cette somme n'a jamais été dépensée entièrement.

En 1868,	il a été alloué pour	4,600	francs de bourses.
En 1869,	—	4,200	—
En 1870,	—	4,600	—

§ 7. L'état sanitaire de l'institut n'a rien laissé à désirer depuis sa fondation. A part des rhumes contractés pendant l'hiver, on peut dire qu'il n'y a pas eu de

malades. La localité est d'ailleurs très-saine et les étudiants suivent un régime qui est le meilleur préservatif des maladies.

§ 8. *Elèves, chefs de section.* — Voici la liste des chefs de section pour les trois dernières années. Les chefs de section sont toujours choisis parmi les élèves internes classés les premiers de leur promotion.

#### 1867-1868.

- 1<sup>re</sup> Section. Leclercq (Henri-Joseph), d'Ixelles, Brabant.
- 2<sup>e</sup> Section. Vogelvanger (Jules), de Hulst, Hollande.
- 3<sup>e</sup> Section. Demarrez (Edouard), de Caneghem, Flandre occidentale.

#### 1868-1869.

- 1<sup>re</sup> Section. Licour (Alexis), de Lavoir, Liège.
- 2<sup>e</sup> Section. Castaneda (José-Perez), de Pinar del Rio, Cuba.
- 3<sup>e</sup> Section. Naveau (Louis), de Hollogne-sur-Geer, Liège.

#### 1869-1870.

- 1<sup>re</sup> Section. Nicodème (Emile-François-Florent), de Tirlemont, Brabant.
- 2<sup>e</sup> Section. Licour (Alexis), de Lavoir, Liège.
- 3<sup>e</sup> Section. Vial (Pierre), de Saint-Étienne (Loire), France.

§ 9. *Discipline.* — Les fautes graves contre la discipline sont très-rares, la conduite des élèves *internes* est bonne et le livre des punitions n'accuse que des fautes légères contre l'ordre à l'intérieur. Quant aux élèves *externes*, si quelques-uns ont eu une conduite parfois reprehensible, on peut affirmer que la majorité se conduit bien et suit les cours régulièrement. On ne doit pas oublier que l'institut reçoit des jeunes gens de tous les pays du monde, qui ne sont soumis qu'à leur volonté, que beaucoup d'entre eux ont de la fortune et qu'ils suivent quelques cours en *élèves libres*. L'administration de l'institut, lorsqu'il existe des parents ou des correspondants, ne manque pas d'informer ces derniers des écarts de conduite qui se produisent et de les faire cesser, mais il arrive que les fautes commises le sont par des étrangers qui n'ont aucun rapport avec l'institut, ou dont les rapports ont cessé depuis longtemps; dans ce cas, on ne peut pas les attribuer aux élèves.

§ 10. *Matériel des études.* — Dans ces derniers temps, les collections et tout le matériel des études ont été considérablement améliorés et augmentés. Un troisième laboratoire a été organisé pour les manipulations des élèves; une distribution complète d'eau a été installée dans les laboratoires, de manière que chaque élève ait à sa disposition un robinet; une usine à gaz a été établie pour l'éclairage des laboratoires et de l'institut et pour les travaux chimiques; un amphithéâtre pour les démonstrations zootechniques a été créé; de nombreux instruments de physique, de météorologie et de chimie ont été achetés, ainsi qu'une collection de cartes géographiques en relief pour la climatologie; la bibliothèque se complète par l'achat de nombreux livres sur les sciences naturelles; un

musée de sylviculture a été commencé en 1869; le musée d'agriculture a été agrandi et pourvu de nouveaux instruments de magasin pour le criblage et le nettoyage des grains; une faucheuse et une moissonneuse nouvelles, achetées en Angleterre, ont fonctionné sur les terres de l'institut en 1870; la porcherie a reçu un nouvel appareil à cuire, pour la préparation des aliments; des charrues nouvelles, un bi-soc anglais, une pompe à purin et quantité d'autres instruments à la main ou à atteler sont venus augmenter la collection de mécanique agricole déjà si nombreuse de l'institut. Un spécimen de meule hollandaise a été construit à la ferme.

§ 11. Budget des dépenses de l'institut agricole de l'Etat, pour l'exercice 1870.

PERSONNEL.

1. a. Administration :	
Directeur, professeur d'économie rurale . . . . . fr.	5,500 »
Sous-directeur, professeur de culture. . . . .	5,000 »
Econome, commis aux écritures . . . . .	2,200 »
Deux surveillants. . . . .	5,500 »
b. Personnel enseignant :	
Cinq professeurs . . . . .	20,000 »
Trois répétiteurs . . . . .	6,800 »
Jardinier-démonstrateur . . . . .	1,500 »
Aide-préparateur de chimie, etc . . . . .	1,200 »
2. Gens de service :	
Trois domestiques . . . . .	2,900 »
	fr. 48,200

MATÉRIEL.

3 Frais des cours et des collections y compris les dépenses du musée agricole. . . . . fr.	6,850 »
4. Bibliothèque. . . . .	1,200 »
5. Bourses des élèves . . . . .	1,600 »
6 Frais de maladie. . . . .	250 »
7. Loyer des bâtiments . . . . .	6,000 »
8. Assurances et contributions . . . . .	1,080 80
9. Entretien du mobilier et du matériel . . . . .	3,000 »
10. Entretien des bâtiments . . . . .	700 »
11. Lingerie et blanchissage . . . . .	600 »
12. Chauffage et éclairage. . . . .	2,800 »
13. Frais de bureau et d'administration . . . . .	1,000 »
14. Dépenses diverses et imprévues :	
a Personnel sans nomination officielle . . . . .	2,940 »
A reporter. . . . . fr.	28,020 80
	48,200

	Report. . . . . fr.	28,020 80	48,200
b. Dépenses diverses . . . . .		700 »	
c. Dépenses imprévues . . . . .		1,500 »	
	Dépenses du matériel. Total. . . .	30,220 80	
	Dépenses du personnel. Total. . . .	48,200 »	
	Total pour le personnel et le matériel. . fr.	78,420 80	

## DEUXIÈME PARTIE.

### FERME-ÉCOLE.

#### *Résultats financiers depuis le 30 avril 1867 jusqu'au 30 avril 1870.*

§ 1. *Des bilans.* L'exercice 1866-1867, clôturé au 30 avril 1867, accusait un capital d'exploitation de fr. 70,511-76, et, en 1867, la comptabilité faisait ressortir un bénéfice net de fr. 9,508-12, qui a servi à diminuer de pareille somme le capital des *engrais en terre*.

Les bénéfices des six premières années culturales, obtenus au moyen d'un capital de fr. 57,236-06 mis à ma disposition par l'État, se sont élevés à fr. 22,583-82, soit, en moyenne, par année, à fr. 3,763-97 ou fr. 6-57 par 100 francs de capital engagé.

Aujourd'hui nous rendons compte des résultats financiers pour les années clôturées au 30 avril 1868, 30 avril 1869 et 30 avril 1870.

Au 30 avril 1868, le capital atteignit le chiffre de fr. 74,720-88, avec un bénéfice de . . . . .	fr.	11,671 94
Au 30 avril 1869, le capital atteignit le chiffre de fr. 74,724-74, avec un bénéfice de . . . . .		5 86
Au 30 avril 1870, le capital atteignit le chiffre de fr. 83,216-03, avec un bénéfice de . . . . .		8,491 29
	Total. . . . . fr.	20,167 09

Le bénéfice net pour les trois dernières années est donc de fr. 20.167-09 ou fr. 6,722-36 en moyenne par année. En admettant le capital de fr. 70,511-76 dont je disposais au 30 avril 1867, c'est un bénéfice de fr. 9-53 par 100 francs de capital. Or, il y a une mauvaise récolte sur trois, l'année 1868-1869 n'a pas été fructueuse, elle n'a produit que fr. 5-86 de bénéfice.

Les fr. 20,167-09 n'ont pas été portés en augmentation du capital. En 1868, le bénéfice de fr. 11,671-94 a été réparti comme il suit :

1° En déduction des <i>engrais en terre</i> : <i>Fumier</i> . . . . . fr.	2,413 15	
<i>Déchets de laine</i> . . . . .	5,049 67	
2° Solde porté au capital . . . . .	4,209 12	
	Total. . . . . fr.	11,671 94

Sans cet amortissement de fr. 7,462-82, le capital d'exploitation serait, au 30 avril 1870, de fr. 90,678-85 au lieu de fr. 83,216-03.

Les bilans pour les trois années écoulées que nous donnons ci-après, montrent comment ces valeurs sont engagées dans la ferme. Les bases de la comptabilité exposées dans le précédent rapport n'ont pas été modifiées et les évaluations inventoriales ont été faites avec modération.

## BILANS.

		ACTIF.			PASSIF.		
		Année 1868.	Année 1869.	Année 1870.	Année 1868.	Année 1869.	Année 1870.
ARTICLES.					ARTICLES.		
Mobilier vivant . . . .	80,180 50	31,071 50	30,134 30		Matériaux trouvés à l'entrée.	581 13	581 13
Mobilier mort . . . .	4,019 75	3,578 30	3,158 84		Dettes passives. . . . .	17,053 83	19,739 78
Denrées et matières diverses en magasin.	14,831 40	12,545 35	22,215 03		Capital net au 30 avril . . .	74,720 88	74,724 74
Engrais en terre. . . .	12,126	15,431 27	13,922 35				
Améliorations foncières.	585 73	547 85	638 12				
Avances aux cultures . .	10,343 94	8,535 63	5,547 31				
Dettes actives. . . . .	19,855 43	22,371 29	18,862 91				
Espèces en caisse . . .	469 09	1,004 46	836 42				
TOTAUX. . . . .	92,355 84	95,045 65	95,314 78		TOTAUX. . . . .	92,355 84	95,045 65
							95,314 78

§ 2. *Pertes et Profits.* L'exposé des pertes et des profits montre comment les diverses spéculations adoptées ont amené le résultat qui vient d'être constaté par les bilans.

## RÉSUMÉ DU COMPTE PERTES ET PROFITS.

COMPTES.	ANNÉE 1868.		ANNÉE 1869.		ANNÉE 1870.	
	PERTES.	PROFITS.	PERTES.	PROFITS.	PERTES.	PROFITS.
Cultures. Compte général . . . . .	»	9,780 54	2,232 95	5,270 32	317 13	8,719 25
Bétail. . . . .	»	117 99	1,676 76	»	911 92	»
Travaux pour étrangers. . . . .	»	807 45	»	248 60	»	413 20
Volailles . . . . .	»	81 86	68 20	»	»	»
Graines diverses en magasin. . . . .	»	892 20	»	309 36	»	270 95
Débiteurs divers . . . . .	76 61	»	»	»	»	»
Culture expérimentale . . . . .	337 60	»	1,306 20	»	177 92	»
Champ des élèves . . . . .	351 22	»	93 20	»	15 19	»
Jardins . . . . .	273 86	»	410 22	»	»	»
Parcs et haies . . . . .	46 40	»	30 28	»	»	»
Étangs . . . . .	16 49	»	145 46	»	6 66	»
Banquier . . . . .	»	237 05	»	79 07	»	516 71
Plus-value du froment sur l'esti- mation à l'inventaire précédent.	»	836 57	»	»	»	»
Bois en magasin . . . . .	»	20 46	»	59 69	»	»
TOTAUX . . . . .	1,102 18	12,774 12	5,963 27	5,967 13	1,428 82	9,920 11
SOLDÉS . . . . .	11,671 94	»	3 86	»	8,491 29	»
	12,774 12	12,774 12	5,967 13	5,967 13	9,920 11	9,920 11

D'après ce tableau, on voit que c'est le *compte général des cultures* qui a fourni presque tous les bénéfices.

Les cultures en perte sont :

Pommes de terre,  
Colza,  
Seigle.

Les cultures en bénéfice sont :

Froment,  
Betteraves,  
Colza,  
Pommes de terre.

COMPTES SE SOLDANT EN PÉRTE.				COMPTES SE SOLDANT EN BÉNÉFICE.			
CULTURES.	RÉCOLTE			CULTURES.	RÉCOLTE		
	DE 1867.	DE 1868.	DE 1869.		DE 1867.	DE 1868.	DE 1869.
Pommes de terre . . . . .	»	608 20	317 13	Froment . . . . .	9,085 63	2,706 07	7,752 59
Colza . . . . .	»	1,407 09	»	Betteraves . . . . .	»	2,564 25	»
Seigle . . . . .	»	217 66	»	Colza . . . . .	»	»	966 66
				Pommes de terre . . . . .	694 91	»	»
TOTAUX . . . . .	»	2,232 95	317 13	TOTAUX . . . . .	9,780 54	5,270 32	8,719 25
				A déduire . . . . .	»	2,232 95	317 13
				Bénéfice . . . . .	9,780 54	3,037 37	8,402 12

Le tableau ci-dessus montre les pommes de terre en perte en 1868 et en 1869, tandis qu'elles donnent un profit en 1867.

Le colza donne une perte en 1868 et un profit en 1869.

Le seigle donne une perte en 1868.

Les betteraves donnent un profit en 1868.

. Le froment est chaque année en bénéfice.

Les cultures expérimentales, le champ consacré aux élèves, les jardins, les étangs, les parcs et haies, occasionnent chaque année un excédant de dépenses d'environ 2,000 francs.

Les précédents rapports ont fait ressortir les causes qui rendent la culture des pommes de terre et du seigle mauvaise comme spéculation végétale.

Le colza est une culture chanceuse, surtout lorsque l'hiver est rude et qu'on le sème en place après du froment, comme dans la culture de la ferme-école, parce qu'alors il n'a pas assez de temps pour se développer avant l'hiver. Sur neuf années, cette plante n'a pu donner que cinq récoltes; le manque de temps a empêché sa culture pendant quatre années. Sur cinq récoltes, quatre ont été en bénéfice et une en perte. Il est peu de plantes qui aient autant d'ennemis que le colza : les insectes, le mauvais temps, la sécheresse, la gelée, la coulure des fleurs, etc. Les insectes et les vents du nord-est ont été les principaux ennemis du colza dans nos cultures.

Les betteraves et le froment sont d'excellentes plantes dans de bonnes terres bien fumées et bien propres, et quand il est possible de leur donner une grande extension au moyen d'importations d'engrais, d'un grand nombre de travailleurs et d'attelages, on peut arriver à d'excellents résultats financiers par leur culture. La betterave est certainement la plante industrielle et fourragère dont la récolte est la plus productive quand sa culture s'exécute dans de bonnes conditions.

La porcherie a aussi occasionné des pertes en 1868 et 1869. L'absence de bons reproducteurs mâles en a été la cause; les mères sont restées vides, et il a fallu les engraisser; on n'a vendu que très-peu de goretts. Trois verrats achetés en

Angleterre, et un verrat acheté en France, ont été châtrés après avoir été atteints d'une maladie articulaire.

§ 3. *Des opérations et des comptes.* L'exploitation a été augmentée, en 1869, de 1<sup>h</sup>,29<sup>a</sup>,22<sup>c</sup>, par des locations de prairies qui étaient contiguës aux prés et pâturages occupés par la ferme. Ces annexes portent l'étendue cultivée à 64<sup>h</sup>,71<sup>a</sup>,56<sup>c</sup>.

§ 4. *Compte Capital :*

Au 1 <sup>er</sup> mai 1867, le dernier bilan l'avait élevé à . . . . . fr.	70,511 76
— 1868, il est porté à . . . . .	74,720 88
— 1869, — . . . . .	74,724 74
— 1870, — . . . . .	85,216 03

§ 5. *Compte Effets à recevoir.* Les ventes à terme ne se sont pas beaucoup élevées dans le dernier triennat.

En 1867, nous avons fait des recouvrements, par l'intermédiaire de notre banquier, pour une somme de fr. 581-13; en 1868, pour une somme de fr. 2,669-16, et en 1869, pour 90 francs seulement.

§ 6. *Compte Effets à payer.* En 1867, on a disposé sur la caisse de la ferme pour fr. 3,080-50; en 1868, pour fr. 2,927-13, et en 1869, pour fr. 2,338-65.

§ 7. *Compte Matériaux trouvés à l'entrée en ferme.* Ce compte ne varie pas. Nous avons trouvé à notre entrée des pailles et du fumier pour une somme estimée à fr. 581-13, que nous devons restituer à notre sortie.

§ 8. *Compte Caisse.* — Les recettes et les dépenses clôturent en 1867 par une somme de fr. 87,947-14; en 1868, par fr. 67,538-89 et en 1869, par fr. 53,018-49.

§ 9. *Compte Vacherie.* — La vacherie est composée d'un taureau, de vaches laitières et d'élèves, appartenant tous à la race, Durham ou courtes-cornes.

Les produits de la vacherie sont : le lait, le beurre, les animaux vendus et le fumier.

*Lait.* En 1867, on a obtenu 28,062 litres de lait, 7 litres par tête et par jour, à fr. 0.115 le litre, valeur 3,229.95.

En 1868, on a obtenu 35,612 litres de lait, 7<sup>l</sup>,56 par tête et par jour, à fr. 0.125 le litre, valeur fr. 4,456-55.

En 1869, on a obtenu 28,459 litres de lait, 6<sup>l</sup>,28 par tête et par jour, à fr. 0.117 le litre, valeur fr. 3,341-34.

*Beurre.* En 1867-1868, on a fabriqué 807<sup>k</sup>,093 de beurre, soit 1 kilogramme beurre avec 23<sup>l</sup>,5 de lait,

En 1868-1869, on a fabriqué 808<sup>k</sup>,270 de beurre, soit 1 kilogramme beurre avec 26<sup>l</sup>,6 de lait,

En 1869-1870, on a fabriqué 709<sup>k</sup>,550 de beurre, soit 1 kilogramme beurre avec 29<sup>l</sup>,5 de lait.

Les prix moyens de vente ont été fr. 2-47 le kilogramme, fr. 2-90 et fr. 3-01, ou, pour le triennat, fr. 2-79 le kilogramme.

Le lait s'est vendu en moyenne fr. 0-129 le litre.

*Rapport du lait au foin consommé.* En 1867-1868, il a été consommé

137,589 kilogrammes équivalents foin qui ont produit par 100 kilogrammes, 20<sup>l</sup>,4 lait.

En 1868-1869, il a été consommé 114,858 kilogrammes équivalents foin qui ont produit par 100 kilogrammes 31 litres lait.

En 1869-1870, il a été consommé 123,198 kilogrammes équivalents foin qui ont produit, par 100 kilogrammes, 25<sup>l</sup>,1 lait.

*Animaux vendus :*

En 1867, il a été vendu des bêtes grasses et du jeune bétail pour fr.	6,443	00
En 1868,	—	10,616 54
En 1869,	—	7,828 54

Le prix moyen de vente est de 684 francs par tête.

*Saillies du taureau.* La saillie se paie fr. 0-50. Elles ont rapporté, en 1867, fr. 17-50, en 1868, fr. 17-50, et en 1869, 10 francs.

La fièvre aphteuse, qui a sévi dans la commune de Gembloux et les communes voisines en 1869, m'a obligé de fermer les portes de la ferme au bétail étranger; cette précaution a préservé de l'épizootie le bétail de l'institut.

*Fumier.* La production du fumier s'est élevée :

En 1867, à .	362,271 kilogr.	à fr. 14 37 les mille kilogr.	= fr. 4,121 67
En 1868, à .	348,987	— 14 77 —	= 5,154 47
En 1869, à .	426,667	— 15 80 —	= 6,766 13

*Frais de consommation.* Ils se sont élevés, en 1867, à fr. 12,150-49, en 1868, à fr. 15,806-52, et en 1869, à fr. 14,820-06.

En comparant les frais de nourriture au prix de revient du fumier, nous trouvons :

Qu'en 1867, fr. 12,150-09 de nourriture ont produit pour fr. 4,121-67 de fumier, ou pour 100 francs de nourriture 34 francs de fumier;

Qu'en 1868, fr. 15,806-52 de nourriture ont produit pour fr. 5,154-47 de fumier, ou pour 100 francs de nourriture fr. 32-06 de fumier;

Qu'en 1869, fr. 14,820-06 de nourriture ont produit pour fr. 6,766-13 de fumier, ou pour 100 francs de nourriture 45 francs de fumier.

Le prix moyen de revient du fumier, pour le triennat, est de fr. 15-98 la tonne de 1,000 kilogrammes.

Les frais de production du fumier sont les suivants pour les neuf premières années : 1861, fr. 3-79; 1862, fr. 14-07; 1863, fr. 13-80; 1864, fr. 11-71; 1865, fr. 8-094; 1866, fr. 13-42; 1867, fr. 11-37; 1868, fr. 14-77; 1869, fr. 15-80, et, en moyenne, 15 francs par 1,000 kilogrammes.

J'ai déjà fait remarquer (rapport de 1867) que le prix du fumier est d'autant plus élevé que la nourriture coûte plus cher, et qu'à mesure que le bétail est mieux nourri, avec des aliments riches, des graines et des tourteaux, le fumier augmente en qualité, mais il coûte plus cher à produire. C'est surtout à partir de 1866 que des améliorations ont été apportées dans la nourriture des vaches et que le fumier s'est maintenu à un prix élevé.

Cette observation est commune à tous les animaux, et le tableau qui suit prouve la progression suivie par les frais de nourriture pendant les neuf exercices écoulés.

*Rapport existant pour la vacherie entre les frais de consommation et le solde indiquant le prix de revient du fumier.*

Exercices.	Frais de consommation.	Prix du fumier.	Rapport
1861-1862 . . . fr.	6,530 75	900 50	100 : 14.2
1862-1863 . . . .	9,536 26	4,837 99	100 : 50.7
1863-1864 . . . .	10,820 58	4,698 12	100 : 43.4
1864-1865 . . . .	12,537 41	5,155 81	100 : 25.4
1865-1866 . . . .	14,665 71	3,266 86	100 : 22.2
1866-1867 . . . .	14,068 96	4,926 86	100 : 35.0
1867-1868 . . . .	12,150 49	4,121 60	100 : 34.0
1868-1869 . . . .	15,086 52	5,154 47	100 : 52.6
1869-1870 . . . .	14,820 06	6,766 13	100 : 45.0

soit pour 100 francs de frais de consommation, 56 francs de fumier

Le prix d'utilisation des fourrages de la vacherie a été en moyenne, pour le triennat, de fr. 14-44 par 1,000 kilogrammes équivalents de foin consommés.

§ 10. *Compte Porcherie.* — La porcherie de l'institut a dû être renouvelée à partir de 1869, pour les raisons énoncées à l'article *Pertes et Profits*.

La race entretenue est toujours la grande race blanche de Yorkshire.

*Production des goretts.* — En 1867-1868, il a été vendu 124 goretts et pores gras, pour une somme de fr. 6,928-51 ; en 1868-1869, 97 goretts et pores gras, pour fr. 7,897-98 ; et en 1869-1870, les ventes n'ont atteint que fr. 1,554-59.

Le nombre de goretts par portée a été en moyenne de 8.5. Le tableau suivant résume les principaux éléments du compte *Porcherie*.

Exercices.	Inventaire d'entrée et achats.	Inventaire de sortie	Frais de consommation	Ventes.
1861-1862. . . .	63 76	610 »	568 57	192 »
1862-1863. . . .	610 »	1,940 »	1,469 05	590 »
1863-1864. . . .	1,968 05	1,985 »	2,520 »	1,775 90
1864-1865. . . .	2,115 »	3,771 »	3,021 19	3,065 61
1865-1866. . . .	3,771 »	4,070 »	4,569 81	6,019 47
1866-1867. . . .	4,070 »	4,997 »	4,632 70	4,480 »
1867-1868. . . .	5,057 »	4,280 50	5,667 79	6,928 51
1868-1869. . . .	4,414 50	2,570 »	8,337 65	7,897 98
1869-1870. . . .	2,595 »	2,435 »	2,472 44	1,554 59
Totaux. . . .	24,662 31	26,659 50	33,059 »	32,502 06
Moyennes. . . .	2,740 25	2,962 17	5,673 22	3,611 34

*Production du fumier des porcs.* — Pendant les six premiers exercices, la porcherie a fourni 203,995 kilogrammes de fumier obtenus en sus d'un bénéfice net de fr. 2,91163.

En 1867-1868, on a obtenu 79,965 kilogrammes de fumier qui n'ont rien coûté, plus un bénéfice de fr. 117-99.
En 1868-1869, on a obtenu 87,650 kilogrammes de fumier au prix moyen de fr. 11-58 les mille kilogrammes, égalent 1,014-95, plus une perte de fr. 1,676 76.
En 1869-1870, on a obtenu 51,600 kilogrammes de fumier au prix moyen de fr. 10-90 les mille kilogrammes, égalent 541-80, plus une perte de fr. 911-92.
Total. . . <u>219,215</u> kilogrammes.

Pendant les trois dernières années, on a donc obtenu 219,215 kilogrammes de fumier qui ont coûté fr. 4,027-44 ou fr. 18-59 la tonne de 1,000 kilogrammes.

Ces résultats défavorables proviennent, comme je l'ai dit ci-dessus, de la viduité des truies.

§ 11. *Compte Bergerie.* — La bergerie se compose actuellement de 160 têtes dont cent mères appartenant aux races belges croisées avec des béliers anglais Southdown et Leicester.

*Fumier produit.* — Le prix moyen de production du fumier, pendant les six premiers exercices, a été de fr. 17-60 par tonne de 1,000 kilogrammes.

En 1867-1868; on obtient 90,286 kil. de fumier coûtant fr.	1,594 02
En 1868-1869, — 99,690 kil. —	727 96
En 1869-1870, — 146,282 kil. —	1,534 33
Totaux. . . 336,258 kil.	fr. 3,656 31

La production totale du fumier est donc de 336,258 kilogrammes qui ont coûté à produire fr. 3,656-31 ou fr. 10-88 la tonne de 1,000 kilogrammes.

*Laine.* — Le troupeau se composant de croisements très-divers présentant de grandes différences sous le rapport de la taille et de la toison, nous n'indiquons que la tonte de 1870.

*Tonte de 1870.* — On comptait :

- A. 1° 69 brebis de différents croisements;
- 2° 2 béliers anglais;
- 3° 36 antennaises de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> croisements.

Total. 107 têtes qui ont fourni 393<sup>k</sup>,500 de laine en suint ou 3<sup>k</sup>,677 par tête.

B. 52 agneaux mâles de douze mois qui ont fourni 141 kilogrammes de laine en suint, soit environ 4<sup>k</sup>,400 par tête; en tout 159 têtes qui ont produit 534<sup>k</sup>,500 ou 5<sup>k</sup>,845 par tête.

On remarquera que le troupeau se compose de 68 jeunes bêtes d'un an, dont 56 femelles et 52 moutons, et 69 brebis de différents âges et croisements et de taille fort différente. Les agneaux ne sont pas compris dans cette tonte.

Ce résultat aurait été meilleur si l'automne et l'hiver de 1869 avaient été moins

humides ; les pluies, les neiges, les gelées précoces ont nui aux toisons ; plusieurs brebis se sont dépouillées de leur laine.

Le prix des laines n'est guère rémunérateur ; on vend, en 1870, au prix de fr. 1-50, les laines en suint ; quelques éleveurs ont vendu en hiver fr. 1-70.

*Production de la viande.* C'est comme producteurs de viande que les moutons indigènes croisés avec le Leicester se font surtout recommander. Des agneaux de neuf mois ont donné jusqu'à 27 kilogrammes de viande net. A douze mois, la moitié des agneaux mâles pèsent 60 kilogrammes poids vivant, et le poids moyen dépasse 50 kilogrammes.

Tout l'avenir du mouton, en Belgique, se trouve dans la production de la viande grasse, et il est à supposer que les troupeaux ne tarderont pas à être dirigés vers ce but.

§ 12. *Compte Basse-cour.* Les oiseaux de la basse-cour ne forment qu'une annexe de la ferme dans la proportion requise pour consommer les graines perdues de la cour à fumier et les déchets qui ne peuvent pas recevoir un emploi plus utile.

En 1867-68, le solde en bénéfice est de fr. 84-86.

En 1868-69, le solde en perte est de fr. 68-20.

En 1869-70, le solde en bénéfice est de 115 francs.

Le bénéfice annuel moyen est de fr. 42-88.

§ 13. *Compte Laiterie.* Nous avons déjà indiqué au compte des vaches laitières la production du lait et du beurre ; nous croyons utile de résumer en un tableau le mouvement de la laiterie pour les trois dernières années.

EXERCICES.	Nombre de têtes.	LAIT PRODUIT.	LAIT VENDU ET CONSOMMÉ.		LAIT ÉCRÉMÉ.		PETIT-LAIT.		BEURRE.		TOTAUX.
		LITRES.	LITRES.	ARGENT.	LITRES.	ARGENT.	LITRES.	ARGENT.	KILOG.	ARGENT.	ARGENT.
1867-1868	3,919	28,062	9,456.4	1,003 58	17,965 5	454 39	1,602.5	23 15	830,895	2,062 64	3,543 76
1868-1869	4,758	35,612	17,547 6	1,871 22	18,148.»	453 70	1,560.5	20 72	835,570	2,418 87	4,764 51
1869-1870	4,526	28,459	11,960.4	1,310 44	16,880.»	421 99	1,394.»	14 41	627,060	1,889 64	3,636 48
TOTAUX.	13,203	92,133	38,663.8	4,185 24	52,993.5	1,330 08	4,557.»	58 28	2,293,525	6,371 15	11,944 75
Moyenne annuelle.		2,518.5 par tête.	»	1,395 08 par exercice	»	443 36	»	19 42	»	2,123 71	3,981 58
Moyenne par tête et par jour.		61.9	»	0.34.7	»	0.10	»	0.00.45	»	0 48.2	0 90 35

6',9 sont donc réalisés au prix de fr. 0-90 ou à fr. 0-13 le litre.

§ 14. *Compte Froment.* Le compte général de culture a montré que les bénéfices provenaient surtout du froment. Pendant les six premières années, de 1861 à 1866 incluse, le produit moyen par hectare a été de 1,929 kilogrammes et 3,920 kilogrammes de paille, et le prix de revient du quintal métrique de grain sans paille, de fr. 25-60.

	Kilog.	Fr. c.	Kilog.
En 1867, le produit moyen de l'hectare s'élève à	2,400 grain vendu,	867 60 et	6,200 paille et menue-paille.
En 1868,	—	—	2,320 — 627 56 et 4,410 —
En 1869,	—	—	2,827 — 629 61 et 6,300 —
Totaux . . .	7,547	2,124 77 et	16,010
Moyennes . . .	2,515.66	708 25 et	5,636.66

Le produit moyen s'est donc élevé par hectare de 586<sup>k</sup>,660 de grain et de 1,716<sup>k</sup>,660 de paille. Par suite le prix de revient du quintal métrique s'est abaissé à fr. 20-68 ou fr. 4-92 de moins que dans la première période de culture.

Rien ne peut mieux que ces chiffres montrer l'influence d'une culture améliorante, avec des engrais riches, sur les résultats financiers d'une exploitation. Les produits bruts augmentent à mesure que les prix de revient s'abaissent.

Le tableau qui suit indique tous les éléments de ces calculs.

### Compte Froment.

ANNÉES.	ÉTENDUE.	FRAIS TOTAUX.	GRAIN.	PAILLE.	ARGENT PRODUIT BRUT.		PRODUIT A L'HECTARE.		FRAIS moyens par hectare, non compris les frais de magasin.	PRIX DE VENTE.		FRAIS de BATTAGE et de MAGASIN.
					GRAIN, y compris battage et frais de magasin.	PAILLE.	GRAIN.	PAILLE.		GRAIN.	PAILLE.	
	H. A. C		Kil.	Kil.			Kil.	Kil.		% kil.	% <sub>100</sub> kil.	
1867-1868	19.13.23	11,800 27	45,980	104,200	17,093 12	4,263 2	2,400	5,400	592 19	37 17	40 91	470 22
1868-1869	9.79.30	4,573 93	22,792	42,500	6,573 20	1,476 50	2,320	4,300	425 45	28 84	34 74	407 35
1869-1870	16 00.00	8,947 03	45,240	100,850	13,054 19	4,159 25	2,827	6,300	543 26	28 85	41 24	254 75
TOTAUX . . .	44.92.53	25,321 23	114,012	247,550	36,720 51	9,898 75	7,547	16,000	Moyenne 520 30 Prix de revient par quintal sans paille 20 68	94 86	116 89	1,132 32
					Moyennes . . . . .		2,516	5,333		31 62	38 96	377 44
												Moyenne par % kil. 0.9932

En 1869, les froments après trèfle étaient splendides, et 2 hectares récoltés séparément ont fourni 2,200 gerbes, contenant chacune 1<sup>k</sup>,900 de grain, soit par hectare 4,180 kilogrammes de grain ou 52 hectolitres 25 litres du poids de 80 kilogrammes l'un. Quelques hectares de froment après colza, sur déchets de laine, ont versé. Deux de ces hectares n'ont fourni que 1,500 kilogrammes de grain chacun ; c'est ce qui a abaissé la récolte à 2,827 kilogrammes par hectare. Les froments après trèfle (8 hectares) ont fourni 3,700 kilogrammes en moyenne, ou 46 hectolitres 25 litres.

§ 15. *Compte Avoine.* Pendant les six premières années, le produit moyen par hectare s'est élevé à 2,473 kilogrammes de grain et 4,850 kilogrammes de paille.

En 1867-1868, on a obtenu	2,110 kilogr. de grain et	4,090 kilogr. de paille.
— 1868-1869,	—	2,650 — 4,100 —
— 1869-1870,	—	2,870 — 6,500 —
Totaux . . .	7,630	— 14,690 —
Moyennes . . .	2,543.33	— 4,896.66 —

Le rendement moyen par hectare s'est donc élevé de 70<sup>h</sup>,33 pour le grain et de 46<sup>h</sup>,66 pour la paille.

Le prix de revient du quintal métrique d'avoine, qui était, pour les six premiers exercices, de fr. 18-40, paille non comprise, s'est abaissé à fr. 15-16.

A partir de 1869, nous avons repris la culture de l'avoine jaune de Hollande, plus productive en grain et en paille que les avoines blanches du Canada et autres.

### Compte Avoine.

ANNÉES.	ÉTENDUE.	FRAIS TOTAUX.	GRAIN.	PAILLE.	ARGENT PRODUIT BRUT.		PRODUIT A L'HECTARE.		FRAIS moyens par hectare non compris les frais de magasin.	PRIX DE VENTE.		FRAIS de BATTAGE et de MAGASIN.
					GRAIN, y compris ballage et frais de magasin.	PAILLE.	GRAIN.	PAILLE.		GRAIN.	PAILLE.	
1867-1868	H. A C 8.00.00	4,444 91	Kil. 16,900	Kil. 32,700	3,274 41	1,170 50	2,110	4,100	526 97	•	•	229 18
1868-1869	8.41.70	5,279 64	22,370	34,752	4,022 14	1,237 50	2,650	4,100	605 56	•	•	182 62
1869-1870	7.60.23	4,523 38	21,825	49,400	2,717 13	1,806 25	2,870	6,500	550 93	•	•	334 99
TOTAUX.	24 01.93	14,247 93	61,095	116,852	10,013 68	4,234 25	Moyenne 2,543	Moyenne 4,900	Moyenne 561 15	•	•	Moyenne 248 93 Par % kil. 1 22

§ 16. *Compte Colza.* Cette plante n'a pas été cultivée en 1867-1868.

En 1868-1869, le produit moyen a été de 957 kilogrammes à l'hectare.

En 1869-1870, — 1,400 —

La petite récolte de 1868 est due à son faible développement avant l'hiver et à la présence des altises au printemps.

En 1869, la végétation du colza était magnifique au printemps, mais la première floraison n'a pas donné de résultat à cause des altises et des vents du nord ; ce n'est que la seconde floraison, celle des mois de mai et juin, qui a donné de la graine. Cette récolte a payé ses frais, avec un excédant de fr. 966-66, tandis que la récolte de 1868 a occasionné un déficit de fr. 1,407-09.

§ 17. *Compte Betteraves.* — Pendant les six premières années, le rendement a été de 55,581 kilogrammes de racines à l'hectare et de 6,544 kilogrammes de feuilles consommées. Le prix de revient moyen des racines a été de fr. 14-53 sans les feuilles, les frais de culture fr. 804-93 par hectare, plus les frais d'ensilage, fr. 93-81.

		Racines.	Feuilles.
En 1867-1868, le rendement est . . .	kil.	52,500 à l'hectare et	9,300
En 1868-1869, — . . . . .		73,800 —	7,400
En 1869-1870, — . . . . .		68,302 —	10,463
Totaux . . . . .		194,602	27,165
Moyennes . . . . .		64,867	9,055

On constate un rendement moyen, pour les trois dernières années, de 64,867 kilogrammes de racines, ou 9,486 kilogrammes de plus par hectare, et 9,055 kilogrammes de feuilles, ou 2,511 kilogrammes en plus.

Le tableau suivant donne les détails de cette culture.

*Compte Betteraves.*

ANNÉES.	ÉTENDUE.	PRODUIT TOTAL.		PRODUIT PAR HECTARE.		PRIX DES 1,000 KILOG.		FRAIS TOTAUX avec frais de magasin.	FRAIS de MAGASIN (emballage, etc.)	FRAIS de culture par hec- tare, sans les frais de magasin (ensai- lage, etc.).
		RACINES.	FEUILLES.	RACINES.	FEUILLES.	RACINES.	FEUILLES.			
1867-1868	H. A. C. 7.41.96	Kil. 380,177	Kil. 68,883	Kil. 52,500	Kil. 9,300	»	6 »	6,597 92	670 64	798 88
1868-1869	8.60.23	635,440	63,706	73,800	7,400	»	6 »	9,325 50	1,168 61	948 22
1869-1870	6.00.00	409,815	62,808	68,302	10,465	»	6 »	7,306 74	731 39	1,095 90
TOTAUX.	22 02 19	1,425,432	195,397	»	»	Moyenne sans les feuilles.	»	23,230 16	2,570 64	»
	MOYENNE A L'HECTARE. . . . .			64,867	9,055	13 45	6 »	»	116 73	947 66

§ 18. *Compte Carottes.* Le produit moyen constaté pour les années antérieures est de 59,965 kilogrammes racines et 11,194 kilogrammes feuilles. Le prix moyen de production est de fr. 26-09 par 1,000 kilogrammes.

En 1867-1868, le produit net à l'hectare est de . . .	Kil. racines.	42,861	et	Kil. feuilles.	23,919
En 1868-1869, . . . . .	—	61,792	—	16,711	
En 1869-1870, . . . . .	—	47,000	—	10,500	
Totaux . . . . .		151,655	—	51,130	
Moyennes. . . . .		50,511	—	17,043	

La moyenne de production par hectare s'est donc élevée de 10,586 kilogrammes de racines et de 3,849 kilogrammes de feuilles.

*Compte Carottes.*

ANNÉES.	ÉTENDUE.	PRODUIT TOTAL.		PRODUIT PAR HECTARE.		PRIX DES 1,000 KILOG.		FRAIS TOTAUX avec frais de magasin.	FRAIS de MAGASIN (emballage, etc.)	FRAIS de culture par hec- tare, sans les frais de magasin.
		RACINES.	FEUILLES.	RACINES.	FEUILLES.	RACINES.	FEUILLES.			
1867-1868	H. A. C. 4.00.00	Kil. 42,861	Kil. 23,919	Kil. 42,861	Kil. 23,919	»	10 »	1,103 88	96 40	1,007 48
1868-1869	1.00.00	61,792	16,711	61,792	16,711	»	10 »	1,059 97	151 88	908 09
1869-1870	1.00.00	47,000	10,500	47,000	10,500	»	10 »	1,273 46	96 02	1,177 44
TOTAUX.	3.00.00	151,653	51,130	»	»	20 39 sans les feuilles.	»	3,437 31	344 30	3,093 01
	MOYENNE A L'HECTARE. . . . .			50,511	17,043	»	»	»	114 76	1,031 »

§ 19. *Compte Pommes de terre.* La moyenne de production en 1866, pour les années écoulées est de 13,240 kilogrammes à l'hectare.

En 1867-1868, le produit par hectare est de . . .	10,900	kilogrammes.
— 1868-1869, . . .	15,720	—
— 1869-1870, . . .	9,000	—
	35,620	—
Totaux . . .	35,620	—
Moyenne . . .	11,873	—

Les pommes de terre ont fourni, en moyenne, 1,367 kil. en moins par hectare que dans la première période de culture. Il semble qu'à mesure que les terres s'enrichissent, la maladie occasionne plus de perte de tubercules. Une autre cause qui a diminué la récolte, c'est le maraudage, les pommes de terre ayant été cultivées à l'extrémité de la propriété.

§ 20. *Compte Trèfle.* Jusqu'en 1866, la terre épuisée pour le trèfle ne m'a permis de cultiver cette plante qu'en mélange avec du raygrass d'Italie, et la moyenne de production par année s'est élevée à 7,811 kilogrammes de fourrage sec par hectare. A partir de 1867, j'ai commencé la culture du trèfle seul. Voici les produits obtenus à l'hectare :

En 1867-1868, un poids de 8,090 kil. du prix de revient de	50 <sup>f</sup> ,87	<sup>co</sup> / <sub>oo</sub> kil.
En 1868-1869, — 8,011 —	65 <sup>f</sup> ,23	—
En 1869-1870, — 7,794 —	74 <sup>f</sup> ,96	—
Total . . .	25,895	191 <sup>f</sup> ,06 —
Moyenne . . .	7,965	63 <sup>f</sup> ,68

Le prix moyen de revient pour la première période de culture a été de fr. 70-25 par 1,000 kilogrammes.

§ 21. *Compte Luzerne.* Les produits ont été les suivants :

En 1867-1868, par hectare 8,648 kil. sec ou 54,592 kil. vert.
En 1868-1869, — 8,246 — 52,984 —
En 1869-1870, — 6,717 — 26,870 —

§ 22. *Compte Prairie naturelle.* Le produit moyen des prairies s'est élevé, dans la première période de six ans, à 5,757 kilogrammes foin sec et regain par hectare.

En 1867-1868, on obtient . . . . .	6,000	kilogrammes par hectare.
En 1868-1869, . . . . .	6,580	—
En 1869-1870, . . . . .	4,110	—
	16,690	—
Total . . . . .	16,690	—
Moyenne . . . . .	5,563	—

C'est une diminution de 194 kilogrammes en moyenne par hectare. Les années ont été peu favorables à la production de l'herbe, mais les rendements ont diminué dès qu'il n'a plus été fait usage de guano sur les prairies.

## COMPTE PRAIRIES NATURELLES.

EXERCICES.	ÉTENDUE.	FRAIS TOTAUX.	PRODUIT EN FOIN SEC.		FRAIS PAR HECTARE.	PRIX DE REVIENT des 1,000 kil. foin sec.
			TOTAL.	A L'HECTARE.		
1867-1868	H. A. C. 3.49.74	Fr. c. 4,495 47	Francs. 20,985	Francs. 6,000	Fr. c. 344 10	
1868-1869	4.24.96	1,744 67	27,965	6,580	410 54	
1869-1870	4.24.96	1,435 49	17,465	4,410	266 65	
TOTAUX . .	11.99.66	4,071 05	66,415	»	»	
		Moyennes . . . . .		5,565	339 45	Fr. c. 61 01

§ 23. *Compte Mobilier mort.* Les rapports précédents ont attesté que le mobilier de la ferme représentait une valeur moyenne annuelle de fr. 5,929-98 et qu'il avait subi annuellement par l'usure et le temps une dépréciation de 15 p. % ou de fr. 916-64.

En 1867-1868, le capital est de fr.	4,864	»	et sa moins-value de fr.	1,475 48
En 1868-1869,	—	4,015	»	— 689 78
En 1869-1870,	—	5,578 30	—	798 85
Totaux. . fr.	12,455 30		fr.	2,964 11
Moyenne . .	4,151 76			988 05

Nous voyons la dépréciation s'élever à fr. 25.54 p. % pour les trois derniers exercices. Ce résultat est dû à l'augmentation de la culture et surtout à la proportion relativement grande des plantes sarclées qui exigent de nombreux labours et beaucoup de transports par les mauvais temps. Nous ferons remarquer en outre que nous préférons rester en-dessous de la valeur réelle du mobilier, c'est-à-dire d'amortir plus rapidement le mobilier qu'il ne serait nécessaire, attendu que cette portion du capital se liquide toujours avec perte à la fin d'une entreprise de culture.

§ 24. *Compte Chevaux de trait.* Les comptes précédents ont établi que la ferme qui, jusqu'en 1865, ne comptait que 28 hectares cultivés à la charrue et qui, plus tard, s'est augmentée de près de moitié, pouvait être servie par sept chevaux de moyenne force et que le prix du travail, y compris le conducteur ou charretier, avait coûté, pour les six premières années, fr. 9-60 pour 2 chevaux, et que chaque cheval avait fourni en moyenne 256.7 jours de travail par an. De 1867 à 1869, le nombre de chevaux a été, en moyenne, de 8.9 têtes par année, qui ont fourni :

En 1867-1868 . . . . .	207	journées par tête
En 1868-1869 . . . . .	219	—
En 1869-1870 . . . . .	194	—
Total . . . . .	620	—

soit en moyenne . . . . . 206 journées par cheval

et par an. Des hivers plus rigoureux que les précédents ont diminué la quantité de travail effectif par cheval de 50 journées; malgré cette différence, le prix de revient du travail s'est abaissé, pour les trois derniers exercices, à 4 francs par jour et par cheval, y compris le charretier, de sorte que la journée de deux chevaux ne coûte plus que 8 francs, au lieu de fr. 9-60. Cette différence en faveur du prix de revient tient à l'augmentation de la culture; alors que 6 chevaux étaient employés pour labourer 27 à 28 hectares, on laboure actuellement environ 53 hectares avec 9 chevaux. La proportion est d'environ 1 cheval par 6 hectares labourés et, pour l'étendue totale, de 1 cheval par 7.2 hectares, ou 27.8 journées par hectare et par an.

Un cheval livre en moyenne 9,500 kilogrammes de fumier par an.

			Kilogr.	Prix de revient
En 1867-1868, la production du fumier a été de	109,115	de fr.	1,362	03
En 1868-1869, — — — — —	129,850	—	1,643	60
En 1869-1870, — — — — —	107,662	—	1,304	58
Totaux . . . . .	346,627	de fr.	4,310	01
Moyennes . . . . .	115,542	—	1,456	67

La moyenne de production est donc de 115,542 kilogrammes de fumier, valant fr. 1,456-67, ou fr. 12-43 la tonne de 1,000 kilogrammes.

#### RÉSUMÉ DU TRAVAIL DES CHEVAUX.

ANNÉES.	TRAVAUX de CULTURE.	TRAVAUX de RÉCOLTE.	TRAVAUX de MAGASIN.	TRANSPORT D'ENGRAIS.	TRAVAUX DIVERS.	TOTAUX.	MOYENNE PAR AN ET PAR TÊTE.
1867-1868	804	266.5	185	567.5	157	1,760	207
1868-1869	798.7	539	185.7	533	103	1,979.5	219
1869-1870	711.7	522.25	158.45	415	99	1,686.45	194
Moyenne . . . . .	771.5	516	169.71	458	115	1,808.2	206
Moyenne pr tête et par an.	88	56.5	19.5	50.25	12.25	206	"

§ 25. *Employés. — Compte général.* Il a été dit dans le précédent rapport que les dépenses concernant le travail sont réparties entre deux comptes. Le premier

est relatif aux employés payés par mois, tandis que le compte *Main-d'œuvre* concerne les journaliers. Aucun employé n'est nourri dans l'établissement.

La moyenne des gages payés aux employés, dans la première période sexennale, est de fr. 2,913-39.

En 1867-1868, il a été payé. . . . .	fr.	3,192 18
En 1868-1869. — . . . . .		3,220 »
En 1869-1870, — . . . . .		3,186 45
Total. . . . .		9,598 63

soit en moyenne, par an, fr. 3,199 54.

§ 26. *Main-d'œuvre*. — Les journaliers ont reçu pendant la première période, en moyenne, fr. 7,198 98.

En 1867-1868, ils ont reçu. . . . .	fr.	9,475 09
En 1868-1869 — . . . . .		10,865 46
En 1869-1870 — . . . . .		8,978 43
Total. . . . .		29,318 98

soit en moyenne fr. 9,772-99 ou fr. 2,574-01 en plus.

Le tableau suivant résume les dépenses du travail pendant les trois dernières années.

ANNÉES	CHEVAUX.	EMPLOYÉS.	JOURNALIERS.	TOTAL.
1867-1868	6,411 06	3,192 18	9,475 09	19,078 53
1868-1869	7,581 38	3,520 »	10,865 46	21,666 84
1869-1870	7,420 58	3,186 45	8,978 45	19,585 26
Moyennes . .	7,157 60	3,199 54	9,772 99	20,110 14

§ 27. *Frais généraux*. — De 1862 à 1864, les frais généraux se sont élevés, en moyenne, à fr. 2,845-04 par an, grevant chaque hectare en culture de fr. 76-89 pour 37 hectares.

De 1865 jusqu'en 1867, ils se sont élevés par année à fr. 2,546-73, grevant la culture de fr. 57-24 par hectare et par an

La moyenne par année pour les six premiers exercices est de fr. 2,593-88.

En 1867-1868, ils s'élèvent à . . . . .	fr.	3,518 56
En 1868-1869, — . . . . .		3,365 59
En 1869-1870, — . . . . .		3,258 91
Total. . . . .		10,140 86

Pour le dernier triennat la moyenne est de fr. 3,380-28 par année, soit par hectare fr. 52-23.

§ 28. *Loyer et impôts.* — Le précédent compte rendu indiquait une dépense de fr. 11,359-61, par année, pour le loyer des terres de la ferme.

Actuellement, la dépense annuelle est de :

1 <sup>o</sup> Imposition foncière . . . . .	740 42
2 <sup>o</sup> Fermage payé à madame veuve Piéton .	10,890 »
3 <sup>o</sup> Loyer d'une prairie aux enfants Hubin .	382 44
4 <sup>o</sup> Loyer d'une prairie aux enfants Staquet .	280 »
Total . . . . .	<u>12,292 86</u>

La dépense annuelle s'est donc augmentée de fr. 933-23 par suite de la nouvelle péréquation cadastrale et par l'adjonction de deux nouvelles portions de prairies mesurant ensemble 1 hectare 29 ares 22 centiares.

§ 29. *Compte Sinistres.* — La mortalité et les accidents ont occasionné des pertes au-dessous de la moyenne admise par les économistes.

#### MORTALITÉ.

ANNÉES.	VACHERIE.	PORCHERIE.	BERGERIE.	ÉCURIE.
1867-1868	400 »	125 »	150 »	89 »
1868-1869	1,450 »	125 »	»	»
1869-1870	25 »	80 »	»	650 »
TOTAUX . . .	1,875 »	330 »	150 »	739 »
Moyennes . .	625 »	110 »	50 »	246 33

Comparée aux capitaux engagés pour l'entretien de ces différentes espèces, nous trouvons que pour 1867-1868, la mortalité est de fr. 2-74 pour 100 francs de capital. En 1868-1869, elle est de fr. 5-23 p. ‰. En 1869-1870, elle est de fr. 2-45 p. ‰, et, en moyenne, pour le triennat la mortalité est de fr. 3-47 par 100 francs de capital mobilier vivant.

§ 30. *De Lhoneux frères et Compagnie.* — *Banque namuroise.* L'amélioration de la situation financière de la ferme nous a permis de rester constamment en avance dans notre compte-courant à la Banque namuroise.

En 1867-1868, notre compte solde par un bénéfice de . . . . .	fr. 237 05
En 1868-1869, — — — — —	79 07
En 1869-1870, — — — — —	516 71
Total . . . . .	<u>fr. 832 83</u>

C'est un excédant en notre faveur de fr. 277-61 par an comme intérêt de nos dépôts à cette banque.

Depuis longtemps on propose des moyens et l'on discute pour organiser le crédit agricole ; il ne semble pas qu'il puisse exister un meilleur mode que celui des comptes-courants et des chèques. Il est peu de cultivateurs qui, à certains moments de l'année, après la réalisation des récoltes, n'aient en caisse des sommes dont ils n'ont pas l'emploi immédiat, c'est le moment d'en faire le dépôt à la banque et d'y obtenir l'ouverture d'un compte-courant avec remise d'un livret de chèques qui sert à effectuer les paiements du cultivateur par l'intermédiaire du comptoir de la banque.

En Angleterre et en Amérique, la fréquence des transactions n'exclut pas le cultivateur du crédit. En Écosse, le système de crédit le plus large a pu s'établir grâce aux qualités naturelles des habitants. Ce pays ne compte pas moins de 18 banques qui couvrent tout le pays de leurs comptoirs ou branches ; il en faudrait au moins 600 en Belgique pour établir la même proportion. Toutes ces banques émettent du papier de circulation payable en espèces et à vue, accepté pour les plus petites transactions, et la monnaie ne sert que d'appoint. Ces banques reçoivent des dépôts qui s'abaissent jusqu'à 10 livres (250 francs), et payent 2½ à 5 p. % d'intérêt ; l'excédant habituel des comptes-courants est prêté à ceux qui présentent des garanties suffisantes.

On conçoit que l'importance des dépôts dépend de la confiance qu'inspire la banque ; elle dépend encore de la stagnation ou de l'activité des affaires et du taux de l'intérêt bonifié aux déposants ; et en ce cas, les banques fonctionnent comme caisses d'épargne, aidant puissamment à la formation du capital et à la vulgarisation des opérations de crédit.

§ 31. *Compte Engrais en terre.* On a vu qu'il avait été employé des engrais de ferme, des déchets de laine, du guano, des boues de ville, de la chaux, du purin, des composts et du plâtre pour une somme de fr. 76,729-39 pendant les six premières années, que chaque hectare avait reçu, dans ce laps de temps, pour fr. 1,217-92 d'engrais ou pour fr. 202-98 par année ou par récolte ; la fumure moyenne annuelle coûtait fr. 12,788-25.

A cette époque (1867), les récoltes obtenues avaient payé, d'après la répartition admise fr. 46,765-47 d'engrais, et il restait à amortir, au 30 avril 1867, pour fr. 29,963-92.

Cette somme de fr. 29,963-92 a été diminuée, au 30 avril 1867, du montant des bénéfices de l'exercice écoulé (1866-1867), soit de fr. 9,308-12, de sorte qu'il ne restait plus à amortir, à cette date, que pour fr. 20,655-80.

Au 30 avril 1867, une fumure nouvelle venait d'être enterrée, elle n'avait encore fourni aucune récolte et elle avait coûté fr. 13,876-30. Si on soustrait le prix de cette fumure nouvelle, fr. 13,876-30, de la somme représentant l'engrais à amortir, fr. 20,655-80, on trouve qu'il ne restait des fumures antérieures qu'un capital de fr. 6,779-50 à faire disparaître de l'actif au moyen des bénéfices de l'exercice 1867-1868.

On a vu (§ 1, Bilans) que la somme amortie par les bénéfices de la récolte de 1867 s'élevait à fr. 7,462-82, soit fr. 685-32 de plus que la somme indiquée dans le rapport de 1867. Cette différence tient à ce qu'on a cru convenable de conserver la base qui avait été admise pour la répartition des fumures entre les

cultures, une année de plus, de sorte que cette somme de fr. 683-52, amortie au moyen des bénéfices de 1867-1868, a été portée en moins au débit des cultures de ce même exercice. A partir de 1868-1869 la dépense totale des engrais donnés aux terres figure intégralement au débit des comptes de culture de la même année.

Les écritures ont donc été les suivantes :

Année 1867-1868, il restait à amortir pour . . . . . fr.	6,779 50	d'arrière-engrais.
Fumure donnée avant le 1 <sup>er</sup> mai 1867. . . . .	13,876 30	
Boues et chaux données aux terres après le 1 <sup>er</sup> mai 1867. . . . .	375 96	
Total. . . . . fr.	<u>21,031 76</u>	

Les bénéfices de la récolte de 1867 ont servi à amortir pour . . . . . fr.	7,462 82	d'engrais.
Les cultures de 1867 ont payé pour . . . . .	<u>13,568 94</u>	—
Total. . . . . fr.	<u>21,031 76</u>	d'engrais.

Année 1868-1869. On avait donné aux terres, avant le 1 <sup>er</sup> mai 1868, du fumier pour une somme de . . . . . fr.	7,685 77	
et des déchets de laine pour . . . . .	4,440 23	
Total. . . . . fr.	<u>12,126 00</u>	

Les cultures de 1868 ont reçu au débit pour 12,126 francs d'engrais.

Année 1869-1870. On avait donné aux terres avant le 1 <sup>er</sup> mai 1869 du fumier pour . . . . . fr.	10,395 74	
des déchets de laine pour . . . . .	4,957 33	
de la chaux pour . . . . .	68 20	
Total. . . . . fr.	<u>15,421 27</u>	

Les cultures de 1869 ont reçu au débit de leurs comptes pour fr. 15,421-27 d'engrais.

Comme on le voit, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1868, il ne reste plus d'arrière-engrais à l'actif; la valeur totale de la fumure mise en terre est payée complètement par la récolte suivante, de sorte qu'à la fin du bail l'actif sera parfaitement net, attendu que nous aurons fait disparaître pour fr. 16,770-94 d'arrière-engrais, que nous ne considérons pas comme perdus, puisqu'ils constituent les terres de la ferme-école dans un état de fertilité tel que les récoltes vont en augmentant chaque année et qu'elles occasionnent une augmentation correspondante des bénéfices. Libre à nous, vers la fin du bail, de rendre notre culture plus épuisante pour rentrer dans nos avances.

§ 32. *Statique chimique agricole.* Nous terminons le présent compte-rendu par la balance des importations et des exportations de la ferme. On verra que nos

terres se sont enrichies de 7,117 kilogrammes d'acide phosphorique, de 2,238 kilogrammes de chaux, de 1,745 kilogrammes de magnésie et de 7,078 kilogrammes de silice pour les trois dernières années. Par contre, elles se sont appauvries de 805 kilogrammes de potasse et de 810 kilogrammes de soude, par suite d'une plus grande exportation des betteraves pendant les derniers exercices.

## Balance générale des importations et des exportations de

## IMPORTATIONS.

MATIÈRES IMPORTÉES.	QUANTITÉS.	ACIDE	POTASSE.	SOUDE.	CHAUX.	MAGNÉSIE.	SILICE.
		phosphorique.					
	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
Déchets de laine . . . . .	230,201	3,910	940	"	1,550	735	4,500
Guano du Pérou. . . . .	6,000	834	94	179	703	47	68
Paille de céréales . . . . .	85,687	197	430	139	223	94	2,380
Tourteaux de colza . . . . .	56,000	1,158	763.6	3.5	342	361	273
— de riz . . . . .	6,500	65	97.5	"	132	114	22
— de lin . . . . .	500	9.7	6.5	"	4.8	2.4	2
Seigle . . . . .	2,800	23	15	0.8	1.5	5.6	1
Avoine. . . . .	9,160	50.4	40	9	9.1	16.5	113
Orge . . . . .	2,200	16	10.5	1	1.1	4	13
Lupin . . . . .	9,000	67.2	88.4	46.5	21.3	16.4	2
Maïs. . . . .	3,050	16.7	10	0.6	1	4.5	1
Sarrazin . . . . .	2,000	8.6	4	1.1	0.6	2.5	"
Vesces et fèves . . . . .	200	1.8	1.5	"	"	"	"
Son . . . . .	113,022.5	3,275	1,503	40	293.8	1,062.4	67.8
Remoulages . . . . .	4,600	39	27.6	2.2	"	9.2	"
Malt d'orge. . . . .	4,480	43.4	20.6	"	4.5	10	39.4
Graines de trèfle . . . . .	405	4.7	5	"	0.8	1.7	"
— de betterave. . . . .	200	1.5	1.8	"	1.5	1.8	"
Boues de ville ( <i>Mémoire</i> ). . . . .	"	"	"	"	"	"	"
Achat de 8 vaches, 3 génisses et un taureau.	5,850	110	10	8.3	122	4	"
Achat de 44 moutons . . . . .	1,500	18	2	2	20	"	"
Achat de 3 verrats . . . . .	140	1	"	"	1	"	"
TOTAUX .							
} Importations. . . . .		9,860	4,071	433	3,483	2,492	7,482.2
} Exportations. . . . .		2,743	4,876	1,243	1,225	747	404.4
DIFFÉRENCE. { En plus . . . . .		7,117	"	"	2,258	1,745	7,078
} En moins . . . . .		"	805	810	"	"	"
Importations pour les neuf exercices écoulés . . . . .		31,956	23,176	4,882	119,012	7,500	42,625.7
Exportations — — — — —		9,381	9,943	2,972	6,028	1,819	3,352.4
DIFFÉRENCE . . . . .		22,575	13,233	1,910	112,984	5,681	39,273.3
Soit, en moyenne, par an . . . . .		2,508	1,470	210	12,535	631	4,363
Et par hectare et par an . . . . .		38.6	22.6	3.2	193	9.7	67.1

la ferme de l'institut, du 1<sup>er</sup> mai 1867 au 30 avril 1870.

**EXPORTATIONS.**

MATIÈRES EXPORTÉES.	QUANTITÉS.	ACIDE phosphorique.	POTASSE.	SOUDE.	CHAUX.	MAGNÉSIE.	SILICE.
	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.	Kil.
Déchets de laine . . . . .	4,300	73	17	"	29	12	85
Guano du Pérou . . . . .	1,153 5	137	16	34 4	121	8	12
Froment . . . . .	98,721	809	543	54	59	217	29
Colza . . . . .	18,644	306	164	7 6	97	86	7
Avoine . . . . .	6,579	35	27 7	6 4	6 6	11 8	81
Fèveroles . . . . .	119	0 5	"	"	"	"	"
Son. . . . .	145	4	1 9	"	0 4	1 4	"
Seigle (farine de). . . . .	85 5	0 7	0 6	"	"	"	"
Betteraves. . . . .	824,035	659 3	3,543	979	229 6	329 6	164 8
Carottes. . . . .	54,049	60	172 7	104 7	48 6	27	10 8
Pommes de terre. . . . .	51,739	93	289 7	1	10 4	20 7	10 4
Trèfle vert. . . . .	3,152	4	14 5	"	14 5	5	1 2
Grains de betterave . . . . .	1,114	8 5	10	9 3	8 5	10	1
— de carottes . . . . .	27	0 3	0 4	"	0 8	0 2	0 2
Vente de 17 vaches, 2 bœufs, 7 taureaux, 12 génisses.	20,000	370	34	28 6	416	12	2
Vente de 96 moutons . . . . .	4,320	53	6 5	6 3	57	"	"
Vente de 40 porcs gras et 192 gorets.	9,550	84	17	3 4	37	4	"
Laine. . . . .	230	2	"	1 3	"	"	"
Beurre . . . . .	2,250	22 7	"	"	22 6	"	"
Lait . . . . .	10,576	20	18	7	16	2 3	"
Petit-lait . . . . .	643	1	"	"	1	"	"
Légumes, fruits ( <i>Mémoire</i> ). . . . .	"	"	"	"	"	"	"
<b>TOTAUX . . . . .</b>		<b>2,743</b>	<b>4,876</b>	<b>1,243</b>	<b>1,225</b>	<b>747</b>	<b>404 4</b>

*Le Directeur,*  
P. LEJEUNE.

## ANNEXE N° 9.

## ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VILVORDE.

*Rapport de M. Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, sur la situation de l'école pratique d'horticulture de Vilvorde, pendant les années scolaires 1867-1868, 1868-1869 et 1869-1870.*

## I. — ORGANISATION. — ENSEIGNEMENT. — DÉPENSES.

*Organisation* — Pendant les trois dernières années scolaires, une seule modification a été introduite dans l'organisation de l'école pratique d'horticulture de Vilvorde. Elle a eu pour objet l'institution d'un cours de dessin, qui a paru nécessaire pour compléter celui d'architecture des serres et des jardins et pour permettre aux élèves de retirer de ce dernier tout le fruit qu'ils peuvent en attendre.

Une décision ministérielle du 11 août 1868, prise en vertu de l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1860, sur la proposition du directeur de l'établissement, a autorisé ce nouveau cours à titre d'essai, en stipulant que les leçons auraient lieu les dimanches de 7 à 9 heures du matin, afin de ne pas empiéter sur les études et les travaux ordinaires des élèves, et en désignant comme titulaire M. Adolphe Portaels, directeur de l'académie de Vilvorde.

Cet enseignement a été inauguré au commencement de l'année scolaire 1868-1869 ; grâce au dévouement dont le professeur n'a cessé de faire preuve, à l'excellente méthode qu'il suit et à l'application soutenue des élèves, qui apprécient toute l'importance du dessin, des résultats extrêmement remarquables ont déjà été obtenus et ils ont décidé l'administration à introduire définitivement cette branche dans l'enseignement donné à l'école de Vilvorde. Un arrêté ministériel est intervenu à cet effet le 17 mai 1870.

Il dispose que le cours de dessin fera partie des matières indiquées aux art. 41 et 42 du règlement organique du 30 septembre 1860, sur lesquelles doivent être interrogés les élèves qui se présentent pour obtenir un certificat de capacité, et il fixe le nombre des points représentant un travail parfait à 60 pour l'épreuve théorique, dans laquelle les récipiendaires doivent produire les dessins qu'ils ont exécutés pendant la dernière année d'étude, et à 100 pour l'épreuve pratique, qui consiste à exécuter un dessin sous les yeux du jury.

L'établissement reste sous la surveillance d'une commission spéciale composée de MM. le comte de Ribaucourt, sénateur, Muller, président de la société royale Linnéenne, et le baron de Vinck des deux Orp, propriétaire à Campenhout. Le

mandat des deux premiers membres a été renouvelé par arrêté royal du 8 février 1869.

*Enseignement.* — On continue à enseigner aux élèves de l'école pratique d'horticulture de Vilvorde, indépendamment du dessin, toutes les matières énumérées aux art. 2 de la loi du 18 juillet 1860 et de l'arrêté organique du 29 septembre suivant, à l'exception de la langue flamande, que l'art. 23 du règlement ministériel du 30 septembre 1860 a rendue facultative. Le cours de comptabilité, dont ce dernier article a oublié de faire mention, se donne à la division supérieure.

Une heure par semaine est consacrée à l'instruction religieuse, pour laquelle on a jugé convenable de maintenir l'état de choses qui existait avant la réorganisation de l'enseignement agricole. La leçon de morale est commune aux trois sections.

La subdivision des diverses branches entre les trois années d'étude est conforme aux prescriptions du règlement.

Le tableau ci-après indique le temps qui est consacré chaque semaine aux leçons, aux répétitions, aux études et aux travaux pratiques.

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			Observations.
	1 <sup>re</sup> SECTION.	2 <sup>e</sup> SECTION.	3 <sup>e</sup> SECTION.	
Leçons et répétitions de français (a) . . . . .	2	2	1	(a) Un temps égal est affecté aux leçons et aux répétitions pour chaque branche.  (b) La leçon a lieu chaque dimanche de 10 à 12 heures en hiver et de 6 1/2 à 8 1/2 heures en été.
— d'arithmétique . . . . .	1	1	1	
— de botanique . . . . .	2	2	2	
— d'arboriculture . . . . .	2	2	2	
— de floriculture . . . . .	2	2	2	
— de culture maraîchère . . . . .	2	2	2	
Leçons de comptabilité . . . . .	»	»	1	
— d'architecture des serres et jardins . . . . .	»	1	2	
— de dessin (b) . . . . .	2	2	2	
— de morale . . . . .	1	1	1	
Études. { Hiver . . . . .	23	22	21	
{ Été . . . . .	29	28	27	
Travaux pratiques . . . . .	39	39	39	
Rédaction de notes sur les travaux pratiques . . . . .	1	1	1	

En comparant ce tableau à celui que j'ai donné dans mon précédent rapport, on remarque que la troisième section ne consacre plus qu'une heure à l'étude de la langue française, au lieu de deux heures, et deux heures au lieu de trois, à la botanique; que la première section donne seulement deux heures au lieu de trois à l'arboriculture; que la comptabilité est reportée à la dernière année d'étude; que les élèves de celle-ci emploient pour l'architecture des serres et des jardins une heure de plus, qu'ils mettent à profit pour se livrer sur le papier ou sur le terrain à des applications reconnues indispensables, mais pour lesquelles le temps

manquait autrefois ; que la leçon de morale est réduite à une heure par semaine, enfin, que l'on a pris sur les travaux pratiques un certain temps pour augmenter la durée des études, qui, d'autre part, a été prolongée dans la soirée d'une heure en hiver et d'une demi-heure en été.

Les élèves sont de nouveau astreints à rédiger des notes sur les travaux pratiques auxquels ils se livrent ; c'est là, à différents points de vue, un excellent exercice, qui était tombé en désuétude après le décès de M. Xavier de Bavay et que le directeur actuel a bien fait de remettre en vigueur.

Il y a lieu d'applaudir aussi à l'intelligente initiative que celui-ci a prise cette année en faisant donner par les élèves, à tour de rôle, en présence de leurs condisciples, des conférences sur la culture et la taille des arbres fruitiers.

L'emploi des ouvrages de M. Depuydt pour l'enseignement de la floriculture a été autorisé récemment.

D'autre part, une serre nouvelle construite sur de grandes dimensions dans le jardin de l'école par M<sup>me</sup> Xavier de Bavay a facilité les démonstrations relatives à cette branche, tout en permettant de leur donner plus de développement.

Dans son rapport du 11 février 1868, la commission de surveillance de l'école a émis l'avis qu'il conviendrait d'y établir, en outre, une serre chaude, afin de pouvoir exercer les élèves à la culture des palmiers, des fougères, des orchidées, des arôidées, etc., mais l'administration n'a pas jugé cette addition nécessaire. Les jeunes gens qui aspirent à se placer dans les établissements ou les grandes propriétés qui possèdent des collections de ces diverses plantes, ne doivent pas fréquenter l'école de Vilvorde, qui est plus particulièrement consacrée au jardinage et à l'arboriculture, mais suivre les cours de celle de Gendbrugge, où ils peuvent trouver tous les éléments désirables pour s'initier aux travaux de l'horticulture proprement dite. D'ailleurs, si des notions sur la culture des diverses plantes dont il a été question plus haut, étaient reconnues indispensables pour des jardiniers ordinaires, on pourrait leur donner quelques détails théoriques sur ce sujet et leur faire visiter ensuite les grandes serres du jardin botanique ou de M. Linden à Bruxelles.

Dans le but de rendre le cours d'architecture des serres et des jardins plus fructueux, on ne s'est pas borné à le compléter par un cours de dessin et par des exercices pratiques sur le terrain : M. le professeur Fuchs, sur la demande du directeur, consacre maintenant quelques leçons à l'analyse de l'intéressante collection de plans de jardins publiée à Paris par M. Victor Petit. En mettant sous les yeux des élèves les nombreux spécimens que cette collection renferme et en faisant ressortir le mérite ou les défauts de chacun d'eux, on arrivera à un résultat bien plus satisfaisant que par le système suivi antérieurement, et qui consistait, pour la partie d'application, à faire tracer par les élèves, un ou deux plans de jardins seulement pendant les deux années que dure le cours.

Les élèves n'ont fait, pendant les trois dernières années scolaires, aucune excursion à longue distance pour herboriser ou pour visiter les jardins et les serres de quelques grandes propriétés, parce que ces déplacements sont devenus beaucoup plus onéreux depuis la mise en vigueur de l'arrêté du 20 mars 1866 qui, en modifiant le tarif du chemin de fer, a retiré toutes les faveurs qui étaient

accordées auparavant à certaines catégories de voyageurs. Le Département de l'Intérieur s'est adressé, sous la date du 3 juillet 1869, à celui des Travaux Publics, dans le but d'obtenir une réduction de prix pour les élèves de Vilvorde, lorsqu'ils voyagent en nombre inférieur à vingt et qu'ils font des parcours de moins de 30 kilomètres, mais cette demande n'a pas été favorablement accueillie.

Par suite de cette circonstance, les élèves ont dû se borner aux excursions horticoles qui pouvaient se faire dans le voisinage de Vilvorde. Ils ont visité notamment le Jardin botanique et les Squares de Bruxelles, le bois de la Cambre, le Jardin zoologique, les jardins et le parc du palais de Laeken, le Jardin botanique de Malines, ainsi que les propriétés de MM. le baron d'Hoogvorst et le comte de Beaufort à Meysse, de M. le comte de Ribaucourt à Pereq, de M. Van Volxem à Trois-Fontaines, et de M. le baron de Vincq des deux Orp à Campenhout. Ils se sont également rendus à Gand, à l'occasion de la dernière exposition florale qui a eu lieu dans cette ville.

Le cours de dessin, inauguré depuis peu, embrasse les trois années d'étude.

Les élèves de la division inférieure reçoivent les premiers principes du dessin à main levée d'après les grandes études de Deschner. Ceux de la division moyenne font, en partie d'après l'estampe et en partie d'après le relief, des études de feuilles, de fleurs et de fruits. Ceux de la 3<sup>e</sup> section s'occupent spécialement de copier des études d'après le plâtre et d'après nature, des croquis d'ensemble de plantes et de paysages au crayon et au lavis, des études à l'aquarelle de parcs et de jardins de différents caractères.

Par cette méthode on est arrivé à obtenir des résultats qui seraient considérés comme très-satisfaisants dans tous les établissements d'instruction, mais qui deviennent extrêmement remarquables, eu égard, d'une part, au peu de temps que les élèves consacrent au dessin, d'autre part, à ce qu'ils sont astreints pendant la plus grande partie de l'année à des travaux pratiques qui ne sont pas de nature à leur former la main au maniement du crayon et du pinceau.

Le directeur de l'école a été autorisé à faire, dans l'intérêt de l'instruction pratique, la culture expérimentale des légumes nouveaux.

*Dépenses.* Les traitements du personnel, abstraction faite de l'indemnité allouée au professeur de dessin et au médecin de l'établissement, sont liquidés directement sur le budget du Département de l'Intérieur. Ils se sont élevés à 7,850 francs en 1867, à fr. 9,504-15 en 1868 et 9,750 francs en 1869. En outre, pour les frais du matériel et de l'entretien des élèves, l'école d'horticulture de Vilvorde a donné lieu :

A une dépense de . . . . . fr.	16,885 21	en 1867
— . . . . .	17,448 89	en 1868
— . . . . .	18,141 04	en 1869

Eu égard au produit de la pension payée par les élèves, qui vient en déduction de ces frais, le Gouvernement est intervenu à concurrence de 11,900 francs pour le premier exercice, de 13,500 francs pour le second, et de 13,700 francs pour le troisième.

Le budget pour 1870 porte la dépense présumée de 49,000 francs ; elle doit être couverte par l'encaisse de l'année précédente, qui s'élève à fr. 322-87, le produit de la pension des élèves évalué à fr. 4,777-43, et par un subside de 43,900 francs.

## II. PERSONNEL.

Par suite des changements que la composition du personnel de l'école de Vilvorde a successivement subis, elle n'est plus aujourd'hui conforme aux stipulations de l'art. 7 de l'arrêté organique du 29 septembre 1860, d'après lequel il devrait y avoir : un directeur chargé d'une partie de l'enseignement, deux professeurs, un répétiteur maître d'études, deux jardiniers démonstrateurs et un surveillant.

La partie théorique de l'enseignement est donnée actuellement par le directeur et par cinq professeurs, parmi lesquels il n'y en a qu'un seul qui soit exclusivement attaché à l'école.

Les travaux pratiques sont conduits, sous les ordres du directeur, par un jardinier démonstrateur.

Le surveillant remplit en même temps les fonctions de maître d'études.

Enfin, un aumônier et un médecin sont attachés à l'établissement.

Le directeur qui avait été appelé, au mois de mai 1864, à succéder à M. Xavier De Bavay, a cru devoir demander, à la date du 28 novembre 1867, sa mise en disponibilité ; elle lui a été accordée le 5 décembre suivant, avec un traitement d'attente de 4,000 francs, qui, en vertu d'un arrêté du 30 novembre 1868, a cessé de lui être payé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869.

Par arrêté royal du 3 décembre 1867 la direction de l'école a été confiée à M. Léopold Gillekens, horticulteur à Courcelles, qui s'était acquis par ses travaux, ses publications et ses conférences une réputation justement méritée parmi les arboriculteurs. Son installation, à laquelle j'ai eu l'honneur de procéder, a eu lieu le 18 du même mois. Il reçoit un traitement de 3,000 francs.

Le choix fait en cette circonstance par l'administration doit être considéré comme des plus heureux, car le nouveau directeur s'acquitte de ses fonctions avec un zèle, un dévouement et une intelligence qui lui ont valu déjà les éloges de la commission de surveillance et les félicitations du Département de l'Intérieur.

Le professeur qui était chargé des cours de la langue française, d'arithmétique, de comptabilité et de botanique a été mis en disponibilité le 17 septembre 1868, à cause des difficultés qu'il avait plusieurs fois suscitées à la direction.

A la suite de cette mesure, les branches dont il vient d'être question ont été réparties provisoirement entre deux professeurs par arrêté ministériel du 10 octobre 1868 : le cours de botanique a été attribué à M. Jean-Edouard Bommer, conservateur des collections du Jardin botanique de Bruxelles et M. Charles Sterkx-Degreef, professeur à l'école primaire de Vilvorde, a été chargé du cours de français, d'arithmétique et de comptabilité.

Ces deux professeurs ayant donné toutes les preuves d'aptitude désirables, ils ont été maintenus définitivement dans leurs fonctions par l'arrêté ministériel du

30 avril 1870, et l'indemnité annuelle allouée à chacun d'eux, qui avait été fixée d'abord à 800 francs, a été portée à 1,200 francs.

Un arrêté ministériel du 24 février 1868 a élevé au rang de professeur, avec un traitement de 1,950 francs, le jardinier démonstrateur, M. Henri Spruyt, qui, tout en dirigeant les travaux pratiques du potager, des couches, des serres à fruits et à ananas, était chargé des cours de floriculture, de culture maraîchère et des démonstrations d'arboriculture fruitière. Le même arrêté lui a donné pour successeur dans ses anciennes fonctions de jardinier démonstrateur, le sieur Gabriel Gellens, horticulteur diplômé, qui avait été employé pendant plusieurs années par M<sup>me</sup> De Bavay.

Ce dernier, dont les appointements n'étaient que de 800 francs, a trouvé récemment une position plus lucrative chez un particulier; le 27 juin 1870 il a donné sa démission, qui a été acceptée le 30 du même mois.

Le sieur Jean-Henri Deroever, élève sorti récemment de l'école de Vilvorde, après avoir subi un brillant examen, l'a remplacé provisoirement; l'arrêté du 12 novembre 1870 qui l'appelle à l'emploi de jardinier démonstrateur lui alloue une indemnité de 800 francs par an.

L'indemnité de 600 francs que recevait M. Fuchs, chargé du cours d'architecture des serres et des jardins, a été élevée à 800 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1868 par un arrêté du 30 décembre précédent.

Le traitement de M. Arnold Joris, surveillant maître d'études, reste fixé à 1,200 francs.

Le cours de dessin, institué provisoirement le 11 août 1868 et définitivement le 17 mai 1870, a été confié à M. Adolphe Portaels, directeur de l'académie de Vilvorde; il a reçu d'abord de ce chef une indemnité de 400 francs, qui a été portée ensuite à 600 francs.

L'ancien aumônier, M. le vicaire Bosman, ayant été nommé desservant à Liezele, Mgr l'archevêque de Malines a désigné pour le remplacer, à la date du 9 mars 1868, M. François Mertens, vicaire à Vilvorde, qui a été admis à donner l'instruction religieuse aux élèves de l'école par arrêté royal du 24 du même mois. Il touche à ce titre une indemnité de 400 francs par an.

J'ajouterai qu'en vertu d'une autorisation ministérielle du 22 décembre 1868, M. Mathieu, médecin à Vilvorde, a été attaché à l'école d'horticulture, avec une indemnité annuelle de 150 francs, pour donner ses soins aux élèves. Précédemment ceux-ci devaient payer eux-mêmes les honoraires des médecins auxquels ils avaient recours; il en résultait, ou qu'ils tardaient à se soigner en cas d'indisposition, ou qu'ils pouvaient être entraînés à des dépenses hors de proportion avec leurs ressources; ces deux inconvénients disparaissent par le système d'abonnement adopté depuis deux ans.

Tous les membres du corps enseignant s'acquittent de leurs fonctions avec beaucoup d'aptitude et se montrent très-assidus.

## III. ÉLÈVES.

*Population de l'école.* L'école d'horticulture de Vilvorde a été fréquentée par 24 élèves en 1867-1868, par 25 en 1868-1869, et par 28 en 1869-1870.

J'indique ci-dessous les noms et domiciles des jeunes gens qui s'y trouvaient pendant ces trois années scolaires et leur subdivision par section.

**Année scolaire 1867-1868.**

- Division inférieure :** Belot, Jules-Joseph, de Doyon-Flostoy (Namur).  
 Deroever, Jean-Henri, de Machelen (Brabant).  
 Lambert, Émile-Henri, de Bierwart (Namur).  
 Lespineux, Édouard-Joseph, de Hannut (Liège).  
 Médinger, Nicolas, de Couterne (grand-duché de Luxembourg).  
 Nicaise, Émile, de Rixensart (Brabant).  
 Pollaris, Léon-Léopold, de Mons (Hainaut).  
 Renson, François-Florent, de Lamine (Liège).  
 Vanhobost, Désiré, de Renaix (Flandre orientale).  
 Wery, Jean-François, de Waremme (Liège).
- Division moyenne :** Berden, Henri, de Kerniel (Limbourg).  
 Bolle, Richard, de Thourout (Flandre occidentale).  
 Dubois, Modeste, de Ville-en-Hesbaye (Liège).  
 Duchesne, Nestor, de Geer (Liège).  
 Dupont, Firmin, de Herquegies (Hainaut).  
 Kuypers, Adrien, de Rethy (Anvers).  
 Legein, Édouard, de Bruges (Flandre occidentale).  
 Pauly, Melchior, de Seron-Forville (Namur).
- Division supérieure :** Cornet, Jules-Joseph, de Cipllet (Liège).  
 Duchesne, Alphonse, de Bleret (Liège).  
 Gillet, Léon-Joseph, de Beauraing (Namur).  
 Gustin, Pierre-Antoine, de Velaines (Hainaut).  
 Lestarquis, Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur (Hainaut).  
 Pirlot, Victor-Joseph, de Haïd-Serinchamps (Namur).

Deux élèves de la division inférieure ont quitté volontairement l'école, en 1868; un autre a été renvoyé définitivement, ensuite d'une autorisation ministérielle du 16 juin 1868, pour infraction grave à la discipline.

Quant aux six élèves de la division supérieure, ils sont partis vers la fin de l'année scolaire, le 23 juillet 1868, sans avoir subi les épreuves nécessaires à l'obtention du diplôme de capacité, d'une part, parce que la demande qu'ils avaient faite en vue d'obtenir que l'un des professeurs fût exclu du jury de l'examen de sortie n'a pas été accueillie, d'autre part, afin de se soustraire à la punition qu'ils avaient encourue pour avoir adressé directement à l'administration supérieure une réclamation collective au sujet de cette exigence.

**Année scolaire 1868-1869.**

Division inférieure : Chatelain, Eugène-Antoine, de Couvin (Namur).  
 Demol, Henri, de Thourout (Flandre occidentale).  
 Dubois d'Enghien, Léopold, de Saintes (Brabant).  
 Gozée, Joseph, de Rochefort (Namur).  
 Lambert, Émile-Henri, de Bierwart (Namur).  
 Léonard, Jean-Baptiste, de Rèves (Hainaut).  
 Protin, Jean-Baptiste, de Musson (Luxembourg).  
 Robert, Jean-Baptiste, de Wolverthem (Brabant).  
 Roekens, Benoît, de Molenbeek-Saint-Jean (Brabant).  
 Trembloy, Jean-Baptiste, de Petit-Han (Luxembourg).  
 Van den Eynde, Jean, de Buggenhout (Flandre orientale).

Division moyenne : Elle renfermait sept élèves qui figurent à la division inférieure de l'année scolaire précédente, savoir : les sieurs Belot, Derover, Medinger, Nicaise, Pollaris, Renson et Vanhobost.

Division supérieure : Elle renfermait tous les élèves qui figurent à la division moyenne pour l'année scolaire précédente, à l'exception du sieur Modeste Dubois, de Ville-en-Hesbaye, qui avait été renvoyé.

Aucun des élèves n'est parti dans le courant de l'année scolaire; ils étaient donc au nombre de vingt-cinq à la fin comme au commencement.

**Année scolaire 1869-1870.**

Division inférieure : Bertholet, Édouard, de Martouzin (Namur).  
 Carlier, Jean-Baptiste, de Gesves (Namur).  
 Cramy, Paul, de Chaumont-Gistoux (Brabant).  
 Derenne, François, d'Acosse (Liège).  
 Fontaine, Léopold, de Gilly (Hainaut).  
 François, Gustave, de Lillois-Witterzée (Brabant).  
 Laurent, Désiré, de Gouy lez-Piéton (Hainaut).  
 Melon, Édouard-Joseph, d'Oteppe (Liège).  
 Merveil, Ernest, de Latour (Luxembourg).  
 Pierard, Eugène-Henri, de Falisolle (Namur).

Division moyenne : Elle renfermait les onze élèves qui figurent à la division inférieure pour l'année scolaire 1868-1869.

Division supérieure : Elle comptait sept élèves, dont les noms figurent à la division moyenne pour l'année scolaire précédente.

Le sieur Pollaris, de la division supérieure, est parti le 6 novembre 1869, pour raison de santé, et le sieur Dubois a été incorporé dans l'armée, le 19 juillet 1870, en sorte qu'il restait 26 élèves à la fin de l'année scolaire 1869-1870.

Sur les 29 nouveaux élèves qui sont entrés à l'école pendant les trois dernières années scolaires, 7 appartiennent au Brabant, 2 à la Flandre orientale, 1 vient de la Flandre occidentale, 4 appartiennent au Hainaut, 4 à la province de Liège, 3 au Luxembourg, 7 à la province de Namur. Il y a eu en outre un élève originaire du grand-duché de Luxembourg.

Aucun élève n'a fréquenté les cours en qualité d'externe durant cette période.

*Application.* On peut juger du degré d'application des élèves par les cotes qu'ils obtiennent dans les interrogations que les professeurs font avant chaque leçon, dans les répétitions qui ont lieu pour diverses branches et dans les compositions trimestrielles. Ces cotes sont régulièrement consignées dans un registre, selon les prescriptions du règlement. Le dépouillement que j'en ai fait m'a prouvé que la marche des études est assez bonne.

Pour l'année scolaire 1867-1868, trois élèves seulement de la division inférieure se sont montrés faibles sur la plupart des branches dans les répétitions et les compositions.

Trois élèves appartenant à la même section n'ont pas obtenu la moyenne, le premier en culture maraîchère, le second en français et en arithmétique, le troisième en français.

Les élèves de la division moyenne ont fort bien marché, sauf deux, qui n'ont pas eu la moyenne en français ni en arithmétique; l'un ne l'a pas obtenue non plus en comptabilité et l'autre est resté en arrière pour l'arithmétique.

Dans la 3<sup>e</sup> section, trois élèves ont laissé à désirer pour l'arithmétique, et deux pour le français. En outre, un élève n'a pas eu la moyenne en botanique ni en floriculture.

Pendant l'année 1868-1869, les élèves de la division supérieure ont peu laissé à désirer. L'un n'a pas fait convenablement ses compositions trimestrielles de français, ni d'arithmétique; un autre, sa composition de floriculture; un troisième, celle d'arithmétique, et, enfin, un quatrième, celle d'arithmétique et de comptabilité.

Dans la division moyenne, un élève s'est montré faible pour toutes les branches; il en a été de même d'un élève, pour le français, la botanique, l'arithmétique et la floriculture; d'un autre, pour le français, l'arithmétique et l'architecture des jardins; d'un élève, pour la botanique; d'un autre, pour les français, et, enfin, d'un, pour la comptabilité.

Quant aux élèves de la division inférieure, ils ont été bien cotés dans les exercices quotidiens, sauf deux élèves pour l'arithmétique et la floriculture, et deux autres pour la première de ces branches, mais ils n'ont pas aussi bien réussi dans les compositions trimestrielles.

En effet, tous les élèves de cette section sont restés en dessous de la moyenne pour l'arithmétique, sauf deux, ainsi que pour le français, à l'exception de six. Il en a été de même pour sept élèves en botanique, et pour deux élèves en floriculture et en culture maraîchère.

Pendant l'année scolaire 1869-1870, la situation a été des plus satisfaisantes. Il n'y a, en effet, que quatre élèves de la division inférieure et un élève de la

division supérieure qui n'ont point obtenu la moyenne dans les interrogations, répétitions ou compositions trimestrielles

En ce qui concerne les travaux pratiques, tous les élèves ont été fort bien cotés.

Il n'y a qu'un élève qui n'a pas obtenu la moyenne de ce chef pendant l'année scolaire 1868-1869.

Les examens de passage et de sortie, dont je rendrai compte plus loin, témoignent aussi en faveur de l'application et du progrès des élèves.

*Bourses d'étude.* — Aux termes de l'art. 20 de l'arrêté organique, les élèves qui fréquentent l'école de Vilvorde doivent intervenir dans le prix de la pension pour une somme qui ne peut être inférieure à cent francs et qui est fixée, chaque année, par arrêté ministériel. Le restant, jusqu'à concurrence de 500 francs par élève, est supporté par l'État et imputé sur le subside spécial que celui-ci alloue à l'établissement.

Pendant les trois dernières années scolaires, le sieur Medinger, originaire du grand-duché de Luxembourg, a seul payé l'intégralité du prix de la pension.

En 1867-1868, les 23 élèves belges ont été appelés, par décision ministérielle du 17 janvier 1868, à contribuer au paiement de leur pension pour une somme de 5,650 francs, en sorte que les subsides qu'ils ont reçus du Gouvernement s'élèvent à 7,850 francs, ou à fr. 341-50 par élève.

En 1868-1869, les élèves belges, au nombre de 24, sont intervenus, en vertu de l'arrêté ministériel du 30 janvier 1869, pour une somme de 4,150 francs, ce qui fait ressortir à la même somme que l'année précédente le montant des bourses qui leur ont été accordées; chaque élève a eu en moyenne fr. 527-10.

Enfin en 1869-1870, il y avait, abstraction faite du sieur Medinger, dont il a été question plus haut et du sieur Pollaris, qui a quitté l'école au commencement de novembre, pour cause de maladie, 26 élèves belges qui ont dû payer ensemble, d'après l'arrêté ministériel du 26 janvier 1870, une somme de 4,550 francs. L'État est donc intervenu dans le paiement de leur pension pour la somme de 8,450 francs, c'est-à-dire pour 325 francs par élève.

Les provinces et les communes accordent également aux jeunes gens qui font leurs études à Vilvorde, des bourses qui sont fréquemment suffisantes pour couvrir la part de dépenses qui est mise à leur charge.

Pour l'année scolaire 1867-1868, tous les élèves belges ont obtenu des bourses provinciales variant de fr. 48-48 à 200 francs, et montant ensemble à fr. 2,995-44; en outre, deux d'entre eux ont eu respectivement des bourses communales de 100 et de 50 francs. Ces dernières ont été continuées pour 1868-1869; tous les élèves belges ont de nouveau reçu des bourses provinciales variant de 50 à 200 francs et montant ensemble à 3,715 francs.

En 1869-1870, il y a eu une bourse de 100 francs donnée par la ville de Renaix et 26 bourses provinciales, variant de 40 à 200 francs et formant ensemble une somme de 4,100 francs.

*Discipline.* — La conduite des élèves de l'école de Vilvorde a été satisfaisante pendant les trois dernières années. La plupart d'entre eux n'ont été punis qu'un petit nombre de fois et seulement pour des fautes de peu de gravité.

Voici l'indication du nombre des élèves qui ont été punis et de celui des punitions qu'ils ont encourues.

ANNÉES SCOLAIRES.	NOMBRE TOTAL d'élèves.	NOMBRE D'ÉLÈVES PUNIS.														
		1 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois.	6 fois.	7 fois.	8 fois.	9 fois.	10 fois.	11 fois.	12 fois.	14 fois.	17 fois.	
1867-1868	24	"	2	5	7	2	1	"	4	4	5	"	1	1	4	
1868-1869	25	6	5	2	5	5	2	"	4	"	"	1	"	"	"	
1869-1870	27	5	5	5	4	2	4	2	2	"	"	4	2	"	"	

*Gratifications.* Les punitions infligées aux élèves ont eu pour effet de réduire, de 50 centimes pour chaque mauvaise note, les gratifications pécuniaires qui peuvent leur être accordées en vertu des art. 75 et 74 du règlement du 50 septembre 1860.

Pendant l'année scolaire 1867-1868, ces gratifications se sont élevées à fr. 458-01 pour 24 élèves, soit en moyenne à fr. 19-08 par élève. Le *maximum* obtenu a été de fr. 27 50. Le *minimum* s'est élevé à fr. 14-74.

En 1868-1869, les gratifications ont atteint la somme de 527-95 pour 25 élèves, c'est-à-dire une moyenne de fr. 21-12 par élève. Le *maximum* a été de fr. 29-08, et le *minimum*, de fr. 10-73.

En 1869-1870, une somme de fr. 602-36 a été partagée entre 27 élèves, ce qui donne une moyenne de fr. 22-31 pour chacun. La gratification la plus élevée a été de fr. 29 90, et la plus faible, de fr. 13-65.

*Régime alimentaire.* — Les prescriptions des art. 26 à 29 du règlement d'ordre intérieur, concernant l'ordinaire et la tenue des repas, sont ponctuellement observées.

Chaque semaine, madame De Bavay établit, en conformité de l'art. 29, un menu qui est soumis au directeur et qui, après avoir été approuvé par celui-ci, est affiché dans le réfectoire. Deux élèves désignés par leurs condisciples sont chargés de veiller à ce que le menu soit exactement suivi et de contrôler toutes les matières de consommation, en ce qui concerne la qualité et la quantité. Avec ce système, les réclamations relatives à l'alimentation sont devenues fort rares et celles qui se produisent de temps à autre sont immédiatement portées à la connaissance de madame De Bavay, qui est tenue d'y satisfaire quand elles sont reconnues fondées.

*Vêtements.* — Tous les élèves sont en possession de l'uniforme prescrit par l'art. 30 du règlement d'ordre intérieur. Depuis cette année, le directeur a cru pouvoir remplacer le col par la cravate noire dans la tenue, et y ajouter un gilet noir à boutons de métal, afin que les élèves puissent se dispenser de boutonner leur tunique pendant les grandes chaleurs.

Les habillements de travail sont propres et en bon état.

*Etat sanitaire.* — L'état sanitaire de l'école de Vilvorde continue, grâce à la

bonne situation de l'établissement et aux exercices que font quotidiennement les élèves pendant les travaux pratiques, à être aussi satisfaisant que possible.

#### IV. — EXAMENS.

*Examens d'admission.* — Les examens d'admission relatifs aux trois dernières années scolaires ont eu lieu le 26 septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 1867, le 30 septembre 1868 et le 30 septembre 1869, en présence d'un membre délégué de la commission de surveillance et de l'inspecteur général de l'agriculture.

Il y a eu 11 récipiendaires pour la première année, 13 pour la seconde et 12 pour la troisième.

10 récipiendaires de la première série ont fait preuve des connaissances requises; 9 d'entre eux ont été admis à l'école par arrêté ministériel du 10 octobre 1867, le dixième qui avait subi son examen le 1<sup>er</sup> décembre 1867, a été reçu par arrêté du 7 du même mois, mais il a quitté l'établissement le 24, en sorte qu'il n'y a point lieu d'en tenir compte.

Parmi les récipiendaires de la seconde série, 10 ont subi l'examen d'une manière satisfaisante; ils ont été admis par arrêté du 7 octobre 1868.

Le même nombre d'élèves a été reçu l'année suivante par arrêté du 5 octobre 1869.

Les jeunes gens qui sont entrés à l'école à la suite des épreuves dont il vient d'être question sont ceux qui composent les trois divisions inférieures dans le tableau des élèves que j'ai donné précédemment, abstraction faite du sieur Edouard Lespigneux, de Hannut, pour l'année scolaire 1867-1868, et du sieur Emile Lambert, de Bierwart, pour l'année 1868-1869, qui étaient vétérans.

L'art. 17 du règlement organique exige que les jeunes gens qui se présentent pour entrer à l'école de Vilvorde aient dix-sept ans au moment de leur inscription; mais on fait quelquefois exception à cette règle lorsque des récipiendaires moins âgés possèdent, en même temps que les connaissances voulues, une force physique suffisante pour exécuter tous les travaux pratiques. Cette faveur a été accordée, en 1867, à 3 élèves, à 4, en 1868, et à 1, en 1869.

*Examens généraux.* — En exécution de l'art. 28 du règlement ministériel du 30 septembre 1860, des examens généraux destinés à faire apprécier si les élèves de la première et de la seconde section possèdent les connaissances nécessaires pour être respectivement admis aux cours supérieurs, ont eu lieu les 26 et 27 août des années 1868 et 1869 et les 29 et 30 août 1870, en présence d'un membre de la commission de surveillance.

Les résultats de ces examens sont combinés, en vertu de l'art. 53 du susdit règlement, avec les cotes des interrogations, des répétitions, des compositions trimestrielles et des travaux pratiques de l'année pour établir le classement et régler le passage des élèves.

Sur les 8 élèves que renfermait la division inférieure, et sur les 7 élèves que comptait la division moyenne à la fin de l'année scolaire 1867-1868, un seul n'a pas satisfait aux conditions requises pour le passage.

A la fin de l'année scolaire 1868-1869, les 11 élèves de la première année

d'étude et les 7 élèves de la seconde ont tous été admis à la division immédiatement supérieure.

Il en a été de même à la fin de l'année scolaire 1869-1870 pour tous les élèves que renfermait la division inférieure et pour 10 des élèves de la division moyenne; un élève appartenant à cette dernière avait été rappelé sous les drapeaux et n'a pu prendre part à l'examen de fin d'année.

Le tableau ci-après résume les résultats des examens généraux et fait connaître le nombre des points que les élèves ont obtenu dans les différents exercices qui ont eu lieu dans le courant de l'année, le *maximum* correspondant à un travail parfait étant dans chaque cas représenté par mille points.

NOMS DES ÉLÈVES.	ANNÉE 1867-1868.			ANNÉE 1868-1869.			ANNÉE 1869-1870.		
	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.
Belot . . . . .	673	827	1,500	608	680	1,288	»	»	»
Deroever . . . . .	693	786	1,479	817	840	1,657	»	»	»
Lambert . . . . .	475	563	1,038	692	670	1,362	721	738	1,459
Medinger . . . . .	720	775	1,495	779	767	1,546	»	»	»
Nicaise . . . . .	551	553	1,104	608	618	1,226	»	»	»
Pollaris . . . . .	554	539	1,093	570	648	1,218	»	»	»
Renson . . . . .	692	577	1,269	709	719	1,428	»	»	»
Vanhobost . . . . .	557	530	1,087	749	735	1,484	»	»	»
Berden . . . . .	766	620	1,386	»	»	»	»	»	»
Bolle . . . . .	657	558	1,215	»	»	»	»	»	»
Du Chesne, Nestor.	745	757	1,502	»	»	»	»	»	»
Dupont . . . . .	690	677	1,367	»	»	»	»	»	»
Kuypers . . . . .	738	752	1,490	»	»	»	»	»	»
Legein . . . . .	527	648	1,175	»	»	»	»	»	»
Pauly . . . . .	642	659	1,301	»	»	»	»	»	»
Chatelain . . . . .	»	»	»	690	757	1,447	781	831	1,612
Demol . . . . .	»	»	»	625	595	1,220	692	692	1,384
Dubois d'Enghien.	»	»	»	748	790	1,538	737	»	787
Gozée . . . . .	»	»	»	706	634	1,340	718	725	1,443
Léonard . . . . .	»	»	»	542	580	1,122	672	618	1,290
Protin . . . . .	»	»	»	689	812	1,501	871	866	1,737
Robert . . . . .	»	»	»	654	740	1,394	750	765	1,515
Roekens . . . . .	»	»	»	601	671	1,272	706	699	1,405
Tremblay . . . . .	»	»	»	696	714	1,410	762	805	1,567
Vanden Eynde . . .	»	»	»	630	666	1,296	732	747	1,479
Bertholet . . . . .	»	»	»	»	»	»	739	752	1,491
Carlier . . . . .	»	»	»	»	»	»	665	745	1,410

NOMS DES ÉLÈVES.	ANNÉE 1867-1868.			ANNÉE 1868-1869.			ANNÉE 1869-1870.		
	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.	Points de L'ANNÉE.	EXAMENS généraux.	TOTAL, maximum 2000 points.
Cramy . . . . .	»	»	»	»	»	»	746	832	1,578
Dofenne. . . . .	»	»	»	»	»	»	614	660	1,274
Fontaine . . . . .	»	»	»	»	»	»	599	678	1,277
François. . . . .	»	»	»	»	»	»	632	691	1,323
Laurent . . . . .	»	»	»	»	»	»	806	904	1,710
Melon. . . . .	»	»	»	»	»	»	753	776	1,529
Merveil . . . . .	»	»	»	»	»	»	759	823	1,582
Pierard . . . . .	»	»	»	»	»	»	643	748	1,391

Les renseignements que fournit ce tableau sont très-favorables à tous les élèves.

*Examens de sortie.* Les six élèves qui formaient la division supérieure pendant l'année scolaire 1867-1868 ont quitté l'école à la fin du mois de juillet sans se soumettre aux épreuves nécessaires pour l'obtention du diplôme de capacité.

Les examens de sortie pour ceux qui avaient terminé leurs études pendant les années scolaires 1868-1869 et 1869-1870 ont eu lieu du 30 août au 2 septembre 1869 et du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 1870, c'est-à-dire à une époque postérieure à celle que fixe l'art 38 du règlement ministériel du 30 septembre 1860.

Le jury nommé pour la première session, par l'arrêté du 14 août 1869, était composé de MM. les professeurs Gillekens, Burvenich, Spruyt, Bommer et Sterckx, avec M. le baron de Vineq des deux Orp pour président. Celui qui a été institué pour la seconde session, par l'arrêté du 19 août 1870, comprenait : MM. les professeurs Gillekens, Spruyt et Bommer, M. Demoor, horticulteur à Etterbeek, et il était présidé par M. Doucet, membre de la commission de surveillance du Jardin botanique.

Il y a eu sept récipiendaires en 1869 et six en 1870, qui ont tous satisfait aux conditions requises pour obtenir le diplôme de capacité. Deux d'entre eux ont subi les épreuves théorique et pratique avec grande distinction, cinq, avec distinction, et six, d'une manière satisfaisante.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des points et le grade obtenus par chacun, le *maximum* était de 660 points pour chaque épreuve ou de 1,320 pour l'ensemble de l'examen.

ANNÉE SCOLAIRE.	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS.			GRADE.
		Épreuve THÉORIQUE.	Épreuve PRATIQUE.	TOTAL.	
1868-1869	Adrien Kuypers, de Relhy . . . . .	559	547	1,106	Grande distinction.
	Edouard Legein, de Bruges. . . . .	575	500	1,075	Distinction.
	Henri Berden, de Kerniel. . . . .	570	502	1,072	Id.
	Nestor Duchesne, de Geer . . . . .	538	518	1,056	Id.
	Firmin Dupont, de Herquegies . . . . .	506	481	987	
	Melchior Pauly, de Seron-Forville. . . . .	486	453	939	
	Richard Bolle, de Thourout. . . . .	478	441	919	
1869-1870	Jean-Henri De Roever, de Machelen. . . . .	588	619	1,207	Grande distinction.
	Nicolas Medinger, de Contern (grand-duché). . . . .	525	557	1,082	Distinction.
	Désiré Vanhobost, de Renaix. . . . .	475	534	1,009	Id.
	Jules-Joseph Belot, de Doyon-Flostoy . . . . .	595	439	1,034	
	Émile Nicaise, de Rixensart . . . . .	425	505	930	
	François Renson, de Lamine . . . . .	415	464	879	

Malgré le bon examen que le sieur Belot a subi, cet élève n'a pas eu de grade parce qu'il n'a pas obtenu les  $\frac{5}{8}$  des points sur chacune des branches de l'épreuve pratique.

Depuis l'année 1852 jusqu'en 1870 inclusivement, 133 jeunes gens, sur lesquels 127 sont encore en vie, ont fait à l'école de Vilvorde un cours complet d'études; ils en sont tous sortis avec un diplôme de capacité, à l'exception des six élèves qui composaient la division supérieure en 1867-1868 et qui n'ont pas jugé à propos de subir l'examen final. Ces derniers se sont présentés par la suite à l'examen institué pour les jardiniers qui ont suivi les conférences publiques sur la taille des arbres fruitiers et ils l'ont subi avec succès.

Les élèves, au nombre de 19, qui sont sortis de l'école de Vilvorde, pendant les trois dernières années, ont obtenu presque tous des positions. Les sieurs Pirlot, Gustin et Lestarquis sont respectivement jardiniers chez MM. Jamar à Horrues, chez M<sup>me</sup> Verheyen à Laeken et chez M. Brohart à Mons; les sieurs Cornet et Alphonse Duchesne sont placés en France; le sieur Léon Gillet est jardinier chez M. de Villermont à Beauraing; le sieur Kuypers est entré comme chef de culture chez M. Galesloot à Amsterdam; le sieur Legein est employé par son père, pépiniériste à Bruges; les sieurs Berden, Pauly, Bolle et Renson sont respectivement jardiniers chez M. Wittouck à Leeuw-Saint-Pierre, chez M<sup>me</sup> Ricard à Marcinelle, chez M. Mathieu à Wynendael et chez M. de Baillonville à Baillonville; le sieur Deroever a été nommé jardinier-démonstrateur à l'école de Vilvorde; enfin le sieur Vanhobost va établir des pépinières pour son compte.

Il n'y a donc d'inoccupés que les sieurs Nicaise, qui a quitté récemment la place de jardinier qu'il occupait à Uccle, Dupont et Belot, qui sont malades, et le

sieur Medinger, originaire du grand-duché de Luxembourg, qui aspire à devenir architecte de jardins.

#### V. LOCAUX, JARDINS ET MATÉRIEL.

Les locaux de l'école de Vilvorde, les jardins, les serres et les pépinières qui en dépendent sont tenus d'une manière irréprochable.

On n'a fait, depuis trois ans, qu'une seule modification dans les bâtiments. L'infirmierie, qui se trouvait dans le voisinage immédiat du dortoir, a été transférée dans une mansarde, sur l'avis du médecin, et l'on a installé quatre lits dans la pièce qu'elle occupait autrefois, ce qui a permis d'augmenter d'autant le nombre des élèves que l'établissement peut recevoir.

Par contre, d'importantes améliorations ont été réalisées dans les jardins fruitiers et d'agrément.

Dans le premier, on a établi environ 600 mètres carrés de contre-espaliers en fil de fer, pour la culture du poirier en cordon oblique; on a remplacé les poiriers qui étaient à l'exposition du midi par des pêchers destinés à recevoir des formes variées; enfin, on a substitué des poiriers aux abricotiers et aux cerisiers qui étaient cultivés en contre-espaliers.

Dans le second, d'heureuses modifications ont été apportées à la configuration des pelouses et aux massifs composés d'arbres et d'arbustes d'ornement; en outre, on y a formé vingt nouveaux massifs destinés aux plantes annuelles, vivaces et ornementales, et l'on y a créé une collection de graminées fourragères.

Une serre de 25<sup>m</sup>,50 de longueur sur 4<sup>m</sup>,50 de largeur, a été construite spécialement pour la culture des fleurs.

Au mois d'avril de cette année, M<sup>me</sup> veuve Xavier De Bavay a consenti, en outre, à faire bâtir à proximité de l'école, une maison pour le directeur. Cette habitation, dont la commission de surveillance avait à plusieurs reprises démontré l'utilité, est maintenant sous toit et elle pourra probablement être occupée vers le mois de mai de l'année prochaine. Elle offre une superficie d'environ 86 mètres carrés. Le Gouvernement a consenti à supporter la moitié des frais de construction, à la condition qu'ils ne dépassent point la somme de 16,000 francs, et à payer sur le pied de 5 p. % du prix d'achat le loyer d'un jardin de 10 ares qui doit y être annexé.

Cet arrangement n'a d'ailleurs été fait qu'après avoir obtenu de M<sup>me</sup> De Bavay l'engagement qu'elle renouvellerait le contrat du 24 juillet 1860 relatif à l'organisation de l'école, qui expire à la même date de l'année 1873.

J'ajouterai que cette dame a commencé à créer, sur les terrains qui se trouvent derrière l'école, les pépinières qui, en vertu du contrat qu'elle a passé le 25 février 1865 avec M<sup>me</sup> veuve Laurent De Bavay, doivent remplacer, à partir de 1873, les pépinières royales dans lesquelles ont lieu aujourd'hui les travaux pratiques des élèves. Pendant l'hiver de 1869 à 1870, un demi-hectare a été planté d'arbres fruitiers, forestiers et d'ornement; dans le courant de cette année, on en a défoncé et préparé pour la plantation une nouvelle surface d'un hectare.

La collection de fruits plastiques renferme actuellement 459 pièces, savoir :

10 abricots, 17 cerises, 1 coing, 33 pêches, 510 poires, 68 pommes et 20 prunes. On y a consacré une somme de fr. 114-79 en 1868 et de fr. 169-79 en 1869. On se proposait d'y appliquer cette année une somme de 400 francs, mais l'investissement de Paris n'a pas permis de l'employer.

La collection de graines que la commission de surveillance avait demandée, est en voie de formation. Elle comprend déjà 60 espèces ou variétés de légumes et 20 de graminées. Un meuble spécial a été acheté pour recevoir cette collection et une partie de celle qui précède.

La même commission avait émis l'avis qu'il serait intéressant et utile de former à l'école de Vilvorde une collection de poiriers, qui permettrait d'étudier, de comparer et de déterminer toutes les variétés connues. Le Département de l'Intérieur a donné son approbation à cette mesure.

L'établissement du cours de dessin a déterminé l'acquisition de diverses séries d'estampes, de quarante-cinq modèles en plâtre de feuilles, fleurs et fruits, et de la publication de M. Victor Petit sur les plans de jardins.

## VI. RENSEIGNEMENTS DIVERS.

*Cours public de taille des arbres fruitiers.* En exécution de l'art. 9 de la loi du 18 juillet 1860 et de l'art. 6 de l'arrêté organique de l'école de Vilvorde, on donne chaque année, dans cet établissement, des conférences publiques et gratuites sur la culture et la taille des arbres fruitiers.

Le cours complet est divisé en deux périodes : celle d'hiver comprend sept conférences, qui ont lieu du mois de janvier au mois d'avril; celle d'été comporte seulement trois conférences, qui se donnent en mai, juin et juillet.

Il y a eu, chaque année, un cours pour les jardiniers de profession; on a fait en outre, en 1868 et en 1869, pour les amateurs, un cours spécial qui ne s'est pas renouvelé cette année.

Il a été donné en langue française, les jeudis, à 2 heures ou à 4 1/2 heures de relevée.

Les jardiniers sont divisés en deux catégories, qui reçoivent respectivement en français et en flamand l'instruction spéciale dont il s'agit.

Pour eux, les conférences sont faites les dimanches; elles ont lieu à 11 heures, ou à midi, en langue flamande, et, à 2 heures de relevée, en langue française.

Le titulaire du cours français est M. Gillekens, directeur de l'école; le cours flamand est confié à M. Joris, attaché à l'établissement en qualité de surveillant maître d'études. Toutefois, le directeur a eu, cette année, l'excellente idée de faire donner quelques-unes des conférences publiques par certains élèves de l'école. Le sieur Deroever a fait les conférences flamandes des 23 et 30 janvier et du 6 février 1870; les sieurs Vanbobost et Medinger ont fait les conférences françaises aux mêmes époques, et tous les trois se sont parfaitement acquittés de leur tâche.

La fréquentation des conférences de Vilvorde a dû nécessairement se ressentir, d'une part, de ce que le Département de Travaux Publics n'accorde plus aucune réduction spéciale pour le transport des personnes qui les suivent; d'autre

part, de ce que des conférences semblables ont été organisées dans presque toutes les provinces ; néanmoins, les auditeurs sont encore assez nombreux.

J'ai indiqué dans le tableau ci-après le nombre des personnes qui les ont suivies pendant les trois dernières années, ainsi que leur subdivision par cours et par province.

PROVINCES.	NOMBRE D'AUDITEURS.										
	ANNÉE 1868.				ANNÉE 1869.				ANNÉE 1870.		
	Cours français.	Cours flamand.	Cours d'amateurs.	TOTAL.	Cours français.	Cours flamand.	Cours d'amateurs.	TOTAL.	Cours français.	Cours flamand.	TOTAL.
Anvers. . . . .	1	5	»	6	»	4	»	4	»	2	2
Brabant . . . . .	20	67	12	99	29	91	17	137	42	47	89
Flandre orientale . . .	»	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»
Hainaut . . . . .	2	»	»	2	1	»	»	1	4	2	6
Liège . . . . .	3	»	»	3	11	1	»	12	3	»	3
Limbourg . . . . .	»	»	»	»	1	4	»	5	»	»	»
Namur. . . . .	1	»	»	1	1	1	»	2	1	»	1
ÉTRANGERS.											
Hollandais . . . . .	»	1	»	1	1	1	»	2	»	»	»
TOTAUX. . . . .	27	76	12	115	44	102	17	163	50	51	101

*Conférences de culture maraîchère.* — Un arrêté ministériel du 13 mai 1870 a institué à l'école de Vilvorde des conférences publiques sur la culture maraîchère. Ces conférences, au nombre de huit, ont été faites par M. le professeur Spruyt, les dimanches 5 et 19 juin, 3, 17 et 31 juillet, 14 et 28 août et le 4 septembre à cinq heures de relevée. Elles ont eu pour objet la création d'un jardin maraîcher, les engrais et amendements, la culture de quelques plantes potagères vivaces, telles que l'asperge et l'artichaut ; la culture des légumes secs, tels que pois, haricots nains, haricots à rames et fèves de marais ; la culture des légumes à racines charnues : carottes, scorsonère noir, salsifis blanc, radis et panais ; les caractères des différentes races de choux ; la culture des choux-fleurs et des choux brocolis ; le choix, la récolte et la conservation des graines.

Elles ont été suivies par 55 auditeurs, dont 50 appartenant à la province de Brabant, 3 au Hainaut, 1 au Luxembourg et 1 à la province de Namur.

*Examens des jardiniers.* — L'arrêté ministériel du 13 mars 1865 a institué pour examiner les personnes qui désirent faire constater leurs connaissances, après avoir suivi les cours publics qui se donnent sur la taille et la culture des arbres fruitiers en divers points du pays, deux jurys qui siègent respectivement à Vilvorde et à Gendbrugge.

A Vilvorde, les examens dont il s'agit ont eu lieu du 1<sup>er</sup> au 7 septembre 1868, du 30 août au 7 septembre 1869 et du 5 au 10 septembre 1870.

Le jury a été présidé en 1868 et en 1869 par M. le baron de Vineq des deux Orp, membre de la commission de surveillance de l'école; en 1870 par M. Doucet, membre de la commission de surveillance du Jardin botanique de l'État.

MM. Gillekens, directeur de l'école, et Demoor, horticulteur à Etterbeek, en ont fait chaque fois partie.

Les autres membres étaient : pour la session de 1868, MM. Burvenich, professeur à l'école de Gendbrugge; Hellebrandt, directeur de l'école moyenne de Hal; Buisseret, professeur à l'école moyenne de Thuin, et Millet, horticulteur à Tirlemont; pour la session de 1869, MM. Burvenich, Hennis, horticulteur à Tongres, et Deveen, horticulteur à Hoeylaert; pour la session de 1870, MM. Millet, Hennis, Spruyt, professeur à l'école de Vilvorde, et Pirotte, horticulteur à Couthuin.

Le tableau suivant indique le nombre des personnes qui se sont fait inscrire pour subir l'examen, celui des récipiendaires qui se sont présentés devant le jury et celui des diplômes que celui-ci a délivrés.

ANNÉES.	NOMBRE		
	d'inscriptions.	de récipiendaires.	de diplômés.
1868	86	85	58
1869	84	82	29
1870	72	66	52
TOTAUX.	242	253	99

Sur les quatre-vingt-dix-neuf diplômes, il y en a eu huit de première classe, qui ont été délivrés aux récipiendaires qui avaient obtenu, dans chacune des branches des épreuves théorique et pratique, les deux tiers au moins des points attribués à un travail parfait, et quatre-vingt-onze diplômes de seconde classe.

Les diplômés de première classe sont les sieurs : Adolphe De Munter, jardinier à Bornhem; Constant Gils, jardinier à Bierges; Adolphe Marcq, jardinier à Lodelinsart; Auguste Nile, de Ransart; Louis Meert, de Lebbeke; Louis Espagne, jardinier à Wechmael; Jean-François Vangutsgoven, jardinier à Cortessem; Joseph Vanden Eynde, jardinier à Muysen-lez-Malines.

Les trois premiers avaient respectivement suivi les conférences faites par M. Demoor à Bornhem, à Wavre et à Lodelinsart; les deux suivants, celles données par M. Gillekens à Courcelles et à Vilvorde; les nos 6 et 7, celles de M. Hennis à Tongres, et le dernier, celles de M. Devis à Malines.

Les diplômés de seconde classe sont les sieurs : Poulain, instituteur à Warquegnies; J. Lecmans, cultivateur à Grimberghen; Henri Wauters, jardinier à Perck;

Floribert Hazendonek, de Braine-le-Comte ; Joseph Stock, d'Elewyt ; Pierre Gustin, de Laeken ; Servais, jardinier à Cureghem ; François Jacobs, de Laeken, et Jean Pollet d'Ever, qui avaient suivi les conférences données à l'école de Vilvorde.

Charles Herpignies, de Gilly ; Désiré Raehard, de Trazegnies ; Pierre Declereq, de Pouy-lez-Piéton ; Léon Dandios, de Roux ; Auguste Lamotte, de Nivelles ; Victor Pirlot, de Horrues ; Boëtz, de Soignies ; Joseph Renard, d'Écaussines ; Jean-Baptiste Marnandise, de Jumet ; Nicolas Berrière, de Ransart ; Abeels, d'Arquennes ; Voglair, de Genappe, qui avaient suivi les conférences données à Courcelles, à Nivelles ou à Braine-le-Comte par M. Gillekens.

Mignolet, jardinier à Gozinnie ; Emile Holotte, de Wavre ; Joseph Praile, de Lérinne ; François Simonet, de Noville-sur-Mehaigne, et Paul Rousseau, de Mousty, qui avaient suivi les conférences données à Gembloux par M. Bauwin, jardinier démonstrateur de l'institut agricole.

Hyacinthe Moreau, de Couvin ; Constant Colinet, de Joneret, et Alexandre Colin, de Gerpennes, qui avaient suivi les conférences données par M. Bouillot à Couvin et à Gerpennes.

Angelus Hendriks, de Temploux ; Joseph Delhousière, de Biesme-sous-Thuin ; Adolphe Choquet, de Waudrez ; Alexandre Tichon, instituteur à Mariembourg ; Victor Pieret, de Villers-sur-Lesse ; Joseph Wynand, de Rochefort ; Melchior Servais, de Florée, et Eugène Bosseaux, de Thuillies, qui avaient suivi les conférences données à Namur, à Thuin et à Binche, par M. Buisseret.

Victor Bodson, d'Awoux (Liège) ; Hubert Theis, de Liège ; Joseph Depierreux, de Mouffrin (Namur) ; Jules Dubois, de Ciney, et Victor Defrène, de Linciaux (Ciney), qui avaient suivi les conférences données à Liège et à Dinant par M. Delsa.

Marcelin Ducrenikx, jardinier à Tamise ; Janssens, cultivateur à Puers ; Vandendaele, rentier à Puers ; Jules Delhaut, de Saint-Josse-ten-Noode ; Deckindere, de Baesrode ; Van Riet, de Merchtem ; Joseph Feytens, de Bornhem ; Théodore Van Assche et Pierre Willaert, de Saint-Amand, et Henri Marcq, de Gentinnes, qui avaient suivi les conférences données par M. Demoor à Bornhem et à Lodelinsart.

François Buekens, de Leest ; Emile Berdael, de Malines ; Louis Casteels, cultivateur à Wever, et Paul Dewit, jardinier à Battel, qui avaient suivi les conférences données à Malines par M. Devis.

Jean-Joseph Cordemans, de Leeftael, Theunis, instituteur à Vossem, et Elie Rousseau, de Boustal, qui avaient suivi les conférences données à Hoeylaert par M. Deveen.

Victor Dhaselaer, cultivateur à Nederhasselt ; Verdonek, jardinier, et Degraeve, instituteur à Ninove ; Joseph Coppens, de Welle ; Damien Debrauwer, d'Erpe ; Pierre Suys, instituteur à Schepdael ; François Dhooge, de Hofstade, et Walckiers, de Schepdael, qui avaient suivi les conférences données à Ninove et à Denderleeuw par M. Van Santen.

Pierre Vande Weyer, jardinier à Tongres ; Godefroid Gemers, de Pironge ; Henri Espagne, de Bomershoven ; Jean Wynen, de Weltem (Pays-Bas) ; Pierre

Raemakers et Emile Roberti, de Maestricht, qui avaient suivi les conférences données à Tongres par M. Hennis.

Eugène Vanhamme, de Schaerbeek ; Antoine Maximilien, cultivateur à Pietrebais ; Pierre Thys, de Dongelberg ; Pierre Zels, instituteur à Thielt et Alexandre Wakene, de Tirlemont, qui avaient suivi les conférences données dans cette ville par M. Hipp. Millet.

Jules Blondeau et François Buidin, de Saintes, et Benoît Hendrickx, de Wisbecq, qui avaient suivi les conférences données à Bierghes par M. Hellebrandt.

Edouard Vervoort de Campenhout, et J. Roger, de Heverlé, qui avaient suivi les conférences données à Louvain par M. Mallinus.

Jean Labeau, de Saint-Gilles, et Joseph Maricq, d'Ixelles, qui avaient suivi les conférences données dans cette dernière localité par M. Willems.

Désiré Laurent, de Gouy-lez-Piéton, et Firmin Jadin, de Nivelles, qui avaient suivi les conférences données dans cette ville par M. Fauvel.

Enfin, les sieurs Antoine Wegria, de Fumal ; Clément Libert, de Strée ; Marousé-Wins, rentier à Saint-Ghislain, et Raimond Maurage, de Châtelet, qui avaient respectivement suivi les conférences données à Huy par M. Pirotte, à Beaumont par M. Dubuit, à Mons par M. Gustin et à Châtelet par M. Debouvy.

Bruxelles, le 29 décembre 1870.

*L'Inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux,*

J. LECLERC.

---

## ANNEXE N° 10.

*Rapport de la commission de surveillance de l'école d'horticulture de l'Etat,  
à Vilvorde.*

MONSIEUR LE MINISTRE,

La commission de l'école d'horticulture de l'Etat, à Vilvorde, instituée par arrêté royal du 29 septembre 1860, en conformité de la loi du 18 juillet de la même année, a l'honneur de vous adresser son rapport annuel sur la situation de cet établissement pendant l'exercice 1870.

La commission s'est réunie dans les locaux de l'école le 6 avril, le 18 juin et le 2 décembre de cette année. Elle a pu constater la marche prospère de l'établissement.

L'ordre et la bonne harmonie n'ont pas été troublés un instant, et l'entente la plus parfaite n'a cessé d'exister entre les professeurs et les élèves.

Les cours ont été donnés régulièrement ainsi que le prescrit le règlement, et les progrès des élèves ont été rapides dans la plupart des branches d'enseignement.

Nous pouvons citer en toute première ligne, le cours de dessin donné par le professeur M. Portaels. Les plans de jardins, les fleurs et les fruits dessinés par les élèves, sont dignes de remarque. La Société royale d'horticulture de Tournai a décerné cette année, lors de son exposition d'horticulture et de pomologie, une médaille spéciale pour l'ensemble de ces planches. Cette récompense a été un grand sujet d'encouragement pour ces jeunes gens.

La culture des arbres fruitiers a donné d'excellents résultats par les formes nouvelles et avantageuses que M. Gillekens, directeur de l'école, a obtenues par le système de la taille longue.

Les nouvelles pépinières sont en pleine voie de formation.

Nous ne pouvons, Monsieur le Ministre, passer sous silence une innovation qui nous a paru heureuse, ce sont les conférences publiques que les élèves de troisième année donnent à l'école; ces conférences, tout en stimulant l'amour-propre des élèves, les habituent à parler en public et leur font espérer de devenir plus tard de bons conférenciers.

La culture maraîchère ne dément pas la réputation qu'elle a acquise depuis longtemps, sous l'habile direction du professeur M. Spruyt. La culture des ananas et la culture forcée ne laissent rien à désirer.

Le jardin potager est fort bien tenu et les meilleurs produits y sont représentés.

Le plan du jardin devant l'établissement a subi une transformation complète;

la nouvelle disposition de la pelouse et les corbeilles de plantes fleuries ont été faites avec infiniment de goût; ce travail a été exécuté par les élèves.

En somme. Monsieur le Ministre, les heureux résultats obtenus aux examens de sortie justifient ce que nous avons l'honneur de relater dans notre rapport.

La commission a vu avec satisfaction que le Gouvernement avait fait droit à ses demandes réitérées en faisant construire une maison pour le directeur, à proximité de l'école, et une grande serre pour la culture des plantes d'ornement. Ces deux constructions sont sur le point d'être terminées.

La réputation bien établie de l'école d'horticulture de l'État, à Vilvorde, amène chaque année un grand nombre de récipiendaires; deux élèves ont été admis en plus cette année, ce qui porte le chiffre des pensionnaires à 27.

Le nombre de personnes qui assistent aux conférences publiques est très-considérable.

La commission s'est occupée avec soin, à chaque inspection de l'examen, du nombre de points obtenus par les élèves, tant pour l'instruction que pour la conduite, et elle a pu se convaincre qu'il y avait là encore un grand progrès à constater.

Les locaux sont tenus avec soin et la plus grande propreté y règne.

L'état sanitaire ne laisse rien à désirer, aucune maladie grave n'a été constatée pendant le courant de l'année.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principaux points que nous avons cru devoir vous soumettre, et, pour notre part, nous sommes heureux de proclamer la marche ascendante d'un des établissements les plus utiles du pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments de haute considération.

Bruxelles, le 28 décembre 1870.

*Le Secrétaire,*

F. MULLER.

*Le Président,*

CHRISTYN, COMTE DE RIBAUCCOURT.



## ANNEXE N° 11.

## ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VILVORDE.

*Relevé des dépenses pendant les années 1867 à 1869.*

NATURE DES DÉPENSES.	1867.	1868.	1869.
Personnel. . . . .	7,850 »	9,804 15	9,750 »
Entretien et nourriture des élèves . . . . .	11,625 »	11,500 »	12,750 »
Gratification des élèves . . . . .	495 19	477 78	525 27
Musée pomologique. . . . .	216 84	114 79	169 79
Intérêts et amortissement des constructions . . . . .	2,895 53	2,790 »	2,686 67
Location de 5 hectares 53 ares . . . . .	1,185 64	1,185 64	1,185 64
Collections, cours de dessin, etc. . . . .	»	1,109 56	901 80
Dépenses diverses . . . . .	271 21	275 52	125 87
TOTAL . . . . .	24,555 21	26,955 04	27,891 04
A déduire le produit de la pension des élèves et l'encaisse de l'année . . . . .	4,785 21	5,948 89	4,641 04
Montant de la dépense nette . . . . .	19,750 »	25,004 15	23,450 »

## ANNEXE N° 12.

## ÉCOLE PRATIQUE D'HORTICULTURE DE GENDBRUGGE.

*Rapport de M. Leclerc, inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux, sur la situation de l'école pratique d'horticulture de Gendbrugge pendant les années 1867 à 1870.*

## I. ORGANISATION.

Depuis 1867, la fréquentation de l'école pratique d'horticulture de Gendbrugge a diminué d'une manière assez notable pour que le Département de l'Intérieur ait cru nécessaire de rechercher les causes qui pouvaient produire cette situation.

Dans l'enquête que j'ai été chargé de faire à ce sujet, au mois d'août 1869, le directeur ou les professeurs de l'établissement ont principalement signalé comme étant de nature à exercer une fâcheuse influence sur le recrutement :

1° L'époque de la reprise des cours, qui devrait coïncider avec la rentrée dans toutes les autres écoles, au lieu d'être maintenue à la date du 1<sup>er</sup> février, que fixe le règlement ministériel du 26 octobre 1860 ;

2° L'insuffisance des bourses par rapport au prix relativement élevé de la pension ;

3° L'obligation imposée aux élèves de se faire internes, laquelle éloigne beaucoup d'étrangers et même des jeunes gens de Gand ou des environs ;

4° Le défaut de publicité.

Après mûre réflexion, l'administration supérieure s'est décidée à tenir compte des observations qui ont été présentées sur les deux derniers points.

D'une part, une nouvelle convention a été conclue le 30 janvier 1870, entre M. le Ministre de l'Intérieur et M. Van Houtte, aux termes de laquelle l'établissement de Gendbrugge devra recevoir à l'avenir des jeunes gens qui, après avoir satisfait aux conditions d'admission établies par l'art. 18 du règlement du 26 octobre 1860, seront autorisés à fréquenter l'école en qualité d'externes ; ils payeront de ce chef une rétribution annuelle de 100 francs chacun, dont le montant sera porté au budget de l'école. Cette convention a été approuvée par arrêté royal du 26 mars suivant.

D'autre part, M. Van Houtte a été invité à consacrer à des annonces une partie

des frais de bureau qui lui sont alloués annuellement, et il s'est conformé, sous ce rapport, à la demande de l'administration en faisant insérer des avis relatifs à l'école dans les prix courants qu'il distribue chaque année au nombre de quinze mille exemplaires, dans un journal anglais très répandu parmi les horticulteurs, le *Gardener's chronicle*, et dans le *Gentsche en Oostvlaendersche Wegwyzer*.

Sans contester que ces mesures peuvent avoir une certaine influence sur la fréquentation de l'école de Gendbrugge, je persiste à penser, comme je l'ai dit dans mon rapport du 23 octobre 1869, n° 4,976, qu'elles seront insuffisantes pour augmenter autant qu'il le faudrait la population de l'établissement. Celui-ci me paraît présenter un vice d'organisation très-sérieux, en ce sens que l'on y donne dans l'enseignement, une importance trop grande à la culture des fleurs et des plantes de serre au détriment de la culture maraîchère et de l'arboriculture fruitière, et que, par suite de cette circonstance, il ne répond pas à des besoins suffisamment étendus. Au lieu d'y former des jardiniers capables de satisfaire par leurs aptitudes générales aux exigences d'une nombreuse catégorie de propriétaires, on y fait des spécialités pour lesquelles les débouchés sont rares et qui ne trouvent plus à se placer convenablement au bout d'un certain temps.

Bien que les vastes et riches cultures de M. Van Houtte présentent à tous égards les éléments d'instruction désirables, les élèves emploient à travailler dans les serres la majeure partie du temps qu'ils consacrent à la pratique, tandis qu'ils ne s'occupent de la culture maraîchère que durant six semaines, et de l'arboriculture fruitière que pendant trois mois chaque année. Quand ils sortent de l'école, ils possèdent en ces matières des connaissances théoriques assez complètes, mais ils n'ont pas une expérience suffisante pour constituer de bons jardiniers à l'usage des propriétaires qui n'ont que peu ou point de serres, c'est-à-dire de la catégorie la plus nombreuse, en sorte qu'ils trouvent difficilement à se placer.

Je suis donc porté à croire qu'il serait fort utile de faire dans l'enseignement pratique une plus large part à la culture maraîchère et à l'arboriculture fruitière, tout en laissant aux travaux dans les serres une certaine prépondérance destinée à marquer la différence entre les écoles de Gendbrugge et de Vilvorde.

Aux termes de l'art 20 du règlement du 26 octobre 1860, les examens d'admission devaient avoir lieu chaque année immédiatement après les examens de sortie, dans la première quinzaine du mois de décembre. Il en résultait, pour les récipiendaires qui étaient en état de satisfaire à cette épreuve, un déplacement parfois onéreux, qu'on pouvait leur éviter en la leur faisant subir à l'époque de la rentrée. C'est pourquoi un arrêté ministériel du 3 mai 1869 a décidé que les examens d'admission auraient lieu dorénavant dans les huit premiers jours du mois de février.

Le président de la commission de surveillance, M. Victor Vanden Hecke, de Lembeke, qui avait été maintenu en dernier lieu dans cette fonction, par arrêté royal du 8 février 1869, est décédé le 26 janvier 1870.

Cette perte regrettable prive l'école de Gendbrugge de l'appui d'un homme sincèrement dévoué aux progrès de l'horticulture.

## II. ENSEIGNEMENT.

Les matières qui composent l'enseignement à l'école de Gendbrugge et leur subdivision entre les trois années d'étude sont respectivement conformes aux prescriptions de l'art. 2 de l'arrêté organique et des art. 23 et 24 du règlement ministériel du 26 octobre 1860, sauf que, en raison de l'importance que la géographie présente pour les élèves de cet établissement, on continue à l'enseigner jusqu'en troisième année, sur le pied d'une leçon par semaine.

Le cours d'horticulture continue à comprendre les notions de physique et de chimie qui s'y rapportent, mais on en a élagué tout ce qui pouvait être considéré comme superflu.

Les élèves reçoivent une heure d'instruction religieuse chaque semaine; on leur enseigne aussi les éléments de la langue anglaise.

Les divers départements consacrés à l'instruction pratique embrassent la culture de toutes les plantes utiles et ornementales; on s'y occupe successivement de la culture maraîchère, de l'arboriculture fruitière, de la culture des plantes utilisées dans l'industrie ou destinées à l'ornementation des jardins et des serres; enfin, de la récolte et de la conservation des graines. Les élèves changent de département après trois semaines. Pour se conformer à l'art. 25 du règlement, ils rédigent, sur les travaux pratiques auxquels ils se livrent, des notes détaillées, qui sont régulièrement et convenablement tenues. Ces notes sont, à jour fixe, lues par chaque élève en présence de tous; elles sont corrigées, s'il y a lieu, par M. le professeur Burvenich, qui préside à cet exercice en remplacement du chef de culture, auquel cette tâche est dévolue par le règlement.

La lecture et la rédaction des notes dont il vient d'être question, se fait le lundi au lieu du samedi. J'ajouterai que le directeur a oublié jusqu'ici de se conformer au dernier paragraphe de l'article précité, et qu'il ne vise pas chaque semaine les cahiers dans lesquels elles sont transcrites.

Quelques modifications ont été apportées au tableau de l'emploi du temps, depuis l'époque de mon dernier rapport. J'indique ci-après le nombre d'heures consacrées chaque semaine aux leçons, aux études et aux travaux pratiques.

NATURE DES OCCUPATIONS.	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.			Observations.
	1 <sup>re</sup> SECTION.	2 <sup>e</sup> SECTION.	3 <sup>e</sup> SECTION.	
Leçon de français . . . . .	2	»	»	(a) Pendant l'été; en cas de mauvais temps, l'herborisation est remplacée par d'autres travaux pratiques. (b) Pendant l'été seulement. (c) Ce temps est réduit de deux heures pour les élèves qui suivent les leçons d'anglais. (d) A l'époque des courts jours, ce temps est réduit de six heures par semaine, qui sont consacrées à l'étude
— d'arithmétique. . . . .	1	»	»	
— de géographie. . . . .	1	1	1	
— de botanique. . . . .	2	2	2	
— d'horticulture . . . . .	1	3	2	
— d'arboriculture. . . . .	1	1	1	
— de culture maraîchère . . . . .	1	1	1	
— de comptabilité. . . . .	»	»	1	
Architecture des serres. {				
Été . . . . .	1½	1½	1½	
Hiver . . . . .	2	2	2	
Architecture des jardins. {				
Été . . . . .	1½	1½	1½	
Hiver . . . . .	2	3	3	
Herborisation (a). . . . .	5	5	5	
Confection des herbiers (b) . . . . .	½	½	½	
Instruction religieuse. . . . .	1	1	1	
Rédaction et lecture des notes de culture . . . . .	2	2	2	
Étude. . . . . {				
Été . . . . .	12	13	13	
Hiver . . . . .	11	13	13	
Travaux pratiques . . . . . {				
Été (c) . . . . .	38	38	38	
Hiver (d) . . . . .	41	40	40	

Les herborisations se font d'une manière assez régulière et conduisent quelquefois les élèves à de grandes distances de l'école. En 1868, il y en a eu aux environs de Renaix, de Nieupoort, de Waereghem, et dans la région des polders; cette année, on a exploré les environs de Wetteren et de Blankenberghe.

Les ouvrages classiques employés à l'école de Gendbrugge sont restés les mêmes que précédemment.

Aux termes de l'art. 9 du règlement ministériel du 26 octobre 1860, les professeurs doivent s'assurer, par des interrogations périodiques, que les élèves ont bien compris ce qui a été enseigné dans les leçons précédentes, et tenir, pour chaque élève, d'après le résultat de ces interrogations, des notes d'études qui doivent être transmises, tous les mois, au directeur et que celui-ci est tenu de consigner dans un registre, en vertu de l'art. 4.

En outre, une composition écrite doit être faite, tous les trimestres, sur une ou plusieurs branches de l'enseignement.

Enfin, d'après l'art. 16, le chef de culture doit remettre, tous les quinze jours, au directeur, un rapport appréciant le zèle, l'aptitude et la conduite des élèves, et, d'après l'art. 17, le démonstrateur doit tenir des notes d'étude relatives aux travaux pratiques d'arboriculture et de culture maraîchère.

J'ai lieu de croire que ces différentes prescriptions réglementaires ne sont pas observées.

Le journal des faits qui se passent à l'école ne mentionne que deux compositions en 1867, et une seule pour chacune des trois années suivantes.

D'autre part, je n'ai trouvé dans les archives aucune trace des rapports, ni des notes d'étude dont il vient d'être question, pour les deux dernières années. Il est à remarquer, cependant, que les résultats des interrogations, des compositions et des travaux pratiques ne sont pas seulement utiles pour permettre d'apprécier l'aptitude et le degré d'application des élèves, mais qu'ils sont indispensables en présence de l'art. 53 du règlement, d'après lequel ils doivent être communiqués au jury chargé de procéder aux examens généraux, et entrer par moitié dans le classement qui sert de base pour le passage des élèves d'une section à la suivante.

Il conviendrait donc de rappeler le directeur à l'observation du règlement sous ce rapport.

D'après l'art. 66 de ce règlement, les cours doivent commencer à Gendbrugge le 1<sup>er</sup> février et se poursuivre jusqu'au 15 décembre, sauf une interruption de quinze jours aux fêtes de Pâques. Or, la rentrée a eu lieu seulement le 5 février en 1867, le 4 en 1868, le 15 en 1869, et le 3 en 1870; l'année scolaire a pris fin le 8 ou le 9 décembre.

Quant aux vacances de Pâques, elles ont duré dix-neuf jours en 1867 et vingt-trois jours en 1869.

En outre, il y a eu chaque année, du 14 août au 8, au 9, au 12 ou au 20 septembre, une vacance extraordinaire qui, d'après la mention insérée au journal de l'école, aurait été autorisée par disposition ministérielle.

### III. — PERSONNEL.

Le personnel attaché à l'école de Gendbrugge comprend, aux termes de l'art. 7 de l'arrêté organique, modifié par l'arrêté royal du 25 octobre 1861, un directeur, chargé d'une partie de l'enseignement; trois professeurs, dont l'un remplit les fonctions de maître d'études; un démonstrateur et un chef de culture.

Par suite de difficultés survenues entre le directeur et le professeur Emile Rodigas, qui était en même temps surveillant maître d'études, celui-ci a été déchargé provisoirement de ses fonctions à partir du 24 mai 1870, puis mis en disponibilité par arrêté ministériel du 15 juin suivant.

A la suite de cette mesure, ses attributions ont été divisées.

Le directeur a pris, pour enseigner le français, l'arithmétique, la géographie et les éléments de la langue anglaise, le sieur Louis Desmet, instituteur en chef de l'école communale de Gendbrugge, qui est entré en fonctions au mois de mai 1870.

La charge de surveillant maître d'études a été attribuée d'abord à l'un des employés de l'établissement de M. Vanhoutte, le sieur J.-J. Moser, de Dijon, qui l'a remplie jusqu'au 20 septembre 1870, époque à laquelle il a été remplacé par le sieur Frédéric Forkel, ancien élève diplômé de l'école et fils de l'un des jardi-

niers du château de Laeken. Il est, en outre, chargé d'enseigner les premiers éléments du français aux élèves anglais qui sont peu familiarisés avec cette langue.

La position des sieurs Desmet et Forkel n'a pas été régularisée jusqu'à ce jour, par suite du retard que la direction a mis à proposer leur nomination.

Les titulaires des autres cours sont les mêmes que par le passé. J'indique ci-dessous leurs noms, leurs attributions respectives, ainsi que les traitements dont ils jouissent actuellement et qui leur ont été alloués, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1869, par arrêté ministériel du 30 décembre 1868.

Van Houtte, Louis, directeur, professeur de comptabilité . . . . .	fr. 2,000
Crepin, F., professeur de botanique. . . . .	2,400
Pynaert, Edmond, professeur d'horticulture et d'architecture des serres . . . . .	2,000
Burvenich, F., professeur d'arboriculture fruitière, de culture maraichère et d'architecture des jardins . . . . .	1,600
Van Eeckhoute, Ch., chef de culture, directeur des travaux pratiques.	1,500
Foubert, aumônier . . . . .	500

Une indemnité de 500 francs est accordée annuellement à M. Burvenich pour les conférences publiques qu'il est chargé de faire sur la taille des arbres fruitiers.

Tous les membres du personnel s'acquittent de leurs fonctions à la satisfaction du directeur.

#### IV. — ÉLÈVES.

*Population de l'école.* — L'école d'horticulture de Gendbrugge n'a été fréquentée, jusqu'à ce jour, que par des internes. Les élèves y sont divisés en trois sections, correspondant aux diverses années d'étude, conformément à l'art. 23 du règlement du 26 octobre 1860. M. Van Houtte a institué depuis plusieurs années, sous le nom de section préparatoire, une quatrième division dans laquelle se classent les jeunes gens qui arrivent à Gendbrugge à une époque plus ou moins avancée de l'année scolaire; ils sont admis à suivre pendant quelques mois les cours de la section inférieure, en attendant qu'ils puissent subir l'examen d'entrée et être reçus comme élèves réguliers.

Il y a eu dans ladite école :

En 1867, 14 élèves réguliers au commencement de l'année et 12 à la fin.			
En 1868, 14	—	—	et 12 —
En 1869, 7	—	—	et 4 —
En 1870. 13	—	—	et 9 —

J'indique ci-dessous leurs noms et domiciles, ainsi que leur subdivision par section.

#### Année 1867.

Section inférieure : Albrecht, Charles, de Gand.

Benary, Fritz, d'Erfurt (Prusse).

Rollisson, Thomas, de Tooting (Angleterre).

- Section moyenne :** Bruno, Émile, d'Anvers.  
 Mortelmans, Alphonse, de Velaines.  
 Moser, Jean, de Côteaux (Côte d'Or).  
 Mosisch, Richard, de Treptow (Prusse).  
 Vanderswaelmen, Louis, de Gendbrugge.  
 Veulemans, Eugène, de Tirlemont.  
 Wagner, Charles, de Riga (Russie).  
 Wagner, Frédéric, de Riga (Russie).  
 Wanauvre, Jules, de Nouvelles.
- Section supérieure :** Dekoster, Charles, de Bruxelles.  
 Verdickt, Joseph, de Molenbeek-Saint-Jean.

Les sieurs Charles Albrecht et Richard Mosisch ont quitté à la fin du mois de juillet.

#### **Année 1868.**

- Section inférieure :** Carter, Édouard, de Keighley (Angleterre).  
 Hoffman, Jules, de Berlin.  
 Mertens, Henri, de Schaerbeek.  
 Robson, John, de Hexham (Angleterre).
- Section moyenne :** Benary, Fritz, d'Erfurt (Prusse).  
 Rollisson, Thomas, de Tooting (Angleterre).
- Section supérieure :** Bruno, Émile, d'Anvers.  
 Mortelmans, Alphonse, de Velaines.  
 Maser, Jean, de Côteaux (Côte d'Or).  
 Vanderswaelmen, Louis, de Gendbrugge.  
 Veulemans, Eugène, de Tirlemont.  
 Wagner, Charles, de Riga (Russie).  
 Wagner, Frédéric, de Riga (Russie).  
 Wanauvre, Jules, de Nouvelles.

Le sieur Thomas Rollisson est parti au mois d'août, et le sieur Benary n'est point rentré après les vacances d'été.

#### **Année 1869.**

- Section inférieure :** Cus, Oscar, de Péronnes-lez-Binche.  
 D'haene, Adolphe, de Courtrai.  
 Gröger, Nicolas, de Riga (Russie).
- Section moyenne :** Carter, Édouard, de Keighley (Angleterre).  
 Hoffman, Jules, de Berlin.  
 Mertens, Henri, de Schaerbeek.  
 Robson, John, de Hexhem (Angleterre).

Section supérieure : Pas d'élèves.

Les sieurs Édouard Carter, Jules Hoffman et John Robson ne sont point rentrés à l'établissement après les vacances qui ont eu lieu du 14 août au 8 septembre. Le dernier était dans un état de santé peu satisfaisant.

**Année 1870.**

Section inférieure : Cooper, Robert, de Croydon (Angleterre).  
 Debuyt, Jean, d'Ixelles.  
 Goetgebuer, Auguste, d'Ostende.  
 Lane, Arthur, de Great-Berehamstead (Angleterre).  
 Linden, Lucien, de Bruxelles.  
 Pearson, Alfred, de Chilwell (Angleterre).  
 Schlatter, Conrad, de Schaffhouse (Suisse).  
 Stewart, William, de Dundée (Écosse).  
 Van Wezel, Michel, de Bruxelles.

Section moyenne : Cus, Oscar, de Péronnes-lez-Binche.  
 D'Haëne, Adolphe, de Courtrai.  
 Gröger, Nicolas, de Riga (Russie).

Section supérieure : Mertens, Henri, de Schaerbeck.

Les sieurs Lucien Linden et William Stewart ont quitté l'établissement le 30 avril; le sieur Arthur Lane, qui était très-faible de constitution, est parti le 18 juillet, et le sieur Robert Cooper a été rappelé par ses parents le 5 août.

La section préparatoire a reçu : en 1867 un élève, le sieur Czermarek de Fulnek (Autriche), dont il n'y a pas lieu de tenir compte, attendu qu'il n'a passé que quelques jours à Gendbrugge; en 1869, les élèves Debuyt, Stewart, Goetgebuer, Lane et Linden, qui y sont entrés respectivement le 18 août, le 25 et le 27 septembre, le 6 et le 26 octobre, et en 1870 les sieurs :

Benary, John, D'Erfurt (Prusse), entré le 13 septembre.  
 Binot, Pierre, de Petropolis (Brésil), entré le 17 septembre.  
 Burry, John, de Sompting (Angleterre), entré le 25 septembre.  
 Coninek, Albert, de Noordwyck (Pays-Bas), entré le 1<sup>er</sup> juin.  
 Polaris, Léon, de Mons, entré le 13 septembre.  
 Ware, Georges, de Tottenham (Angleterre), entré le 13 septembre.  
 Ware, Walther, de Tottenham (Angleterre), entré le 13 septembre.

L'un d'eux, le sieur Léon Polaris, entré le 12 septembre, est parti le 13 octobre, en sorte qu'il peut être laissé de côté.

Le tableau suivant résume les renseignements qui précèdent et indique la subdivision des élèves en Belges et en étrangers.

ANNÉES.	NOMBRE D'ÉLÈVES RÉGULIERS.		NOMBRE D'ÉLÈVES RÉGULIERS par section, à la fin de l'année.			SECTION préparatoire.	NOMBRE D'ÉLÈVES RÉGULIERS.		NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES.	
	À l'origine.	À la fin.	Inférieure.	Moyenne.	Supérieure.		Belges.	Étrangers.	Belges.	Étrangers.
1867	14	12	2	8	2	»	8	6	8	6
1868	14	12	4	»	8	»	6	8	6	8
1869	7	4	5	1	»	5	5	4	6	6
1870	13	9	5	5	1	6	7	6	7	12

Pendant cette période de quatre années, quinze élèves étrangers ont été admis régulièrement à l'école, savoir : 7 Anglais, 3 Russes, 5 Allemands, 1 Français et 1 Suisse. Si l'on tient compte de ceux qui sont en ce moment dans la section préparatoire et qui subiront probablement l'examen d'admission au mois de février prochain, on trouve un total de 21 étrangers, dont 10 Anglais, 4 Allemands, 3 Russes, 1 Français, 1 Suisse, 1 Hollandais et 1 Brésilien.

*Application.* Je n'ai point trouvé à l'école les éléments nécessaires pour apprécier l'application et les progrès des élèves. Le directeur n'a pu me fournir ni les notes d'étude résultant des interrogations faites aux leçons par les professeurs, ni les cotes attribuées aux compositions trimestrielles (art. 9 du règlement), ni les rapports de quinzaine du chef de culture sur les travaux pratiques (art. 16), ni les notes à tenir par le démonstrateur, en vertu de l'art. 17.

Si l'on en juge uniquement par les résultats des examens de passage et de sortie, dont je rendrai compte plus loin, la marche des études doit être considérée comme tout à fait satisfaisante.

*Bourses d'étude.* Une partie du subside que le Gouvernement consacre à l'école de Gendbrugge est destinée, par application de l'art. 21 de l'arrêté organique, à venir en aide aux jeunes gens qui ne sont pas en état de payer le prix intégral de leur pension et qui se distinguent aux examens d'admission ou de passage.

En 1867, une somme de 1,950 francs a été répartie de la sorte par arrêté ministériel du 30 octobre, entre sept élèves, dont cinq ont eu chacun 250 francs et les deux autres respectivement 300 et 400 francs. L'un de ceux-ci a obtenu en outre une bourse de 300 francs de la province de la Flandre orientale.

En 1868, un arrêté ministériel du 3 juin a alloué quatre bourses de 250 francs et une bourse de 300 francs. L'un des élèves subsidiés a obtenu en outre une bourse de 200 francs de la province de Brabant, et un autre une bourse de 300 francs de la province de la Flandre orientale.

En 1869, les deux élèves belges de la section inférieure et le sieur Henri Mertens, de Schaerbeek, ont eu chacun une bourse de 350 francs (arrêté du 5 avril); le dernier a reçu de plus un subside provincial de 200 francs.

Enfin, en 1870, un arrêté du 18 mars a conféré cinq bourses de 350 francs chacune.

Un élève diplômé en 1868, le sieur Jules Wanauvre, de Nouvelles (Hainaut),

a obtenu du Département de l'Intérieur, le 28 février 1869, un subside de 300 francs pour aller visiter quelques établissements horticoles de l'Angleterre.

*Discipline.* Les infractions au règlement de discipline intérieure ont été peu nombreuses et peu graves pendant les quatre dernières années, ainsi qu'on peut le reconnaître par le tableau ci-après. J'indique par année le nombre des élèves qui ont été punis.

ANNÉES.	NOMBRE d'élèves.	NOMBRE D'ÉLÈVES PUNIS.						NOMBRE TOTAL D'ÉLÈVES punis.	Observations.
		1 fois.	2 fois.	3 fois.	4 fois.	5 fois.	7 fois.		
1867	14	5	2	2	4	"	"	15	En 1869 les renseignements manquent pour la période du 8 mai au 20 septembre.
1868	14	5	2	"	5	1	1	12	
1869	7	1	1	"	"	"	"	2	
1870	15	5	4	1	1	1	"	10	

On voit par ces renseignements que la conduite des élèves n'a pas laissé beaucoup à désirer. Les punitions ont généralement consisté en un jour de consigne ou dans la privation de deux ou trois heures de sortie. La censure publique n'a été appliquée que quatre fois pendant les quatre années ; en 1867 elle a atteint un élève qui avait gravement manqué d'égards envers le chef de culture et six élèves qui, à l'occasion d'une distinction obtenue par l'un deux à l'exposition horticole de Gand, s'étaient livrés à des libations trop copieuses ; en 1870, trois élèves pour inconduite habituelle durant les récréations.

Les élèves appartenant au culte catholique récitent des prières le matin et le soir, avant et après chaque repas. Ils sont conduits au service divin par l'élève Cus.

Ceux qui appartiennent au culte protestant sont accompagnés aux offices du dimanche par le surveillant maître d'études.

*Régime alimentaire.* Les élèves font par jour quatre repas, auxquels prend part, tout en les présidant, le surveillant maître d'étude.

L'ordinaire est suffisant ; la nourriture est de bonne qualité et préparée avec soin.

*État sanitaire.* Il n'y a rien de particulier à signaler relativement à l'état sanitaire de l'école de Gendbrugge.

## V. — EXAMENS.

*Examens d'admission.* Aux termes de l'art. 20 du règlement du 26 octobre 1860, qui est resté en vigueur jusqu'au mois de mai 1869, les examens d'admission devaient avoir lieu dans la première quinzaine du mois de décembre. Je dois constater, non-seulement que le directeur de l'école n'a point tenu compte de cette prescription, mais encore qu'il procède généralement de manière à transformer ces examens en une formalité superflue et à rendre complètement illusoire la prérogative attribuée au Ministre de l'Intérieur par l'art. 21 du règlement.

On ne pourrait point faire un grief sérieux à M. Van Houtte d'avoir appliqué

anticipativement le système rationnel qui a été introduit par l'arrêté ministériel du 3 mai 1869 et qui consiste à faire les examens d'admission au moment de la reprise des cours, mais ce qui est fort irrégulier, c'est de ne procéder à ces examens que deux mois après la rentrée et quelquefois plus. C'est ainsi qu'ils ont eu lieu seulement le 3 avril en 1867 et le 22 du même mois en 1868. Les examens de 1869 se sont faits le 15 février; ceux de 1870, pour lesquels on aurait dû se conformer au nouvel arrêté précité, ont eu lieu en deux fois, le 16 novembre 1869 et le 4 mars 1870.

En 1867, il y avait quatre inscriptions, mais trois récipiendaires seulement se sont présentés. Ce sont les sieurs Albrecht, Benary et Rollison, qui ont obtenu respectivement 69, 83 et 53 points sur 100 et qui ont conséquemment fait preuve des connaissances requises.

Un quatrième, le sieur Czermack, de Fulnek (Autriche), est arrivé à Gendbrugge le 10 février, mais il avait quitté l'établissement avant l'époque où les examens d'admission ont eu lieu.

En 1868, il y a eu trois aspirants, les sieurs Carter, Mertens et Robson, qui ont obtenu respectivement 54, 81 et 53 points sur 100 et dont l'admission a été prononcée par arrêté ministériel du 3 juin. Le directeur a cru pouvoir admettre en outre à la section inférieure, sans autorisation spéciale et sans lui faire subir d'examen, le sieur Jules Hoffman, de Berlin, qui est arrivé à Gendbrugge le 13 juin 1868.

En 1869, il y avait quatre aspirants, l'un d'eux n'a pu se présenter pour cause de maladie, les trois autres étaient les sieurs Cus, Dhaene et Gröger, qui ont été admis par arrêté ministériel du 2 août.

Parmi les neuf élèves qui sont entrés en 1870, il y en avait cinq, les sieurs Debuyt, Goetgebuer, Lane, Linden et Stewart, qui faisaient partie de la section préparatoire à la fin de 1869. Sans tenir compte de l'arrêté du 3 mai 1869, on leur a fait subir le 16 novembre de la même année l'épreuve d'admission, dans laquelle ils ont respectivement obtenu 42, 79, 46, 74 et 62 points sur 100.

Ils ont été reçus comme élèves réguliers par arrêté du 25 janvier 1870.

Les quatre autres, les sieurs Cooper, Pearson, Schaltter et Van Wezel, n'ont subi leur examen que le 4 mars 1870. Ils ont respectivement obtenu 60, 55, et 67 points sur 100. Je n'ai point trouvé de trace de leur admission par M. le Ministre de l'Intérieur.

Les renseignements qui précèdent dénotent des irrégularités dont il convient d'empêcher le renouvellement.

*Examens généraux.* Des examens généraux, destinés à permettre d'apprécier si les élèves de la première et de la deuxième section ont les connaissances voulues pour être admis respectivement aux cours supérieurs, ont été faits par les professeurs de l'école, en présence de M. Vanden Hecke, de Lembeke, président de la commission de surveillance, du 3 au 6 décembre 1867, du 4 au 5 décembre 1868 et le 9 décembre 1869. En 1870 ils ont eu lieu du 12 au 13 décembre, sous la présidence de M. Hip. Van de Woestyne, membre de la commission de surveillance.

Le tableau suivant donne le relevé des points que les élèves ont obtenus dans ces diverses épreuves pour la partie théorique et pour les travaux pratiques.

ANNÉES.	SECTIONS.	NOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS.				
			THÉORIE. Maximum 600 points.	PRATIQUE. Maximum 600 points.	TOTAL. Maximum 1,200 points.		
1867	Inférieure . . .	Fritz Benary . . . . .	434	340	794		
		Thomas Rollisson . . . . .	376 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	410	786 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Jean Moser . . . . .	431	459 <sup>1</sup> / <sub>6</sub>	870 <sup>1</sup> / <sub>6</sub>		
		Eugène Veulemans . . . . .	435 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	429	864 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Louis Vanderswaclmen . . . . .	446 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	444 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	861		
	Moyenne . . .	Charles Wagner . . . . .	401 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	401 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	805		
		Frédéric Wagner . . . . .	419	378 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	797 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Jules Wanauvre . . . . .	578	534 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	752 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>		
		Alphonse Mortelmans . . . . .	345 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	385 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	730 <sup>5</sup> / <sub>6</sub>		
		Émile Bruno . . . . .	575 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	300 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	675 <sup>5</sup> / <sub>6</sub>		
1868	Inférieure . . .	Jules Hoffman . . . . .	445	384 <sup>1</sup> / <sub>6</sub>	829 <sup>1</sup> / <sub>6</sub>		
		Henri Mertens . . . . .	430	378 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	828 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Édouard Carter . . . . .	586	574 <sup>5</sup> / <sub>6</sub>	760 <sup>5</sup> / <sub>6</sub>		
		John Robson . . . . .	449	327 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	746 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Moyenne . . .	Il ne restait pas d'élèves dans cette section à la fin de l'année 1868.	"	"	"	
	1869	Inférieure . . .	Oscar Cus . . . . .	465	523	990	
			Adolphe Dhane . . . . .	409	517 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	926 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
			Nicolas Gröger . . . . .	425 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	475	900 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	
			Moyenne . . .	Henri Mertens . . . . .	465	485 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>	946 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>
			Auguste Goetgebuer . . . . .	529	462 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	991 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>	
1870	Inférieure . . .	Alfred Pearson . . . . .	491 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	478	969 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>		
		Conrad Schlatter . . . . .	446 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>	491 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>	908 <sup>5</sup> / <sub>8</sub>		
		Michel Van Wezel . . . . .	535 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>	517	672 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>		
		Jean Debuyt . . . . .	285 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	490	445 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
	Moyenne . . .	Oscar Cus . . . . .	486 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	574	1,060 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>		
		Adolphe Dhane . . . . .	488 <sup>3</sup> / <sub>8</sub>	561 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	1,049 <sup>7</sup> / <sub>8</sub>		
		Nicolas Gröger . . . . .	481	478 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>	959 <sup>5</sup> / <sub>4</sub>		

On voit par ce tableau que les examens généraux des quatre dernières années ont donné des résultats satisfaisants pour tous les élèves, excepté pour le sieur Jean Debuyt, c'est le seul qui ait dû doubler.

Je dois faire remarquer toutefois, qu'en réglant le passage, comme on l'a fait à Gendbrugge, exclusivement d'après l'examen de fin d'année, on contrevient au règlement du 26 octobre 1860, qui exige, dans son art. 33, que les notes relatives aux travaux de l'année soient combinées avec les cotes de l'épreuve dont il vient d'être question, pour établir le classement des élèves et régler le passage aux sections supérieures.

Il conviendrait d'appeler sur ce point l'attention du directeur de l'école et de l'engager à recueillir sur les interrogations faites aux leçons, sur les compositions trimestrielles et sur les travaux pratiques auxquels les élèves se livrent pendant l'année, des notes d'étude qui, comme je l'ai dit précédemment, font aujourd'hui défaut.

*Examens de sortie.* — Les examens de sortie ont eu lieu du 6 au 7 décembre 1867, du 4 au 7 décembre 1868 et du 12 au 13 décembre 1870, devant un jury nommé par M. le Ministre de l'Intérieur et composé de MM. Van Houtte, directeur de l'école ; Burvenich, Crepin et Pynaert, professeurs ; Van Hulle, jardinier en chef du Jardin botanique de Gand ; Siraux, conservateur du parc du duc d'Arenberg, à Enghien ; plus M. le professeur Rodigas, pour les deux premières sessions. Ce jury a été présidé en 1867 et en 1868 par M. Van den Hecke de Lembeke, et cette année par M. Hip. Van de Woestync.

Il n'y a pas eu d'examens de sortie en 1869, attendu que la section supérieure ne renfermait aucun élève.

Le nombre des récipiendaires a été de deux, en 1867, et de huit, en 1868 ; il n'y en a eu qu'un en 1870. Ils ont tous satisfait aux conditions requises pour obtenir un diplôme de capacité.

Voici les résultats des épreuves théorique et pratique qu'ils ont subies, le maximum des points, pour chacune d'elles, étant représenté par 600.

ANNÉES.	NOMS ET PRÉNOMS DES ÉLÈVES.	NOMBRE DE POINTS.			GRADE.
		THÉORIE.	PRATIQUE.	TOTAL.	
1867	Charles-Louis De Koster, de Bruxelles . . . . .	427	482½	909½	Distinction.
	Joseph-Romuald Verdickt, de Molenbeek-Saint-Jean.	581½	554	715½	
1868	Jean Moser, de Citaux . . . . .	550½	519	1,069½	Grande distinction.
	Frédéric Wagner, de Riga . . . . .	502½	508½	1,010½	
	Eugène Veulemans, de Tirlemont . . . . .	485	495⅝	978⅝	Distinction.
	Jules Wanauvre, de Nouvelles . . . . .	418	480⅝	898⅝	
	Charles Wagner, de Riga . . . . .	462	427½	889½	—
	Louis Vanderswaemen, de Gendbrugge. . . . .	456	440½	896½	
	Alphonse Mortelmans, de Velaines. . . . .	425½	460⅝	885⅝	
Émile Bruno, d'Anvers . . . . .	451	567⅞	818⅞		
1869	Il n'y a pas eu d'examens de sortie . . . . .	"	"	"	
1870	Henri Mertens, de Schaerbeek . . . . .	446½	475	921½	

Ces examens doivent être considérés comme très-satisfaisants.

Dans les 11 élèves sortis de l'école de Gendbrugge, depuis 1867, il y a 8 Belges, 2 Russes et 1 Français.

Les sieurs De Koster et Verdict, qui sont fils d'horticulteurs, utilisent leurs connaissances chez leurs parents ; le sieur Moser est attaché à l'établissement de M. Van Houtte, à Gendbrugge ; les sieurs Charles et Frédéric Wagner se trouvent dans le grand établissement, fondé à Riga, par l'horticulteur du même nom ; le sieur Veulemans est établi à Tirlemont ; le sieur Wanauvre est jardinier chez M. de Robersart, à Nouvelles ; le sieur Vanderswaelmen est incorporé dans l'armée comme milicien ; le sieur Mortelmans a trouvé une position en Angleterre, et le sieur Bruno est entré chez M. Baltet, architecte de jardins, à Paris.

#### VI. EXPLOITATION, LOCAUX ET MATÉRIEL.

L'exploitation horticole qui est mise à la disposition des élèves de l'école de Gendbrugge, pour l'enseignement pratique, comprend actuellement environ 25 hectares, dont 17 hectares d'un seul bloc, et deux pièces, l'une de 5 et l'autre de 3 hectares, situées à 2 kilomètres de l'établissement.

Elle est tenue, comme par le passé, avec tous les soins désirables.

Le chemin de fer de ceinture, qui doit être établi autour de Gand, va prochainement la traverser à son extrémité nord, et couper en deux la grande parcelle dont il a été question ci-dessus.

Les locaux qui sont spécialement affectés à l'internat, n'ont subi aucun changement depuis l'époque de mon dernier rapport. Toutes les pièces sont proprement tenues et le mobilier qui les garnit est dans un état convenable.

Le matériel qui sert pour l'enseignement n'a reçu aucun accroissement.

#### VII. DÉPENSES.

Une partie des dépenses relatives à l'école d'horticulture de Gendbrugge, comprenant les traitements des professeurs, est liquidée directement sur le budget du Département de l'Intérieur ; une autre, qui comprend l'indemnité du directeur et celle que reçoit le démonstrateur chargé des conférences publiques d'arboriculture, les bourses accordées à certains élèves, les frais relatifs à l'administration et à l'enseignement, est couverte par un subside spécial.

Les dépenses de la première catégorie se sont élevées à 8,600 francs, en 1867 ; à 8,850 francs, en 1868 ; à 10,200 francs, en 1869, et à fr. 10,435-53, en 1870.

Celles de la seconde se montent à fr. 4,715-55 pour 1867, à 4,165 francs pour 1868, à fr. 3,914-50 pour 1869, et elles sont évaluées à 4,665 francs pour 1870.

#### VIII RENSEIGNEMENTS DIVERS.

*Cours public de taille des arbres fruitiers.* En exécution de l'art. 9 de la loi du 18 juillet 1860 et de l'art. 6 de l'arrêté organique de l'école de Gendbrugge, on donne chaque année dans cet établissement des conférences publiques et gratuites sur la taille des arbres fruitiers. Elles sont faites par le démonstrateur

d'arboriculture, M. Burvenich, qui s'acquitte de cette tâche avec beaucoup d'aptitude.

Le cours complet comprend deux périodes : celle d'hiver est composée de sept conférences, qui ont lieu dans les mois de février et de mars ; celle d'été comporte seulement trois conférences, qui se donnent en mai, juin et juillet.

Les auditeurs qui se présentent pour les suivre sont divisés en deux catégories, qui reçoivent respectivement l'instruction en français et en flamand.

Les conférences en langue flamande se donnent les dimanches de 10 à 11 heures du matin, et celles en langue française, les lundis de 3 à 4 heures de relevée.

On n'a point organisé jusqu'à cette heure un cours spécial pour les amateurs, comme le prescrit l'art. 28 du règlement ministériel du 26 octobre 1860, en sorte que ceux-ci doivent assister aux mêmes séances que les jardiniers de profession.

Les conférences de Gendbrugge continuent à avoir beaucoup de succès. Le tableau suivant fait connaître le nombre des personnes qui ont fréquenté chacun des cours pendant les quatre dernières années, ainsi que leur subdivision par province.

PROVINCES.	NOMBRE D'AUDITEURS.											
	ANNÉE 1867.			ANNÉE 1868.			ANNÉE 1869.			ANNÉE 1870.		
	Cours français.	Cours flamand.	TOTAL.	Cours français.	Cours flamand.	TOTAL.	Cours français.	Cours flamand.	TOTAL.	Cours français.	Cours flamand.	TOTAL.
Anvers . . . . .	»	4	4	»	»	»	»	3	3	»	»	»
Brabant . . . . .	»	1	1	»	2	2	»	»	»	»	»	»
Flandre occidentale.	»	21	21	»	17	17	»	12	12	»	5	5
Flandre orientale. .	40	335	375	35	330	365	30	351	381	24	354	378
Hainaut. . . . .	2	»	2	2	»	2	»	»	»	1	»	1
ÉTRANGERS.												
Zélandais . . . . .	»	5	5	»	4	4	»	2	2	»	»	»
Français. . . . .	2	»	2	1	»	1	1	»	1	»	»	»
TOTAUX . . . . .	44	366	410	38	353	391	31	368	399	25	359	384

*Examens des jardiniers.* L'arrêté ministériel du 13 mars 1865 a institué, pour l'examen des personnes qui désirent faire constater leurs connaissances, après avoir suivi les cours publics qui se donnent sur la taille des arbres fruitiers en divers points du pays, deux jurys qui siègent respectivement à Vilvorde et à Gendbrugge.

Le jury de Gendbrugge était composé, pour les sessions de 1867 et de 1868, de MM. Van den Hecke, de Lembeke, président, Van Hulle, jardinier en chef au jardin botanique de Gand, De Moor, horticulteur à Etterbeek, Devis, jardinier en chef de la Société royale d'horticulture de Malines, Depauw, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire à Sleydinge, Pynaert et Burvenich,

professeurs ; pour la session de 1869, de MM. Vanden Hecke, de Lembeke, président, Van de Woestyne, membre de la commission de surveillance de l'école, Gillekens, directeur de l'école d'horticulture de Vilvorde, Devis, Vanhulle, Pynaert et Burvenich ; pour la session de 1870, de MM. Van de Woestyne, président, des quatre personnes nommées en dernier lieu et de M. Boddaert, horticulteur à Deynze.

Il a siégé du 16 au 19 octobre 1867, du 21 au 23 septembre 1868, du 14 au 18 septembre 1869 et du 20 au 23 septembre 1870.

Voici le nombre des personnes qui se sont fait inscrire pour subir l'examen, le nombre des récipiendaires qui se sont présentés et celui des diplômes qui ont été délivrés.

SESSION DE	NOMBRE		
	d'inscriptions.	de récipiendaires.	de diplômés.
1867	39	55	15
1868	40	56	10
1869	48	45	18
1870	52	50	22
TOTAUX.	159	144	65

Sur les 65 diplômes, il y en a eu 5 de première classe, délivrés aux candidats qui avaient obtenu, dans chacune des branches des épreuves théorique et pratique, au moins les trois quarts des points attribués à un travail parfait, et 58 de seconde classe.

Les diplômés de première classe sont les sieurs : Charles Meyvis, de Hoboken ; Louis Vanherbruggen, d'Overmeire ; Jean-Baptiste Lestarquis, de Saint-Sauveur ; Josse Van den Eynde, de Muysen ; Paul De Wit, de Wattel.

Les trois premiers avaient respectivement suivi les conférences données à Anvers, à Lokeren et à Renaix ; les deux autres avaient suivi celles de Malines.

Les diplômés de seconde classe sont les sieurs : F. Roskam, de Hingene ; L. Gooremans, de Kessel ; Louis Stappaerts, de Schooten ; Jean-Adrien Van Apers, de Burght, et Guillaume Van Gheysel, d'Anvers, qui avaient suivi les conférences données à Anvers ;

Charles Moerman, de Saint-Michel, lez-Bruges, qui avait suivi les conférences données dans cette ville ;

Camille Pauwels, de Curne ; Frédéric Rigole, Ignace Boudewyn et Adolphe Dhaene, de Courtrai, qui avaient suivi les conférences données dans cette ville ;

Julien Van Lil, de Schendelbeke ; Victor Hertsens, de Ghyseghem, et Émile De Coster, d'Opwyck, qui avaient suivi les conférences de Denderleeuw ;

Pierre Debaets, de Destelbergen ; Désiré Debeir, de Waerschot ; Théodore

Mullié, de Neufville-en-Ferrain (France); Camille Solignac, de Mende (Lozère); Charles-Louis De Baere, de Bottelaere; Emmanuel Van Hoorebeke, d'Everghem; Henri Van Leeuwen, d'Aardenburg (Zélande); Eugène Goedertier, de Lemberghe; Louis Van Braecken, de Leerne-Sainte-Marie; Pierre De Schoenmacker, de Sevenecken; Pierre-Joseph Fontaine, d'Ogy; Antoine Corte, de Cruyshautem; Hippolyte Dewolf, de Haesdonck; Auguste Derycke, de Somerghem; Pierre Becqué, d'Oultre; Victor De Coninck, d'Aspelaere, et Oscar Cus, de Péronnes lez-Binche, qui avaient suivi les conférences faites à Gendbrugge, par M. Burvenich;

François Meert et Pierre-Joseph de Geest, de Lebbeke, qui avaient suivi les conférences organisées à Hamme, par le comice de Termonde;

Antoine Durinck, de Belcele, qui avait suivi les conférences de Lokeren;

Alphonse Duchesne, de Schaerbeek; Léopold Croquet, de Waelhem; Jules Cornet, de Malines; J.-Léon Gillet, de Bruxelles; Louis Sel, de Duffel; Joseph Michiels, de Sempst; Jean-Baptiste Vandenbrande, de Herenthals; Jean Heyndrickx, de Muyzen; François Asselbergs, de Duffel; François De Backer, de Malines; Félix Brouwers, de Wavre-Notre-Dame; Jean-Joseph Vervecken, de Malines; J.-B. Van den Wouwer, d'Iteghem; François Doms, de Wavre-Sainte-Catherine, et J.-B. Sermeus, de Hofstade, qui avaient suivi les conférences données à Malines, par M. Devis;

Liévin Vandenberghe, de Herzele, et Dominique De Roeck, d'Erpe, qui avaient suivi les conférences données à Ninove, par M. Van Santen;

Jean-Pierre Hotton, d'Anvaing, qui avait suivi les conférences de Renaix;

Pierre Losci, de Tirlemont, qui avait suivi les conférences de Tirlemont;

Enfin, les sieurs Jean Van Hoorebeke, de Termonde; Camille Ternest, de Sevenecken; Auguste Smet, de Borsbeke; Vital Gowie, de Hamme; Charles-Louis Verstraete, de Cachtem, et Houttaeve, de Damme, qui avaient suivi les conférences spéciales organisées pour les instituteurs dans les deux Flandres.

Bruxelles, le 24 décembre 1860.

*L'Inspecteur général de l'agriculture et des chemins vicinaux,*

J. LECLERC.

## ANNEXE N° 13.

## ÉCOLE D'HORTICULTURE DE GENDBRUGGE.

*Relevé des dépenses pendant les années 1867 à 1870.*

NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES DÉPENSÉES			
	EN 1867.	EN 1868.	EN 1869.	EN 1870.
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
Personnel . . . . .	8,900 »	8,900 »	10,200 45	9,855 55
Bourses des élèves . . . . .	1,750 »	1,500 »	1,050 »	1,750 »
Dépenses diverses. . . . .	5,050 »	2,500 »	2,350 »	2,850 »
TOTAUX. . . . .	15,700 »	12,700 »	13,600 45	14,455 55

## ANNEXE N° 14.

*Relevé des conférences publiques sur l'agriculture et l'horticulture qui ont été données pendant les années 1867, 1868 et 1869.*

NATURE DES MATIÈRES.	COURS FRANÇAIS.			COURS FLAMAND.			COURS RÉUNIS.		
	NOMBRE			NOMBRE			NOMBRE		
	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.	de localités.	de conférences.	d'auditeurs.
Agriculture. . . . .	29	38	2,544	14	14	1,676	43	52	4,220
Arboriculture fruitière . .	80	950	8,484	79	743	8,837	159	1,675	17,541
Arboriculture fruitière et forestière (cours mixtes).	"	"	"	9	114	991	9	114	991
Agriculture, horticulture, botanique et arboriculture (cours mixtes).	14	137	3,280	65	510	50,240	77	447	53,520
Culture maraîchère . . . .	5	50	590	5	5	610	8	55	1,200
Maréchalerie . . . . .	8	85	519	4	25	515	12	408	654
Zootéchnie . . . . .	44	88	5,770	37	75	5,167	81	185	10,957
TOTAUX. . . . .	180	1,326	20,987	209	1,286	47,856	389	2,612	68,843